

56 D
Musée hagiographique de Brest

13456
HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE SAINT-LOUIS

PAR
A. DE LORME

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN PROFESSEUR DU COURS D'HISTOIRE DE L'ART
AU LYCÉE DE BREST

Premier Fascicule



FB
7
BRES

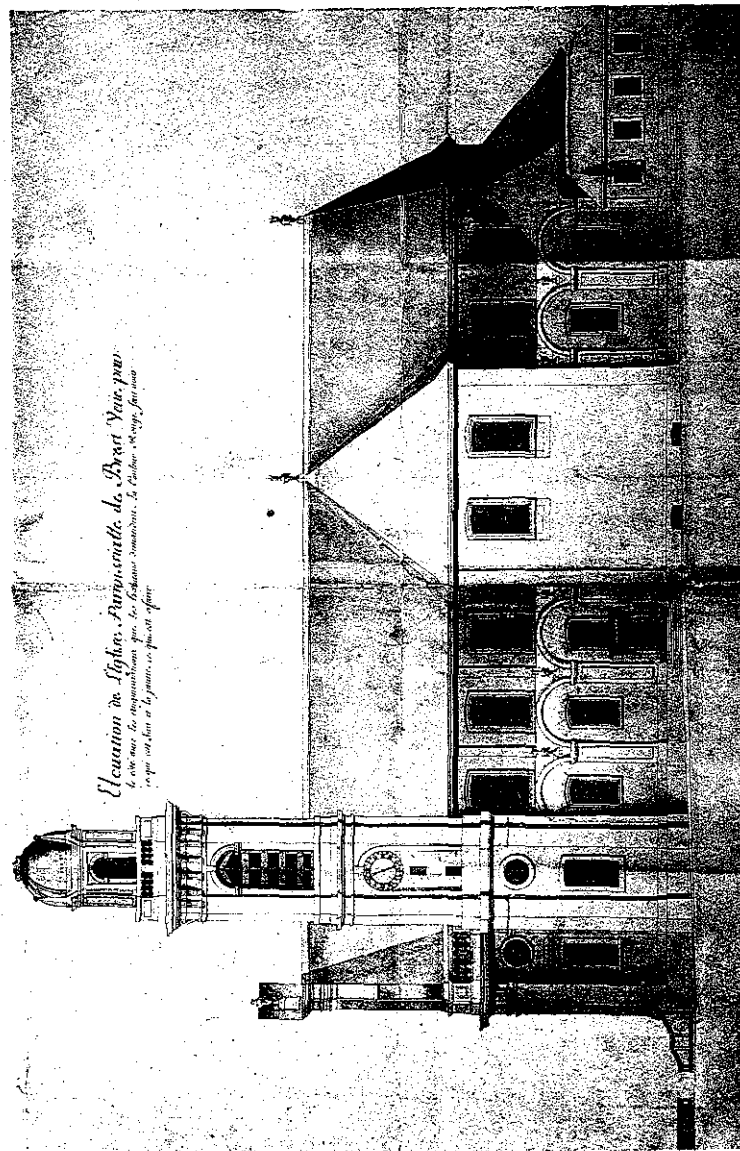


BREST

Imprimerie de la « Dépêche », 25, rue Jean Macé

—
1911

SECRET



Histoire de l'Église Saint-Louis

PAR

A. DE LORME

CHAPITRE 1^{er}

*Comment fut décidée la construction de l'église Saint-Louis
et fixé son emplacement*

En 1680, la ville de Brest, malgré son accroissement, et malgré les efforts de Richelieu et de Colbert, restait concentrée autour du Château, et même réunie à Recouvrance, ne comptait pas plus de 10.000 habitants, dont 3.500 ouvriers. Elle se limitait, sur la rive gauche de la Penfeld, à la rue devenue depuis rue du Couëdic.

Louis XIV, désireux de voir se développer et s'accroître le premier arsenal du royaume, rendit plusieurs édits pour faire venir sur les travaux de nombreux ouvriers et pour attirer des habitants dans la ville.

Dans ce but, il favorisa la délivrance des lettres de bourgeoisie, et, par suite, beaucoup de bourgeois, de maîtres des arts et de notables commerçants des provinces voisines, particulièrement de la Normandie, obéirent aux appels du Roi. D'autre part, il fit venir de Hollande et même de Suède, en 1689, 2.000 charpentiers, voiliers, maîtres des constructions navales et

autres gens de métier, avec leurs familles, pour peupler l'arsenal et donner aux travaux une plus vive et plus parfaite impulsion.

En 1683, l'illustre Vauban, reprenant et complétant l'œuvre de Sainte-Colombe, dressait un plan d'agrandissement de la ville et un projet de défense et de fortifications pour l'arsenal.

Presqu'en même temps, s'édifiaient la machine à mâter (1684), la corderie basse (1686), l'hôpital Saint-Louis (1685). Tout le personnel attiré par ces nombreux travaux réunis au développement de la nouvelle enceinte qui empiétait sur la paroisse de Lambézellec, amena, en quelques années, une augmentation de population notable et le tracé de nouvelles rues et de nouveaux quartiers.

A cette époque, la ville de Brest n'avait pour toute paroisse que la petite église des Sept-Saints, qui datait du XIV^e siècle. Etroite et incommode, elle ne pouvait contenir que 400 personnes. Il y avait aussi la chapelle Saint-Yves, encore plus insuffisante et destinée à disparaître, et la chapelle du Château, réservée à la garnison.

C'est pourquoi le fils de l'illustre Colbert, le marquis de Seignelay, dans les inspections qu'il fit à Brest en 1681 et 1685, reconnut qu'il était urgent de construire une nouvelle église. Il invita, en conséquence, les habitants, au nom du Roi, à rechercher les moyens de se procurer jusqu'à 75.000 livres, les fonds nécessaires à sa construction, et il s'engagea, au nom de sa Majesté le roi Louis XIV, à faire les frais de l'excédent.

La Communauté, d'accord avec le Ministre, adopta le mode d'imposition nécessaire et s'entendit, à ce sujet, avec l'intendant Desclouzeaux, chargé d'en diriger l'exécution. Ce dernier évaluait à 90.000 livres, au moins, le chiffre de la dépense, et il trouva un adjudicataire, M. Dupaille, manutentionnaire général

de la marine, qui offrit d'avancer en deux ans la somme de 72.000 livres, nécessaire pour donner aux travaux une plus grande rapidité, sauf remboursement annuel, par la ville, en capital et intérêts.

En même temps, le corps municipal de la ville de Brest obtenait de l'évêque de Léon la réunion, en une seule paroisse, de l'ancien vicariat des Sept-Saints et de la portion de la paroisse de Lambézellec enclavée dans l'enceinte de Vauban, à la charge, pour le recteur de Brest, de payer à celui de Lambézellec une indemnité annuelle de 200 livres. Il fut, en outre, convenu, sur le désir des habitants et le vœu de la marine, que la nouvelle église serait dédiée à saint Louis, illustre patron du grand roi Louis XIV.

Vauban désigna comme emplacement du saint édifice, l'endroit où, dans le quartier Kéravel, on construisit plus tard des halles, et l'architecte de Garangeau fut chargé d'en dresser les plans. La construction en fut adjugée, le 2 juin 1687, à l'entrepreneur Perrot, avec ordre de presser l'exécution des travaux, pour assurer au plus vite l'exercice du culte au gré des habitants.

Cependant, à la même époque, l'ordre des Jésuites, fondé un siècle et demi plus tôt, fut appelé à Brest, par lettres-patentes du roi Louis XIV, pour y établir un séminaire chargé de fournir des aumôniers aux vaisseaux du roi. La collégiale du Folgoat fut même unie au séminaire de Brest, à la condition que les Pères Jésuites desserviraient l'église et en acquitteraient les fondations. Et, six ans plus tard, le 6 avril 1692, Louis XIV devait même leur accorder un nouveau « brevet du Roy pour l'union de l'abbaye de Daoulas » au séminaire de Brest.

En 1686, le séminaire de Brest fut élevé aux frais de l'Etat, sur l'emplacement actuel de l'Ecole des Mécaniciens. Pour compléter cet établissement, il fallait le doter d'une chapelle assez importante. C'était une

seconde église à construire à côté de la paroisse de Brest.

Sollicité par les Jésuites et par la marine, l'intendant Desclouzeaux fit remarquer au marquis de Seignelay qu'on pourrait s'épargner les frais de la construction de cette seconde église, en édifiant la paroisse sur le terrain attenant au séminaire. La chapelle des aumôniers se trouverait ainsi réunie à la cure de la ville, dans un seul et même édifice, dont on pourrait augmenter l'importance et la décoration, sans qu'il en coûtât plus à sa Majesté.

Du reste, l'emplacement se trouvait fort commodément choisi pour tout le monde, et il y avait avantage à donner aux Jésuites le moyen de former les aumôniers de la marine en leur faisant faire leur apprentissage dans le service complet d'une église paroissiale.

Il serait même peut-être bon, ajoutait M. Desclouzeaux, de donner aux Jésuites la paroisse que le roi fait bâtir.

Cette proposition était évidemment contraire aux lois ecclésiastiques, contraire au règlement de l'Institut des Pères Jésuites, qui ne peuvent canoniquement être chargés de paroisses, et elle avait la grave et injuste conséquence de faire payer par la ville une partie d'une église qui ne lui appartenait pas exclusivement, et de compliquer singulièrement le service du culte dans cette église. C'était au moins une maladresse, grosse de périls. L'avenir le fit bien voir.

La procédure marcha avec une rapidité extrême. Vauban, qui tenait à l'emplacement qu'il avait choisi, l'abbé Roignant, recteur des Sept-Saints, devenu recteur de la nouvelle paroisse, et la Communauté, appuyée par la population, s'opposèrent vainement à ce projet nouveau.

Les idées de l'intendant étaient soutenues par l'évêque de Léon, Monseigneur Leneboux de la Brosse.

Ce prélat fit un voyage à Versailles, et dans une entrevue avec le Monarque, il enleva le consentement du roi Louis XIV, auquel il garantit la bonne volonté des habitants.

Du reste, on était si bien disposé, en haut lieu, à passer outre, que sans attendre l'issue de l'enquête faite par l'évêque, Seignelay, comme s'il eût tenu à prouver sa volonté d'écarter tout obstacle à l'union, s'empressa, dès le 9 février 1688, d'ordonner de démolir ce qui avait été déjà fait de la première église, dont les murs s'élevaient alors à cinq ou six pieds au-dessus du sol. Il fit même dresser le mémoire mis à la charge de la ville, de ce qu'il y aurait à payer tant pour les travaux inutilement exécutés que pour les dédommagements dus à l'entrepreneur.

Après donc une enquête légale de pure forme, Monseigneur de la Brosse alla solennellement, le lundi 10 mars 1688, à la pointe du jour, en compagnie de l'intendant, de l'architecte Garangeau, de l'abbé Roignant et de son clergé; du maire, de plusieurs conseillers de la ville et de deux archers, poser la première pierre de l'église et placer dans une fondation ébauchée l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre :

« Sanctis Ludovicio et Xaverio, Ludovicus Magnus
« paroccialem hanc ecclesiam consecratam voluit, ac
« Patribus societatis Jesu REGANDAM UNA CUM SEMI-
« NARIO BRESTENSE COMMITIT, illustrissimus Episcopus
« et comes Leoneus Dominus Petrus de la Brosse,
« regui administro marchione Domino de Seignelay,
« rei maritime, Domino Desclouzeau, totum opus di-
« rigente architecto, Domino de Garangeau. »

C'est à dire : Louis-le-Grand a voulu consacrer
« cette église paroissiale à saint Louis et à saint Xa-
« vier, et l'illustre évêque et comte de Léon, seigneur
« Pierre de la Brosse, en a confié la direction réunie
« à celle du séminaire de Brest, aux révérends pères

« de la société de Jésus, sous l'administration, au nom du roi, du marquis seigneur de Seignelay ; de l'inspecteur maritime, seigneur Desclouzeaux ; l'œuvre étant conçue et dirigée par l'architecte, seigneur de Garangeau. »

Dans cette inscription, il n'était nullement question de la ville et du clergé de Brest. Ils ne s'en aperçurent même pas.

La construction de l'église, commencée immédiatement après la bénédiction épiscopale, fut d'abord poussée avec la plus grande activité, et pour mieux en surveiller les travaux, l'architecte de Garangeau reçut, comme conducteur et contrôleur royal, l'ingénieur des ponts et chaussées Mollart, attaché à la ville de Brest, et par qui sont signés la plupart des plans qui servirent à l'exécution de l'église Saint-Louis.

Mais bientôt surgirent mille difficultés financières, dues à l'énormité de la dépense, qui dépassait de beaucoup les prévisions primitives et donnait à la ville des charges beaucoup plus fortes que celles sur lesquelles elle comptait.

Le 5 novembre 1688, on n'avait pas encore construit une portion de l'église suffisante au culte provisoire et les dépenses s'élevaient déjà à 84.797 livres ; le manque de fonds força alors à suspendre les travaux. Seignelay donna même l'ordre d'interrompre toute construction et de se borner à couvrir de paille les murs commencés pour en empêcher la destruction. Ce qui existait de la nef servit de magasin à fourrages au maréchal d'Estrées et aux divers officiers généraux employés à Brest.

Les travaux furent absolument suspendus pendant trois ans ; cependant, comme le fermier continuait à toucher les droits d'octroi prévus pour la construction, la ville demanda, le 18 juin 1690, la résiliation de cette ferme qui, depuis plus de quatre ans, avait produit 130.000 livres non utilisées et tournant au

profit exclusif du fermier. Le contrat primitif fut cassé et un nouveau bail fut adjugé au mois de février 1696, à raison de 13.200 livres par an, au sieur Goumier. Ce dernier s'engagea à verser immédiatement, sur ses recettes futures, la somme de 20.000 livres, qui seraient employées à la reprise des constructions de l'église.

Or, dès le 9 septembre 1695, Garangeau avait envoyé de Saint-Malo, où il avait des travaux, un nouveau plan comprenant des chapelles latérales et des caveaux voûtés, non prévus dans le projet primitif. Parvenue à obtenir communication de ce nouveau plan, la Communauté consentit à la construction des chapelles, qui donnaient plus d'espace pour les cérémonies intérieures, mais elle refusa absolument les caveaux qui entraîneraient un surcroît de dépenses de 30.000 livres et paraissaient inutiles. (C'était une véritable crypte contenant 600 personnes.)

Ce projet de Garangeau est à peu près ce qui a été réalisé dans la construction de l'église actuelle de Saint-Louis. On en a modifié dans l'exécution que la façade principale, considérablement simplifiée ; le Maître-Autel, mis au centre du chœur, à la place de celui que l'architecte voulait adosser à l'abside, et l'on a supprimé les huit chapelles latérales projetées le long des collatéraux de la nef principale.

Pour le reste, on y retrouve exactement et avec les mêmes dimensions, l'ossature de l'église actuelle, à savoir :

Un vaisseau central en berceau, percé de chaque côté de quatre arcades circulaires surbaissées, s'appuyant sur des pilastres à bases et à chapiteaux doriques ; au-dessus de chaque arcade s'élève verticalement une grande croisée rectangulaire, dont le linteau supérieur est légèrement cintré, le tout couronné par une corniche de même ordre régnant tout le long de l'édifice et sur laquelle s'appuie une voûte surbaissée.

Cette nef aboutit à un transept de même nature, et se prolonge au delà en une abside circulaire formant le chœur, abside percée de sept arcades semblables à celles de la nef et éclairée par quatre croisées, deux de chaque côté.

Le long de la nef et de l'abside courent extérieurement des collatéraux, ouverts par les arcades du vaisseau central, auxquelles y correspondent autant de croisées ; quatre chapelles latérales extérieures, deux de chaque côté, remplacent ces croisées à droite et à gauche du chœur et font saillie en dehors de l'église. En arrière, et du côté de l'épître, sont les portes des sacristies. Il y avait, dans le projet de Garangeau, deux porches latéraux aux angles extérieurs du transept.

Comme l'église des Sept-Saints restait de plus en plus insuffisante pour la paroisse de Brest, dont la population augmentait tous les jours, Garangeau comptait pour permettre plus rapidement l'exercice du culte édifier Saint-Louis par fragments.

En premier lieu, il voulait pousser les travaux de la nef antérieure au transept, de manière à en faire le plus vite possible une chapelle provisoire, avec un autel et des clôtures de fortune, destinées à disparaître. Il voulait construire ensuite les collatéraux, le transept, l'abside et les sacristies avec leurs communications donnant accès au séminaire des Jésuites, et il réservait l'édification de la façade et du clocher pour la fin de l'œuvre.

La façade, comme le reste de l'édifice, s'inspirait des églises de Saint-Roch et des Invalides. C'est aussi bien que la nef du pur style Louis XIV. Il y alors de la part des artistes un parti-pris bien arrêté de ne rien paraître emprunter aux vieilles écoles françaises ; aussi, à l'intérieur, ils modifient l'aspect des voûtes réelles ou simulées ; à l'extérieur, ils substituent aux arcs-boutants quand ils sont nécessaires, d'immenses

volutes renversées ou ailerons, dont l'aspect manque souvent de grâce. Enfin, on retrouve partout les ordres, les entablements et les corniches de la Rome des Empereurs.

C'est en vertu de ces lois nouvelles, que Garangeau avait établi sa façade, sans aucune correspondance architecturale avec la structure de l'intérieur de l'église. Cette façade se dressait en deux étages, sur un perron monumental. L'étage inférieur, d'ordre dorique, était percé d'une grande porte centrale, ornée d'un riche cartouche aux armes du Roi, et de deux portes latérales de même style. Elle était soutenue par huit pilastres saillants aux chapiteaux doriques encadrant deux niches cylindro-sphériques.

Ces pilastres portaient un entablement dorique complet qui se couronnait par un attique décoré de dîes, de piédestaux, de balustres, de rinceaux et de guirlandes sculptées. Sur les piédestaux extrêmes se dressaient deux statues d'anges aux ailes éployées et, plus loin, deux urnes monumentales.

Au centre, s'élevait le second étage ionique, consolidé latéralement par des contreforts en volute et garni de quatre pilastres du même ordre encadrant une riche fenêtre centrale, ornée d'une balustrade et portant l'horloge. Entre les deux pilastres de chaque côté étaient deux niches destinées à des statues.

Le tout s'amortissait par un fronton triangulaire ionique, dont le tympan était rempli par un superbe trophée aux armes royales, formé d'attributs guerriers et religieux. Au-dessus, sur un double piédestal élancé, se dressait la croix, et aux deux angles du fronton, à son raccordement avec les contreforts, étaient placées deux urnes élégantes, richement moulurées.

Dans son édifice, Garangeau employait comme pierre de taille du calcaire de Caen et du calcaire des Charentes, pierres faciles et favorables à la sculpture.

Il est vraisemblable que cette façade si riche en moulures et en bas-reliefs devait être formée des mêmes matériaux, le granit qui leur fut substitué n'aurait pas permis une pareille décoration.

Il n'y avait pas de clocher ou de tour centrale. Le clocher projeté était latéral, à droite, un peu en arrière de la façade, élevé d'environ 21 toises (41 mètres) et couronné par un dôme ovoïde surmonté d'une sphère portant la croix.

Plus tard, vers 1750, l'architecte Frézier, choqué par cette absence de symétrie, demanda un second clocher, à gauche, faisant pendant au premier, ce qui est le privilège des cathédrales.

On renonça, à cause de la dépense, à cette combinaison et finalement on adopta la tour unique proposée plus tard encore par M. Besnard, surmontant l'axe de la façade, telle que nous la voyons aujourd'hui, privée du dôme ovoïde et de la croix qui devaient la couronner.

Elle était considérable, l'église projetée par Garangeau. Cet architecte avait prévu le grand accroissement de la ville de Brest et il avait dressé un plan en surface de l'église paroissiale qui permettait d'y renfermer plus de 4.000 assistants. Par son ampleur et sa disposition, elle se prêtait admirablement à la majesté et à l'éclat des cérémonies religieuses.

L'éloquence des chiffres le prouvera. En effet, la longueur de la nef, depuis le pied des orgues jusqu'à l'autel principal est de 57 mètres. Celle de l'édifice, du pied du perron au sommet du post-collatéral absidial est de 74^m50. La façade a 24 mètres de large, l'intérieur de la nef 14 mètres, les bas-côtés mesurent 5^m50 de large, ce qui, avec les murs, donne pour largeur totale du vaisseau 28 mètres. La largeur du transept atteint 44 mètres.

La place de l'édifice s'inscrit dans un rectangle de

3.256 mètres carrés, représentant actuellement un terrain valant plus de 300.000 francs.

Pour les hauteurs, la corniche de la nef atteint 15^m40 au-dessus du sol intérieur de l'église, la voûte surbaissée du plafond s'élève à 18 mètres, la crête des faitages règne à 29^m25 et la tour dépasse 40 mètres au-dessus du seuil des parvis.

L'arrivée de l'architecte de Garangeau, à Brest, avait suivi de près l'expédition de ses nouveaux plans et l'artiste comptait se mettre à l'œuvre au plus vite. Mais comme tout était resté en suspens depuis longtemps, il lui fallut régler le compte de l'entrepreneur Perrot. En mesurant l'ouvrage accompli par lui, il en fixa la valeur à 61.000 livres et après l'avoir déchargé de 4.000 livres, à titre de dédommagement des pertes que lui avait causées la longue interruption du travail, il le déclara débiteur d'une somme de 2.958 livres pour trop perçu.

Assigné devant M. de Vointel en reprise des travaux, Perrot éleva des prétentions excessives qui amenèrent la ville à chercher des offres meilleures. Celles-ci provoquèrent une nouvelle adjudication définitive. Elle eut lieu le 31 mars 1697, en faveur de Perrot et de plusieurs autres entrepreneurs.

Les travaux étaient enfin repris sur les plans approuvés par M. de Pontchartrain (juin 1698) et tout semblait marcher à souhait, lorsque surgirent tout à coup les plus graves difficultés qui allaient tout entraver et ralentir de nouveau.

En effet, la Communauté municipale de la ville, confiante dans les garanties et les promesses royales, avait négligé de remarquer que dans la plaque de fondation de l'église, posée par Monseigneur de la Brosse, le nom de saint François-Xavier avait été ajouté à celui de saint Louis. Or, c'est à saint Louis que la ville voulait dédier uniquement sa paroisse. Le nom de Xavier indiquait clairement que dans la pensée de

ceux qui poursuivaient l'union de cette église au séminaire des jésuites, elle était accomplie de fait, en attendant qu'elle le fut de droit par la sentence épiscopale du 25 juin 1688.

Cette sentence concédait bien à la Communauté et à l'abbé Roignant leurs inoffensives réserves ; mais elle statuait qu'après le décès de ce dernier, très avancé en âge, le titre de la cure de Brest serait supprimé et qu'elle serait convertie en vicariat amovible, uni au séminaire des jésuites et desservi par celui des aumôniers qu'instituerait l'évêque, sur la présentation du supérieur. Ce dernier gardait même la faculté de révoquer à volonté le desservant.

Sanctionnée par les lettres patentes du mois de septembre suivant, enregistrée au Parlement de Rennes le 16 mai 1689, la sentence de l'évêque ne fut pas alors signifiée aux parties intéressées comme elle aurait dû l'être, pour devenir exécutoire entre elles. Les jésuites en furent bien informés, mais ils ne virent aucun inconvénient à en remettre la notification à l'époque où l'achèvement de l'église leur permettrait de faire valoir leurs droits, ajournés, du reste, tant que vivrait l'abbé Roignant. Mais la Communauté, non avertie, resta dans l'ignorance et laissa faire, muette pendant neuf ans.

Par suite, la municipalité et les habitants, confiants dans les garanties des lois ecclésiastiques et dans les promesses du Roi, ne songèrent pas un seul instant que la propriété de l'église pour laquelle ils dépensaient tant d'argent pût leur être contestée.

Le jour où ils craignirent sérieusement de perdre le fruit de leurs sacrifices, ils s'indignèrent et ils protestèrent. Il en résulta un long procès et une longue lutte, dont nous développerons dans un second article les émouvantes péripéties.

A. DE LORME.

Brest, le 18 juin 1911.

CHAPITRE II

Où l'on verra au prix de quelles vicissitudes et de quels sacrifices, la ville de Brest devint propriétaire de son église.

Lorsque Seignelay, dans un but d'économie et pour ménager les finances royales, eût l'idée de faire un seul et même édifice de l'église paroissiale de Brest et de la chapelle du séminaire de la marine, il ne songea pas que le Roi avait fait auparavant une double promesse à la ville et aux jésuites ; que ces derniers ne pouvaient pas canoniquement être chargés de paroisses ni être pourvus d'une cure ; qu'enfin, le traité de réunion de la Bretagne à la France maintenait le duché dans les franchises, droits et privilèges dont il jouissait sous ses souverains primitifs et que les communes bretonnes n'étaient pas soumises sans contrôle à l'autorité absolue du Roi. Il y avait là les germes d'un conflit inévitable, qui sommeillait encore en 1698, mais qui n'allait pas tarder à éclater au premier choc. En effet, en juin 1698, la Communauté demanda la communication des plans de l'église pour bien les étudier. Grand fut son étonnement d'y voir figurer deux sacristies, l'une pour le clergé de la ville, l'autre ayant un escalier communiquant de l'église avec le séminaire. Cette découverte un peu tardive la détermina à agir avec vigueur. Elle décida de dépêcher trois de ses membres pour demander aux jésuites de justifier leurs prétentions à la possession d'une église bâtie en grande partie avec les deniers de la ville (12 mars 1699).

Le R. P. recteur était absent quand les députés se présentèrent. Ils furent reçus par le procureur, de la façon la plus fâcheuse. La Communauté délégua alors

auprès du même personnage, deux notaires apostoliques, auxquels il fut répondu cette fois que tout étant public dans cette combinaison, si la Communauté voulait des copies de titres, elle n'avait qu'à se pourvoir où bon lui semblerait.

Les deux notaires revinrent à la charge. Ils arrivèrent enfin à voir le P. recteur des jésuites (23 mai 1699). L'entrevue fut bizarre, si l'on en croit les registres des délibérations de la commune de Brest. En effet, le R. P. refusa tout d'abord de répondre, puis, poussé à bout, il se montra aussi facétieux que le P. procureur avait été discourtois. « L'habit que vous portez est-il à vous ? demanda-t-il à M^e Polard, l'un des notaires. — Oui, répondit ce dernier, car je l'ai bien payé. — Et se tournant vers l'autre notaire : « — Votre perruque, votre chapeau sont-ils aussi à vous ? — Même réponse. — Allez, mes amis, pour- » suivit le recteur, l'église est aussi bien à nous que « le justaucorps, la perruque et le chapeau que vous « portez sont à vous. »

Le dimanche suivant, 31 mai 1699, le Conseil se réunit. Il approuva, tout d'abord, la soumission faite le 6 du même mois par M. Charles Hubec, receveur de l'octroi, d'avancer dans l'année une somme de 4.000 livres pour les travaux de l'église. Après quoi, avec le concours de plus de 120 notables habitants, il décida avant de reprendre les travaux, d'assigner les jésuites devant le Présidial de Quimper. Inquiet de cette démonstration, le P. Fortet la dénonça, le lendemain, au ministre, par une lettre dans laquelle il représentait M. Lors de Poulrinou, maire, et M. Bigot-Duverger, échevin, comme ayant soulevé le peuple.

C'était la guerre, et la Communauté se décida à la soutenir avec vigueur. Elle songea, tout d'abord, à se pourvoir en cours de Rome, mais, après réflexion, elle préféra faire appel, comme d'abus, auprès du Parlement, le 9 juillet, en se fondant principalement sur ce que l'union de la cure et sa conversion en vicariat

amovible n'avaient eu lieu ni à la demande des jésuites, ni à celle des habitants, parties intéressées. Les moyens de droit qu'elle développa dans divers mémoires démontrèrent que la sentence épiscopale était une violation flagrante de toutes les lois canoniques et elle ne se laissa pas fléchir, un seul instant, par les manœuvres habiles de ses adversaires.

Cette attitude énergique étonna les jésuites et préoccupa même le Roi. Louis XIV aurait bien voulu un accommodement et il regrettait la manière dont Seignelay avait dirigé cette affaire. M. de Pontchartrain, ministre du Roi, écrivit dans ce sens à M. Desclouzeaux.

L'intendant, dans sa réponse, reconnut qu'il était, en effet, difficile aux habitants de Brest d'abandonner la propriété d'une église qui leur coûtait déjà 250.000 livres, quoiqu'elle fut loin d'être terminée. Peut-être, insinuait M. Desclouzeaux, Sa Majesté pourrait-elle accorder une seconde église pour indemniser les R. P., le tout en considération de l'engagement antérieur de Sa Majesté avec les jésuites, la plus grande des églises devenant la paroisse de la ville, et la moindre, la chapelle des jésuites qui n'avaient pas besoin d'un aussi vaste et aussi coûteux édifice que celui qui était bâti des deniers d'octroi de la ville. (5 janvier 1701).

Il est probable que dans des temps plus prospères, la générosité du Roi eût consenti à ce sacrifice et à construire à ses frais une autre église pour le séminaire, mais on touchait à la fin du règne, les finances étaient obérées et l'horizon politique gros d'orages menaçants.

Aussi cette démarche de M. Desclouzeaux resta-t-elle sans effet ; les négociations continuèrent sans plus de succès et sans réussir à amener une solution satisfaisante et acceptable pour les deux parties. Dans ces conditions, le R. P. Van-Rhyn, recteur du séminaire, découragé, se démit de ses fonctions le 2 mars 1702.

Pendant ce temps, les travaux de l'église continuaient, mais lentement. La perception des droits d'octroi étant devenue insuffisante, le Conseil autorisa, le 30 mai 1699, l'avance, par M. Hubac, d'une nouvelle somme de 4.000 livres, permettant d'accélérer les travaux.

Au milieu de ces débats, l'évêque de la Brosse était venu à mourir (18 septembre 1701). Son successeur, Monseigneur de la Bourdonnaye, sacré le 23 avril 1702, résolut d'amener la paix entre la ville et les jésuites.

Dans ce but, le 21 juin 1702, le prélat proposa à la Communauté un projet de transaction, d'après lequel elle consentirait à abandonner aux jésuites l'église en construction, et s'occuperait à en faire construire une seconde de ses propres deniers.

Ni la dignité, ni le triste état des affaires de la ville ne lui permettaient d'accepter la transaction ainsi suggérée. Aussi, quand le maréchal d'Estrées, M. de Linvigny, intendant de la marine, et M. de Méjusseau, procureur général, syndic des Etats de Bretagne, convièrent, au nom du Roi, le 10 septembre 1702, le maire, le syndic et les principaux habitants à y souscrire, un morne silence fut leur seule réponse. Les instances énergiques du maréchal ne réussirent qu'à provoquer une délibération, dans laquelle la grande majorité du Conseil repoussa tout moyen terme, et le maire, assisté de quatre notables, dût aller porter au maréchal d'Estrées une réponse absolument négative.

Le maréchal était autoritaire, il considérait le pouvoir du Roi comme absolu et indiscutable ; aussi fut-il excessivement mécontent de cette réponse et il fit savoir à la députation « que l'esprit de résistance des habitants aux intentions de Sa Majesté était une manière de rébellion, qu'il en rendrait compte et qu'ils devaient appréhender que Sa Majesté ne prit des voyes qui convenaient à son autorité. »

Il tint sa promesse et il adressa à M. de Pontchartrain un rapport très vif préconisant l'emploi de la force pour soumettre des rebelles à la volonté du Roi.

Pontchartrain, plus calme, et tenant à ce que la justice suivit son cours sans tapage, se borna à faire rendre un arrêt en date du 17 octobre 1702.

Par cet arrêt, l'évêque de Léon fut chargé de commettre celle des parties qu'il jugerait convenable pour desservir la cure, en attendant l'issue du procès.

Monseigneur de la Bourdonnaye vint, le 1^{er} novembre 1702, faire en grande pompe la bénédiction solennelle de Saint-Louis de Brest, et, en même temps, conformément aux engagements de son prédécesseur, il désigna l'abbé Roignant, déjà titulaire, à la charge de curé de l'église que, légalement, il devait posséder jusque sa mort, et il lui adjoignit dix prêtres habitués pour l'aider à desservir la paroisse.

Cette décision et la nouvelle dédicace de l'église, à saint Louis seul, comblèrent de joie les habitants de Brest ; ils y voyaient l'issue favorable de leur procès. Les jésuites furent mécontents, cependant ils renoncèrent au bénéfice de la sentence d'union par un acte notarié du 19 novembre 1702, en introduisant toutefois ces réserves « que leur désistement ne pourrait porter aucun préjudice à leurs droits sur l'église bâtie par ordre du Roy, joignant et pour le service du séminaire. »

Si l'église Saint-Louis avait ainsi des prêtres, elle ne possédait ni autels, ni confessionnaux, ni ornements, ni chaises et le service religieux ne pouvait pas s'y célébrer convenablement. Pour y remédier, l'évêque ordonna aux marguilliers des Sept-Saints d'employer à l'achat des objets qu'exigeaient les besoins les plus pressants tous les fonds appartenant à leur fabrique, ceux même des confréries et le produit d'une quête faite en ville. Ces différentes ressources ayant été insuffisantes, on tira de l'église des Sept-Saints,

que Vauban avait destiné à disparaître, tout ce qui était possible ; l'hôpital de la ville fournit un tabernacle et le 20 août de l'année suivante l'évêque prescrivit même « de construire et de placer un autel dans « l'église Saint-Louis et d'y mettre une quantité de « confessionnaux suffisante, en sorte qu'il y eût tous « jours deux non remplis par les prêtres de la paroisse pour ceux à qui la fabrique les destinait. »

Malgré cela, la nouvelle paroisse n'avait, en somme, aucun revenu ; elle était absolument pauvre et sans ressources ; les habitants, contents d'arriver ainsi à procurer aux prêtres malheureux un léger casuel pour les aider à vivre et à entretenir l'église se cotisèrent et firent construire 169 bancs, dont ils payèrent la location annuelle à raison de 3 livres par place.

Cependant les jésuites semblaient calmes ; ils paraissaient désirer vivre en paix avec le clergé et accepter la situation. Ils renouvelaient même leur desistement le 23 janvier 1703. Mais, en réalité, ils agissaient pour reconquérir le terrain perdu. L'évêque, qui connaissait quelques-unes de leurs pensées, restait toujours défiant de leurs intentions et il crut même devoir prévenir la Communauté, dès le 4 décembre 1702, de bien se tenir sur ses gardes et d'avoir toujours soin de députer en haut lieu « un homme « intelligent et vigilant, sans quoi une surprise res- « tait à craindre. »

Justement, il se distribuait alors en ville, à l'instigation des jésuites, un écrit violent, injurieux pour le recteur, les marguilliers et où l'évêque, lui-même, n'était pas ménagé. On y détournait les habitants d'aller entendre l'office divin et les prédications dans la nouvelle église. L'émotion causée par cet écrit chez les Brestois était grande et on redoutait les suites, tellement les esprits étaient excités.

C'est pourquoi les paroissiens, réunis le dimanche 31 décembre 1702, arrêterent qu'il serait écrit à l'évêque pour lui demander la continuation de sa bienveil-

lance et qu'un mémoire spécial et détaillé serait adressé à M^e Poirier, avocat de la Communauté.

Enfin, le 2 mars 1703, le receveur des deniers communaux, consulté, dut déclarer que loin d'avoir en caisse des fonds appartenant à la ville, il était son créancier pour des avances considérables. La Communauté résolut alors d'emprunter, à ses risques et périls, la somme de 4.000 livres nécessaires à défrayer M. Bigot-Duverger, député par la ville à Paris, pour obtenir le prompt jugement du procès pendant.

Le service cultuel paraissait suffisamment assuré par le recteur Roignant et les dix prêtres qui lui avaient été adjoints par la volonté épiscopale depuis le 1^{er} novembre 1702, lorsqu'en mai 1703, les jésuites, qui ne restaient pas inactifs, exposèrent à l'évêque que le clergé de la paroisse, réduit à trois prêtres seulement, était absolument incapable de suffire à ses besoins spirituels, et qu'il était écrasé par sa tâche ; ils demandaient, en conséquence, à lui venir en aide, en prêchant, en confessant et en célébrant la messe dans l'église.

Le 15 mai 1703, Monseigneur de la Bourdonnaye, oubliant, sans doute, qu'il avait fait porter à onze prêtres l'effectif du clergé de Saint-Louis, ne s'informa pas davantage. Surpris par cette demande et n'en prévoyant pas toutes les conséquences, il accorda aux jésuites une permission qui, d'après le règlement de 1645 et tous les décrets ou lois canoniques antérieurs ne pouvait devenir exécutoire qu'à la charge de prendre le consentement du recteur et du curé.

Cette permission était ainsi conçue :

« Jean-Louis de la Bourdonnaye, etc..., attendu le « petit nombre de prêtres, qui ne se trouvent pas suffisants pour dire la messe dans la nouvelle église « Saint-Louis de Brest, où une grande abondance de « peuple se presse tous les jours pour l'entendre ; « faute de fonds et du revenu qui serait nécessaire,

« nous avons permis, permettons et chargeons les
« R. R. P. P. jésuites, directeurs du séminaire royal
« de marine, de dire la messe, prêcher et confesser
« dans la dite église, et les aumôniers dudit sémi-
« naire par nous approuvés... Donné à Saint-Pol de
« Léon, etc... »

C'était une simple permission, comme le déclara lui-même, par écrit, l'évêque, dans sa lettre du 10 juin 1703, permission que les jésuites auraient dû transmettre à l'autorité du recteur de la paroisse ; mais eux, ils y virent le droit de disposer de l'église d'une manière collective et permanente. Cependant, pressentant l'état des esprits de la population et en concluant que leurs prétentions rencontreraient à Brest des obstacles sérieux, ils cherchèrent, avant tout, à se concilier l'autorité militaire.

En conséquence, ils allèrent le 23 mai, jour où ils reçurent la permission de l'évêque, la communiquer, non à l'abbé Roignant à qui seul elle devait être soumise, mais, en l'absence du maréchal d'Estrées, à M. de la Reinterie, commandant de la ville et du château, ancien protestant, récemment converti, homme violent et prêt à entreprendre tout ce qui semblerait démontrer la sincérité de sa conversion et exalter son dévouement pour le service du Roi.

Aussi, plein de zèle et plein de feu, et sans plus réfléchir, s'empressa-t-il, dès le lendemain, d'aller, en personne, raisonner la Communauté et déterminer les habitants à se soumettre à l'ordonnance de l'évêque.

Si l'on en croit le récit fait par les R. P. dans leur requête de 1704, un certain nombre d'habitants se seraient réunis chez le sénéchal et ils auraient chargé le maire de représenter aux jésuites la convenance qu'il y avait à ne pas exécuter l'ordonnance de l'évêque sans l'agrément du maréchal d'Estrées, c'est-à-dire qu'ils auraient implicitement adhéré à la permission du 15 mai, si elle avait obtenu l'approbation du

maréchal. M. de la Reinterie, d'après la même requête, avait appuyé la demande de ces habitants auprès des jésuites qui l'auraient accueillie.

Cependant, le jour même, sans se procurer le consentement du maréchal, ils faisaient signifier à la Communauté l'acte du 15 mai, tant pour eux que pour leurs successeurs, avec sommation d'y déférer, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Cette sommation effraya les habitants ; ils craignirent la main-mise absolue des jésuites sur une église qui leur coûtait déjà si cher, et ils se refusèrent à reconnaître même l'autorité du maréchal d'Estrées, qui ne s'appuyait pas sur un ordre du Roi et qui leur paraissait incompétente pour un acte émané d'un évêque.

Ils se réunirent le lendemain, 26 mai 1703, pour protester, au nombre de plus de deux mille, et sur la proposition de M. de Quéranmoal, premier marguillier, ils déclarèrent que, malgré le respect pour l'évêque, ils ne pouvaient accepter son ordonnance et ils s'en portèrent appelants comme d'abus.

Cet appel, bien que suspensif, n'arrêta pas les jésuites. Tout au contraire, ils agirent avec décision et énergie. Se prévalant du consentement vrai ou faux des habitants, ils écrivirent à Rennes au maréchal d'Estrées, pour obtenir de lui l'ordre d'exécution de la volonté épiscopale. Le maréchal qui, éloigné, ignorait le véritable état de choses, l'accorda. Munis de cet ordre, ils se rendirent au château et le remirent au commandant. Ceui-ci fit immédiatement mander chez lui le maire et les échevins, leur donna lecture de l'ordre du maréchal et les invita à s'y conformer (1^{er} juin 1703).

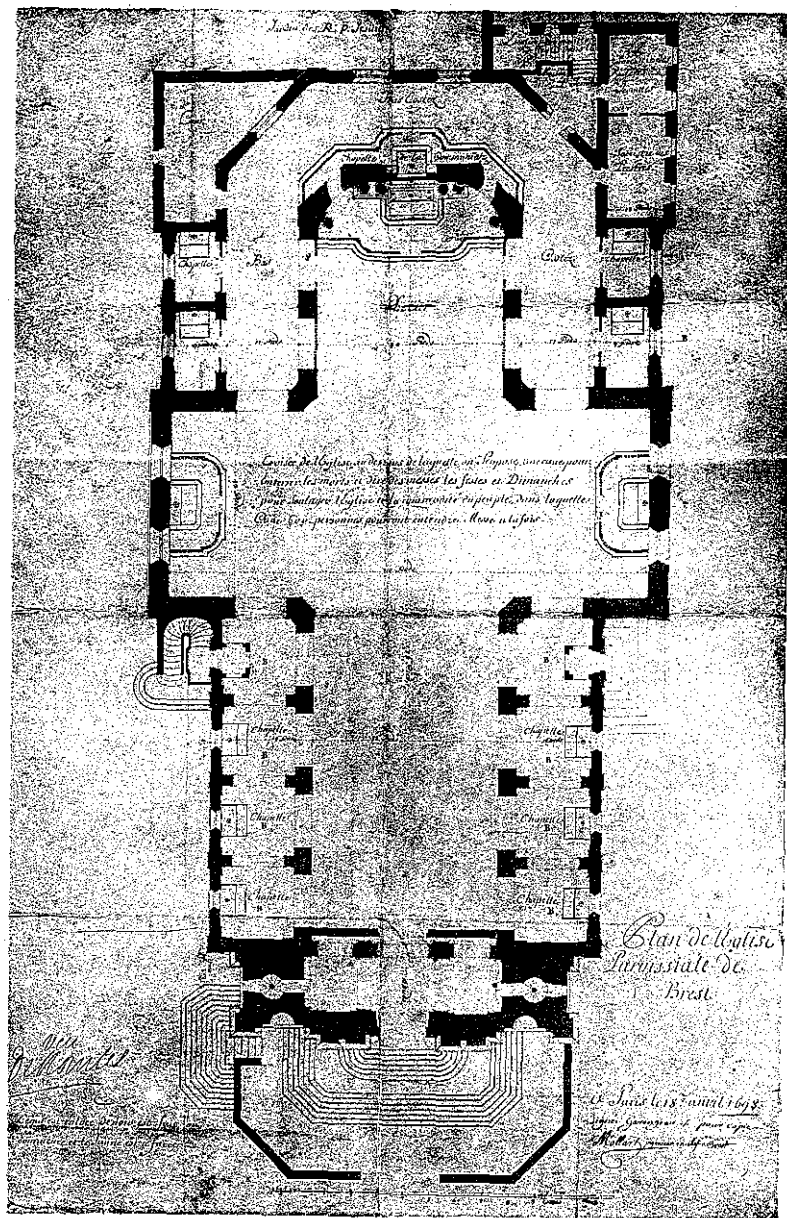
M. de la Reinterie se dirigea ensuite avec eux et les jésuites, vers le presbytère et vers l'église, où le curé célébrait la grand'messe. Là, quand elle fut finie, le commandant somma l'abbé Roignant d'exécuter

l'ordonnance de l'évêque. Le recteur refusa. Alors, le commandant et le supérieur des jésuites haranguèrent successivement le peuple nombreux et agité qui se pressait tant dans l'église que sur la place. Puis, le gouverneur du château exigea la célébration immédiate d'une messe dite par un jésuite. Le clergé résista encore. Alors commença une série de scènes déplorables qui se continuèrent plusieurs jours et dans lesquelles, à la tête d'une troupe de soldats excités, violant le sanctuaire, le commandant de la Reinterie exerça sur les prêtres et les fidèles de Saint-Louis, les plus graves sévices. Il y eût même un coup de fusil, tiré volontairement ou involontairement par un soldat, dont la balle faillit tuer l'abbé Roignant. Nous n'insisterons pas sur ce triste spectacle. Il fut l'objet d'un long mémoire et d'une longue plainte « adressée « à Monseigneur de Chamillart, par le recteur et les « prêtres de Saint-Louis, au sujet du scandale qui a « été causé dans leur église, des insultes et des violences commises sur leurs personnes par le sieur « de la Reinterie, commandant du château, officiers « et soldats à sa suite. »

Ce document très étendu est daté de Brest, 4 juin 1703. Il est signé : J. Roignant, prêtre recteur de Brest ; Alain Le Cargour, prêtre sacristain ; Michel Lalouer, curé de Brest ; Pierre Le Lann, diacre ; Hervé Kermarec, prêtre ; Jean Floch, prêtre ; Yves Le Guen, prêtre ; Urbain de la Goublaye, prêtre ; Pierre Gratien, clerc. En tout, neuf signatures.

Les jésuites répliquèrent dans une requête de 1704, signée de l'avocat Ferrary, où ils atténuèrent et même contredisaient certains points du précédent mémoire.

Enfin, après une lutte pénible, écrasé par la force, le clergé dut se soumettre, mais il ne lui fut tenu aucun compte de sa soumission. Le 6 juin, le maréchal d'Estrées, puis, deux jours après, l'évêque arrivèrent à Brest. Le prélat obligea l'abbé Roignant, le curé et



le sacristain à faire des excuses à M. de la Reinterie. Les deux derniers prêtres furent même interdits, quoique dans sa lettre du 10 juin, le prélat reconnut que le clergé pouvait, dans les conditions données, s'opposer à ce que l'on empiétât sur ses droits.

Cependant, le service partagé ne marcha pas sans de grandes difficultés et des obstacles perpétuels. Il y eut encore des troubles. Le sacristain Cargour et le marguillier M. de Quéranmoal furent exilés.

Enfin, après toutes sortes de contestations, d'intrigues et de manœuvres, l'arrêt du 29 novembre 1705 statua définitivement entre la ville et les jésuites. La sentence d'union du 25 juin 1688 fut déclarée abusive; mais il n'en fut pas de même de la décision épiscopale du 15 mai 1703, elle fut maintenue et par une étrange contradiction, malgré la révocation de la sentence d'union, la propriété de l'église fut adjugée aux jésuites : « Sa Majesté le Roi pouvant, dit le rapport, « disposer, en faveur de qui lui semblerait, d'un édifice provenant des deniers d'octroi levés avec sa « permission. »

L'avocat de la ville avait soutenu courageusement, en s'appuyant sur le droit breton « qu'un impôt affecté par le Roy à une destination spéciale n'en « pouvait être détourné, même par Sa Majesté. »

« C'est au tribunal de la divine Majesté, osa-t-il « ajouter, que se décidera cette difficulté. »

C'était un désastre pour la ville de Brest ; pendant dix-neuf ans elle avait supporté des charges énormes et dépensé pour cette église 300.000 livres, alors que les jésuites en devenaient propriétaires sans bourse délier. Il fallait pourtant à la ville une église spéciale et, dans ce but, elle était autorisée de nouveau à la bâtir au moyen des droits indiqués par l'arrêt du 3 juillet 1704 et des autres sommes qui seraient, à cet effet, destinées par Sa Majesté le Roy. Mais, hélas ! on savait ce qu'il fallait penser de cette dernière promesse.

Enfin, l'évêque fut chargé de pourvoir, en attendant cette seconde construction, aux besoins du service spirituel, de faire que l'église servit tout à la fois aux jésuites et au clergé paroissial, à moins que la ville n'offrit une meilleure solution.

Mais la ville, obérée et écrasée d'impôts, ne pouvait plus faire aucune dépense. La construction d'une nouvelle église était par suite renvoyée à un avenir très lointain. L'église des Sept-Saints, plus que jamais insuffisante, menaçait ruine, et destinée à disparaître ne pouvait être utilisée. Il fallait donc se résigner à partager avec les jésuites la jouissance de l'église non terminée. C'était pour tous une situation délicate. Pour éviter les chocs et les contestations, l'évêque décida que le maître-autel provisoire, seul existant, serait à la disposition des Pères jusqu'à dix heures du matin et qu'à partir de ce moment il servirait aux besoins de la paroisse.

Or, cette mesure était loin d'aplanir les difficultés et la présence de deux clergés rivaux au même autel eut pour résultat de diviser la ville en deux camps et de provoquer sans cesse des actes de défiance et d'hostilité réciproques, dont souffraient à la fois la religion et l'église.

En effet, des deux côtés, faute de fonds et d'entente, on renonça à entreprendre les moindres travaux, l'église inachevée resta à moitié construite, et pendant trente-trois ans, il ne fut rien entrepris pour la terminer et l'embellir ; et cela d'autant plus que la misère des dernières années de Louis XIV ne permettait à la ville épuisée et sans ressources, aucun sacrifice et aucune dépense. On ne pouvait compter en rien sur l'aide de l'Etat ruiné et menacé de la banqueroute.

Les choses restèrent au même point sous Louis XV.

Cependant, en 1740, comme tout le monde était fatigué d'une situation vraiment intolérable, sur les

instances pressantes des habitants, de l'évêque et de l'intendant, les jésuites consentirent, au mois d'avril, à l'abandon de leurs droits, moyennant le paiement d'une somme de 50.000 livres. Sanctionné par un arrêt du Conseil, en date du 3 août suivant, le traité conclu fut promptement exécuté.

La ville de Brest devenait enfin l'unique propriétaire de son église. Elle allait, avec persévérance et activité, poursuivre son achèvement.

Mais il ne fut pas donné à Garangeau de terminer et de parfaire son œuvre. Fait chevalier de Saint-Louis en 1712, il devait mourir à Saint-Malo, à l'âge de 91 ans, en 1741.

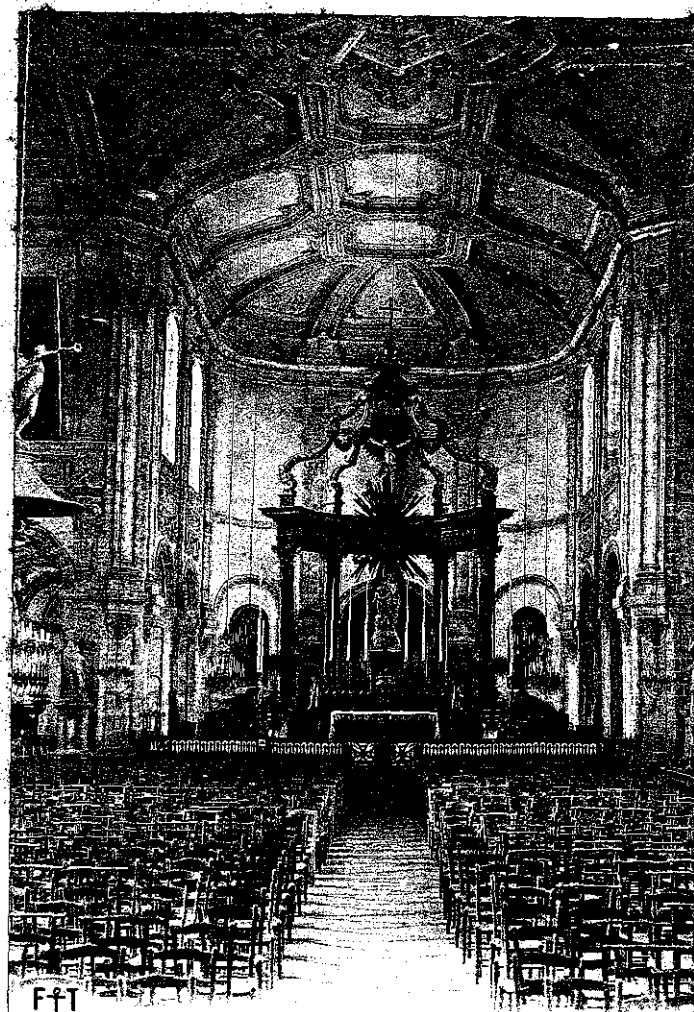
Quant aux jésuites, on leur construisit bientôt la chapelle de la marine (1741-1743).

A ce moment, M. Vincent Labbé était maire de Brest et l'abbé Perrot, recteur de Saint-Louis.

A. DE LORME.

Juin 1911.

(A suivre.)



53. - BREST. - Intérieur de l'Église Saint-Louis

Musée hagiographique de Brest

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE SAINT-LOUIS

PAR

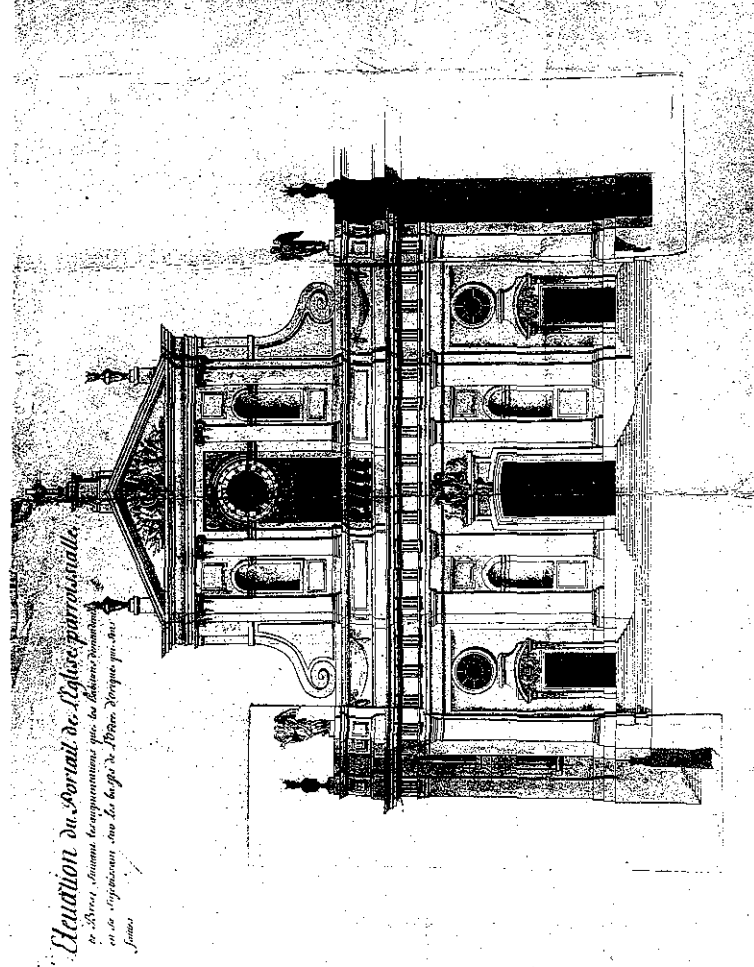
A. DE LORME

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN PROFESSEUR DU COURS D'HISTOIRE DE L'ART

AU LYCÉE DE BREST

Deuxième fascicule





*Elevation du Portal de l'Eglise paroissiale.
Le dessin est dû à l'architecte qui a fait le plan de l'église.
en la ville de Paris. L'ouvrage est de
J. B. B.*

Histoire de l'Eglise Saint-Louis

PAR

A. DE LORME

CHAPITRE III

L'église Saint-Louis, de Brest, de 1742 à 1789

I^o L'œuvre de Frézier

L'église en 1742. — Lorsqu'en 1742, et grâce à d'immenses sacrifices, la Ville de Brest devint, sans contestations possibles, seule maîtresse et propriétaire de l'église Saint-Louis, celle-ci était, comme nous le savons, loin d'être achevée. Pendant trente-trois ans, elle avait été absolument délaissée; ni le chœur, ni les bas-côtés n'étaient terminés, les sacristies n'étaient qu'ébauchées, les autels et le mobilier faisaient également défaut, la façade et les clochers n'existaient pas. On n'entrait dans l'église que par des porches provisoires d'un accès difficile. On y avait négligé toute réparation sérieuse, et l'entretien de ce qui existait avait été réduit autant que possible. Aussi était-elle dans un triste état et y avait-il beaucoup à faire.

Cependant, les hommes qui avaient vu poser les premières assises de l'édifice avaient disparu. Des-clouzeaux était mort le 6 mai 1701, remplacé successivement d'abord par l'intendant Robert, puis par le

commissaire général Bigot de la Motte. L'abbé Roignant et même son successeur, l'abbé de Kerret, avaient été emportés dans la tombe; enfin l'architecte de Garangeau, vieux et usé depuis longtemps, venait de succomber en 1741.

Le colonel Frézier. — Il lui fallait un successeur pour continuer, compléter et parachever son œuvre. Le roi désigna pour cet emploi le colonel du génie Frézier, directeur des places de guerre et fortifications de Bretagne, déjà fort connu par ses écrits et ses travaux, homme du monde doublé d'un savant et d'un artiste. Louis XV ne pouvait mieux choisir, et un coup d'œil jeté sur la vie et la carrière du second architecte de Saint-Louis, en fera comprendre toute la valeur.

Né à Chambéry, en 1682, Frézier appartenait à une famille écossaise, établie en Savoie depuis un certain nombre d'années. Il fit à Paris de fortes études scientifiques et artistiques et il y cultiva principalement l'architecture. Il compléta son instruction par un fructueux voyage en Italie. En 1702, il fut nommé lieutenant dans le régiment d'infanterie du duc de Chaulnes, et, en 1707, attribué à l'arme du génie. Il y fit une brillante carrière, au cours de laquelle il fut adjoint à M. de Garangeau dans ses constructions de Saint-Malo. Connue par ses voyages, par ses travaux d'architecture et son traité de coupe de pierres, il devint, en 1739, directeur du génie pour la Bretagne et, en 1752, membre de l'Académie de Marine.

Très au courant des œuvres, des procédés et des idées de Garangeau, dont il avait été longtemps le second, il était tout désigné pour lui succéder, en 1741. Il se fixa alors à Brest, où il mourut à l'âge de 91 ans, en 1773. La Ville, reconnaissante de ses mérites, donna son nom à l'une des rues voisines de Saint-Louis.

L'abbé Gourio de Menneur. — Le recteur de Saint-Louis, l'abbé Gourio de Menneur, successeur de l'abbé

de Kerret, était un homme actif, intelligent et qui savait plaire. Il avait pour aide le curé Perrot, qui déployait les mêmes qualités et le secondait d'une façon remarquable. Ils arrivèrent à convaincre le corps de la Marine royale et l'intendant Bigot de la Motte que l'église de Saint-Louis était leur véritable paroisse et qu'ils devaient favoriser sa construction de tout leur pouvoir. Ils acquirent les bonnes grâces du ministre de la Marine, M. de Maurepas, et, par lui, la bienveillance du roi.

Ils en obtinrent, dès avril 1741, des bois et des fers inutiles au service pour les employer dans l'achèvement de Saint-Louis; puis, enfin, en 1742, un don véritablement royal, celui des beaux marbres roses de la Sarthe devant servir à la construction du maître-autel et des fonds baptismaux, celui des bronzes nécessaires à leur décoration, et le don plus important encore des colonnes monolithes en marbre cipolin qui font actuellement la principale parure du maître-autel.

Ces colonnes ont leur histoire, qui mérite d'être contée.

Les colonnes de Lebida. — Elles appartenaient, il y a quinze siècles, à un superbe temple gréco-romain élevé à Lebida (Cyrénaïque), non loin de la ville actuelle de Tripoli. Après avoir servi bien des années au culte des Dieux de Rome, ce temple fut détruit par les invasions, et au milieu des débris de ses autels, de son fronton et de ses parvis, les colonnes restaient seules debout. Louis XIV, averti, obtint du sultan de prendre, pour orner le palais de Versailles, celles d'entre elles qui lui conviendraient. Il en choisit vingt dont les fûts étaient intacts, et un navire français, la *Diépoise*, capitaine La Motte, les amena à Brest, le 26 avril 1689. De là, il dut les conduire au Havre pour leur faire remonter la Seine jusqu'à Paris. Mais quatre fûts corinthiens non utilisés furent déposés et oubliés

à Honfleur. En 1742, Bigot de la Motte-en fut informé. Il s'adressa à Maurepas, et à la demande de ce ministre, Louis XV les céda à la Ville de Brest avec les autres présents dont il a été parlé plus haut, voulant ainsi honorer à la fois le grand saint dont il portait le nom et le grand roi son aïeul; le 13 avril 1742, la gabarre la *Colombe* les débarquait sur les quais du port militaire.

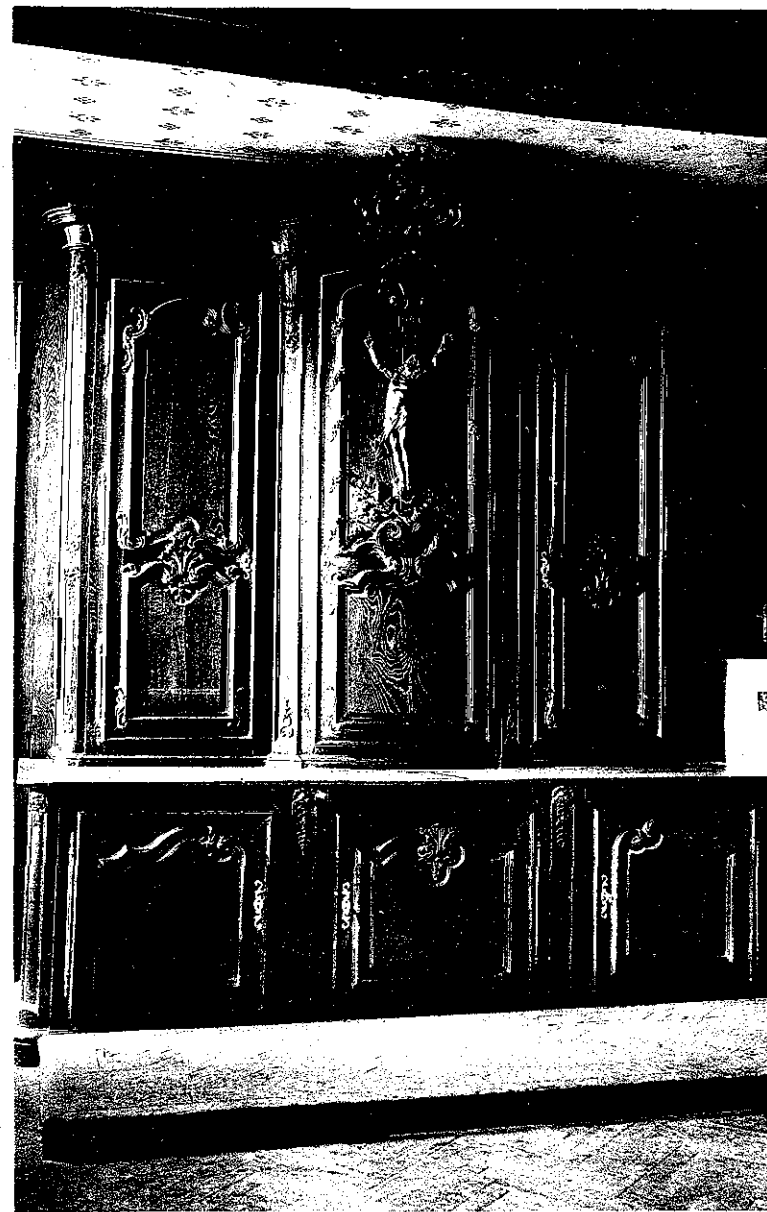
Le maître-autel de Frézier. — A la vue de ces beaux marbres, de ces riches matériaux, de ces fûts corinthiens si sveltes et si élégants, d'un galbe si harmonieux, Frézier renonça à l'autel plein, adossé par son retable au fond de l'abside, tel que l'avait conçu Garangeau.

Il résolut de faire quelque chose de plus détaché, de plus aérien, il voulut même mettre en lumière les élégantes architectures qu'allaient lui inspirer les colonnes corinthiennes de la Cyrénaïque et ses propres souvenirs de l'Italie.

Il plaça son autel isolé au milieu du chœur, véritable monument au centre de l'abside et ses dessins réunirent tous les suffrages.

Ce bel ouvrage nous est resté presque intact. Comme vous le voyez, Frézier appuyait le corps saillant de l'autel à une base courbe en marbre, mettant bien en évidence les bronzes dorés du médaillon central et des angelots des côtés. Du contour se détachaient des piédestaux en marbre saillants et portant les socles des fûts antiques. Ceux-ci, d'une seule pièce et d'une hauteur de 7^m20 (deux étages), étaient couronnés par de riches chapiteaux corinthiens en bois doré.

Les quatre colonnes ainsi formées soutenaient un entablement en arc de cercle de même style portant en son milieu une riche Gloire dorée. De là, s'élançaient au-dessus de chaque colonne autant de pieds



Buffet principal de la Sacristie
signé DERVAS, maître sculpteur (1748)

obliques dont la courbe gracieuse infléchie en double volute s'ornait d'oves et de fleurons. Ces pieds étaient réunis aux deux tiers de leur hauteur par une traverse horizontale en arc de cercle concentrique, d'où se détachaient des guirlandes de fleurs admirablement sculptées. L'ensemble, en bois doré, était d'une élégance incomparable. Il portait un riche baldaquin couronné par un groupe d'angelots ravissants soutenant un globe d'or surmonté de la Croix.

C'était une magnifique et harmonieuse composition, dans laquelle la justesse des proportions faisait ressortir l'élégance et la richesse des détails. L'art antique s'y associait d'une façon parfaite à l'art naissant du XVIII^e siècle.

Concours de la Marine. — Grille offerte par les chevaliers de saint Louis. — Le succès du chef-d'œuvre de Frézier entraîna tout le monde et donna une vive impulsion aux travaux. Pendant que l'architecte préparait l'exécution de son projet, le recteur fit, en 1744, paver l'église, et substituer aux bancs disparates jusqu'alors, des bancs symétriques et réguliers qui furent confectionnés au moyen de matériaux dus à la libéralité du ministre. Trois de ces bancs furent réservés au commandant de la Ville, au clergé et au corps politique.

Pendant ce temps, la Marine continuait son concours, elle donnait une partie des fers nécessaires à la confection de la grille de clôture des arcades du chœur; et, d'autre part, les chevaliers de saint Louis de la Ville, de la flotte, du port et même des environs de Brest, offraient à leur église patronale une superbe rampe de communion en fer forgé et doré, embellie de croix de saint Louis, de fleurs de lis et d'attributs maritimes et guerriers. Cette grille, ainsi que le tabernacle en marbre et bien d'autres richesses, fut anéantie par le vandalisme révolutionnaire; mais en souvenir de ses donataires, on eut soin, en la reconstruisant

autrement et dans un autre style sous la Restauration, d'en orner les vantaux de la double effigie de la croix de saint Louis, qui y brille aujourd'hui.

Le buffet de la sacristie. — En même temps, la Communauté consacrait six annuités de mille livres chacune à la confection de la belle boiserie dont est revêtue la sacristie actuelle. Cette œuvre élégante et d'un style si pur, dont se détache un Christ admirablement sculpté, fut terminée en 1748. Elle est due au sieur Bervas, maître sculpteur à Brest.

2° L'installation d'un maire à Brest

C'est à cette époque que le recteur de Saint-Louis, l'abbé Gourio de Menmeur, assisté du curé Perrot, eut à installer M. Bethedat comme maire, avec le cérémonial accoutumé, célébré auparavant aux Sept-Saints et inauguré à Saint-Louis le 1^{er} janvier 1748.

Le procès-verbal qui en fut dressé, nous apprend que M. Bethedat, avant d'entrer dans l'église, s'agenouilla au pied d'un prie-Dieu, vis-à-vis et en dehors de la porte principale; que là, la main sur le livre des Evangiles, il prêta le serment de garder et conserver les droits et intérêts de l'église, ainsi que de la religion catholique, apostolique et romaine; qu'à la sortie du cortège, on s'arrêta à l'endroit où l'on avait placé, au niveau du pavé, « une pierre expressément percée d'un « trou au milieu »; que le maire mit le talon dans le rond ou fossette « censée le centre de la Ville » et que, la main levée, il prêta, entre les mains du sénéchal, le serment « de se bien et fidèlement comporter dans les fonctions de maire, de conserver les droits du Roy, les privilèges, prérogatives et immunités de la Ville et ordonnances de police, comme aussi de protéger les pauvres, les veuves et les orphelins »; qu'au Château, il prêta encore serment comme colonel de la milice, entre les mains de M. Lombard; major, qui le



Lutrín en bronze doré, signé LECLER, fondeur du Roy
rue de la Ferronnerie (1759)

reconnut dans son grade et ordonna de lui obéir en tout ce qu'il commanderait pour le service du Roy.

Et voilà comment on était proclamé maire de Brest sous le règne de Sa Majesté Louis XV, roi de France et de Navarre.

Don de M. Bigot de Chazelles. — En mai 1749, M. Bigot de la Motte, assisté des autorités de la Ville et de tout le clergé, posa solennellement la première pierre du massif destiné à recevoir le maître-autel, et afin d'en hâter la construction, son fils, M. Bigot de Chazelles, proposa une somme de deux mille livres pour opérer le placement des colonnes et le montage du baldaquin, à la condition que le banc n° 38 qu'il occupait dans l'église appartiendrait à perpétuité à lui et à sa famille. Cette condition fut acceptée par la Communauté et observée jusqu'en 1790, époque de la destruction des bancs dans un mouvement révolutionnaire.

3° La générosité du roi Louis XV

Cadeaux du roi. — Ce grand travail de la construction du maître-autel dura jusqu'en 1758 (près de dix ans). Et peu après, l'église reçut, probablement en cadeau du roi, six superbes chandeliers, deux grands candélabres et un magnifique lutrin en bronze doré, dus à un célèbre fondeur ornementiste de Paris, qui les signa de son nom, Lecler, rue de la Féronnerie, à la date de 1759. C'est vraisemblablement dans la même période que l'église Saint-Louis s'enrichit des lampes du sanctuaire, des crédences et de beaucoup de pièces du riche mobilier qui complète si élégamment la décoration du chœur.

Le départ de Frézier. — Au milieu de tant de travaux, et malgré ses 78 ans, l'activité de Frézier ne se ralentissait pas. Sous sa direction, l'entrepreneur Jaffrey acheva l'abside, construisit les bas-côtés de

l'église et commença le portail jusqu'au-dessous des voûtes qui supportent le buffet des orgues.

Frézier avait renoncé à la façade de Garangeau, trop coûteuse et aux deux tours à dôme qui la complétaient. Il proposa une façade plus simple couronnée par un dôme, réduction de celui des Invalides, et flanqué de deux tourelles de même style. Mais le manque d'argent suspendit alors ses travaux, et l'âge allait bientôt le condamner au repos.

Avant de terminer son œuvre, il avait préparé, pour les placer à droite et à gauche de la porte principale, deux inscriptions qui résumaient, d'une façon peut-être trop piquante, les justes griefs de la Ville contre Louis XIV et les jésuites. Aussi ne furent-elles jamais mises en place.

Il est intéressant de les connaître. Les voici :

*Ludovici XIV munificentia
Ex urbis Bresti ærario
Inceptum est hoc ædificium
Anno MDCXCVII (1697)
Deinde seminario clericorum
Ad navalia armamenta instituto
A Rege gratis concessio
Stetit imperfectum per multos annos
Auspiciis Ludovici XV
Tandem, pacto convento,
Soli parrochiæ urbis Bresti
Restitutum ædificium
Ex ejusdem ærario huc usque
Profectum est
Anno MDCCLVIII (1758)*

Ce qui peut se traduire :

« Grâce à la munificence de Louis XIV, la Ville de
« Brest commença à ses frais, en mil six cent quatre-
« vingt-dix-sept, cet édifice. Mais ayant été donné par

« le roi, au séminaire des aumôniers de la flotte, il
« resta inachevé pendant de longues années.

« Enfin, un traité étant conclu sous les auspices
« de Louis XV, ce monument, restitué à la seule pa-
« roisse de Brest, pût être terminé, aux frais de la
« Ville, en 1758. »

4° Ralentissement des travaux

Suppression des sépultures dans l'église. — Cependant les travaux languissaient faute d'argent et Frézier prenait sa retraite. On avait beaucoup dépensé à l'avance pour achever les bas-côtés, et le casuel de Saint-Louis était alors moins avantageux que celui des antiques églises, telles que celle des Sept-Saints et même celle des Carmes qui conservait les privilèges de l'église Saint-Yves qu'elle avait remplacée (1651).

En effet, jusqu'alors, il était permis d'inhumer dans les églises, ce qui coûtait assez cher et rapportait fort aux paroisses. Mais, en 1707, Monseigneur de la Bourdonnaye, poussé peut-être par l'intérêt de la salubrité publique, décréta que l'église de Saint-Louis serait exclusivement réservée pour la sépulture des officiers de marine et leurs familles. M. Lars de Poulrinou, maire de Brest, protesta au nom de l'égalité de tous devant la Mort, mais sa protestation fut inutile. L'hygiène l'emporta et il fut même décidé que l'église de Saint-Louis ne pourrait accorder la sépulture qu'à des décédés illustres et dans des circonstances particulières; ce qui eut lieu plus tard lors des funérailles du valeureux du Couëdic, et celles d'ecclésiastiques marquants ou d'autres morts glorieux.

Bientôt après, du reste, une ordonnance des Etats de Bretagne, approuvée par le Roi, confirma ces dispositions.

En 1762, pour donner un peu d'activité aux travaux à moitié suspendus, le ministre de la Marine

délivra gratuitement à la paroisse trois mille pieds cubés de bois, trois cents planches et dix mille livres de fer, à condition qu'un banc, convenablement placé, serait réservé dans l'église aux principaux officiers du corps.

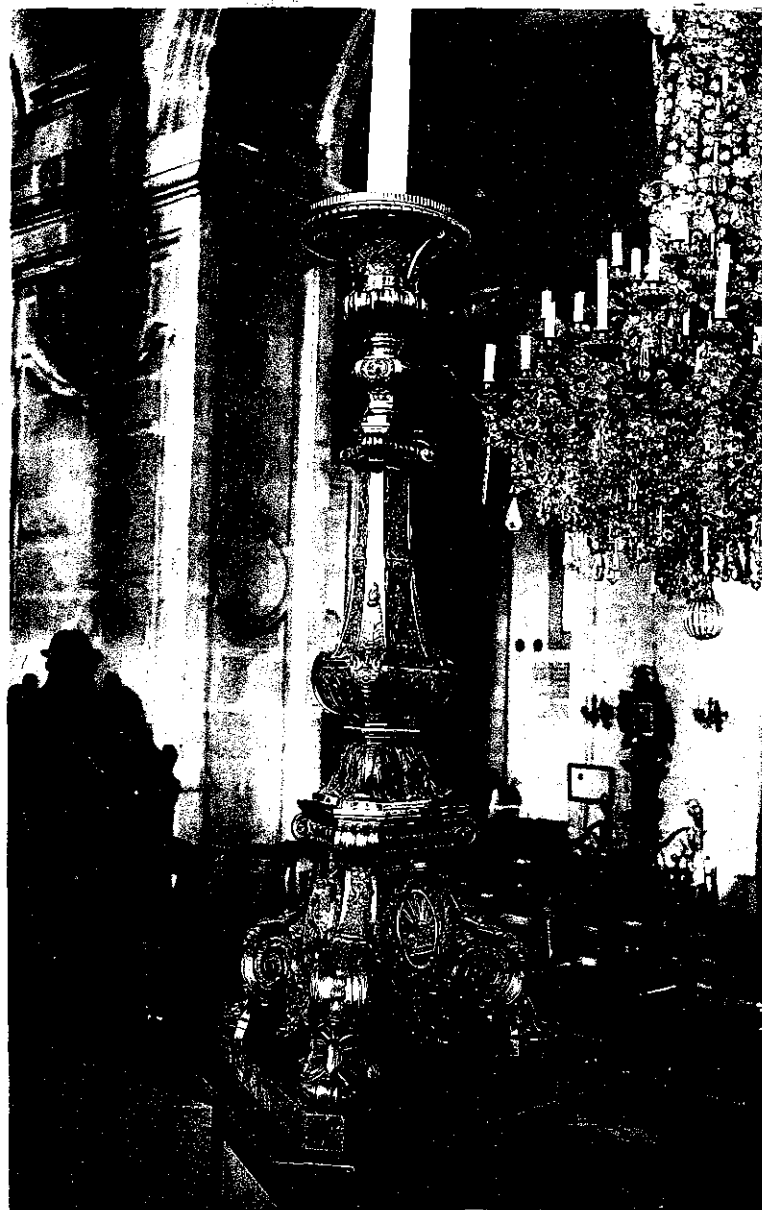
Non seulement la Communauté se soumit avec empressement à cette condition, mais elle offrit même de nommer un marguillier d'honneur pris parmi les officiers de plume, au choix du commandant de la Marine. Ces officiers déclinèrent cette distinction, se contentant des bancs n^{os} 68, 69 et 70, qu'ils partagèrent avec la Communauté.

Dans la même année, le recteur faisait refaire le pavage de l'église, et celle-ci recevait de généreux donateurs. Les deux statues de saint Louis et de Charlemagne, qui furent érigées à l'entrée du chœur : l'une du côté de l'Evangile, l'autre du côté de l'Epître. Ces deux statues devaient être victimes des saturnales de 1793.

La fabrique aurait alors voulu agrandir l'église par une chapelle extérieure dont la Marine lui cédaît le terrain. Elle demanda en même temps l'acquisition des cloches du Folgoat mises en vente par les jésuites. Mais ces deux demandes furent repoussées comme coûteuses et inopportunes, et elles ne se réalisèrent jamais.

Premières fêtes dans l'église. — Cependant, malgré la pauvreté de son budget, la paroisse put, grâce à la générosité des fidèles, disposer à l'occasion, de ressources suffisantes pour donner aux cérémonies religieuses un éclat et une pompe impossibles jusqu'alors. Elle possédait enfin un bel autel, un matériel suffisant, des croix, des ostensoirs, quelques bannières et de riches parures ecclésiastiques.

Aussi, le 6 août 1769, lors de la fête célébrée en l'honneur du rappel du Parlement de Bretagne, la



Un des deux grands Chandeliers en bronze doré
signé LECLER (1759), fondeur du Roy

Communauté, au milieu de la joie générale, pût-elle faire célébrer à Saint-Louis une messe solennelle et un *Te Deum*, auxquels assistaient, avec les milices en armes, toutes les autorités civiles, militaires et maritimes. L'éclat de ce spectacle religieux et guerrier, la pompe et l'ordre des cérémonies, la beauté des chants, ravirent les Brestoï et les encouragèrent à de nouveaux sacrifices pour terminer cette église, qu'ils regardaient comme l'honneur et la parure de leur Cité.

On put avec le même succès déployer la même pompe lors de la visite du duc de Chartres à Saint-Louis, le 5 mai 1772.

5° Mort de Louis XV

Mort de l'abbé Perrot. — C'est à cette époque que mourut l'abbé Perrot, auquel l'église devait tant. La Ville, reconnaissante de ses vertus, de ses bienfaits et de sa bonne administration, lui servait une pension de 400 livres. On lui fit à Saint-Louis de belles funérailles.

M. Le Normand, maire de Brest. — M. Le Normand (Jean-Jacques), procureur du roi et syndic, avait été élu maire de Brest le 22 juin 1771 et il était en fonctions depuis cette date, lorsque parvint à Brest, dans les premiers jours de mai 1774, la nouvelle que le roi Louis XV était dangereusement malade. Le roi n'était plus le bien-aimé des premières années du règne, il avait perdu toute sa popularité et les désastres militaires et financiers s'unissaient à la misère générale et à la vie privée du monarque pour saper les anciennes affections ; mais la Communauté et la paroisse de Brest ne pouvaient oublier sa générosité pour leur église.

Aussi pendant trois jours consécutifs une grande messe fut-elle chantée à Saint-Louis pour demander

à Dieu le rétablissement de sa santé. L'état-major de la place fit célébrer la première le 9 mai; le corps de la Marine la seconde, et la Communauté la troisième. Mais ces prières ne furent pas exaucées et le roi mourut. Quelque modérée que fut en présence de cet événement la douleur de la population, elle dut, pour se conformer à l'usage, porter le deuil de son souverain. C'était le roi de France et, quoique bien ébranlé, le prestige de la royauté régnait encore dans les cœurs.

C'est pourquoi la Communauté crut devoir ordonner un deuil général, suivi d'un imposant service funèbre à Saint-Louis. Toutefois, celui-ci fut moins somptueux qu'on ne le proposait, le roi Louis XVI ayant exprimé le désir qu'une partie de la dépense fût consacrée au soulagement des pauvres.

Les autorités de la ville se conformèrent à ces paternelles instructions en décidant que le service projeté devant donner lieu à une dépense de 1.200 livres, le quart de cette somme serait affecté à l'achat de 600 pains bis et blancs de 10 sols chacun, que l'on distribuerait aux pauvres en leur recommandant de prier Dieu pour l'âme du feu roi.

Ainsi débuta à Brest le règne du roi Louis XVI.

6° L'œuvre de Besnard. — L'église sous Louis XVI

Joachim Besnard. — Frézier, en se retirant du service, avait légué le soin de continuer après lui et de terminer l'œuvre de Garangeau à l'architecte Pierre-Joachim Besnard, désigné par le roi. Architecte et ingénieur de talent, Besnard était né à Rennes en 1741. Après avoir été élève de l'Ecole des ponts et chaussées de Bretagne, il devint ingénieur ordinaire des Etats de Bretagne à Vannes, puis à Landerneau. Il fut promu, au concours, ingénieur en chef de la province en 1787. Ayant terminé la façade de l'église Saint-Louis de 1774 à 1785, il eut à restaurer l'église Saint-Martin de Morlaix et plusieurs autres

édifices importants. Il fut nommé inspecteur général des ponts et chaussées en 1791 et chargé, en 1805, par l'empereur Napoléon, de tracer la nouvelle ville de Pontivy, devenu alors Napoléonville.

On adjoignit bientôt à l'ingénieur Besnard, pour les nombreux travaux de sculpture à exécuter dans l'église Saint-Louis, le sculpteur Collet, élève de Coysevox, Coustou et Bouchardon, premier prix de l'Académie des Beaux Arts et chef de l'atelier de sculpture du port de Brest, déjà connu par les grandes statues navales et les magnifiques décorations sculptées dont il avait embelli les vaisseaux du roi.

C'est à Besnard que nous devons la façade actuelle de l'église Saint-Louis. Il accepta, dans cette dernière conception, les deux étages superposés dorique et ionique de Garangeau, mais il en diminuait la largeur et il en simplifiait considérablement la décoration. Il supprima les portes latérales, les prolongements, les sculptures et les statues de l'attique, les niches de l'ordre ionique, les balustrades, les guirlandes et, de tous les ornements proposés par Garangeau, il ne conserva que le riche cartouche du portail et les trophées du fronton. Il ne voulut ni des tours latérales, ni, à leur place, de la coupole centrale avec lanternons proposée par Frézier, et il les remplaça par la tour circulaire actuelle, coupée de trois étages éclairés par six fenêtres inférieures, six lucarnes circulaires intermédiaires et six fenêtres supérieures et renforcée par six contreforts. Ces contreforts supportaient un entablement surmonté d'une balustrade et limité aujourd'hui par une plate-forme. Dans le projet de Besnard, au-dessus de cette terrasse devait se dresser un dôme ovoïde portant une sphère d'or surmontée de la croix, ce qui aurait donné à la tour huit mètres de plus qu'elle n'en a aujourd'hui. Nous verrons pourquoi l'architecte se crut obligé de renoncer à ce couronnement. Il compléta le raccordement un peu brusque du

fronton avec la tour par deux pyramides aiguës, placées à droite et à gauche de la façade, et en granit comme elle. On a beaucoup critiqué cette disposition. Dans son *Voyage en Bretagne*, Max Radiguet, railleur, a même écrit que c'étaient deux métronomes flanquant une clarinette. La moquerie est excessive ! En résumé, il ne restait plus de la primitive façade projetée en calcaire que l'intérieur du tympan, les ornements des métopes et l'immense cartouche qui surmontait la grande porte.

Or, Garangeau et Frézier avaient admis que la façade de Saint-Louis devait être, comme le reste de l'église, construite en calcaire de Caen, pierre compacte, solide, lumineuse et permettant les sculptures délicates et les ornements fouillés. On ne voit pas pourquoi Besnard préféra le granit et ajusta à une église de pierre blanche cette nouvelle façade dont la pierre de couleur, de densité et de tassement différents, exigeait pour la taille et la sculpture un travail à la fois plus difficile et plus coûteux, sans fournir au résultat une mise en lumière favorable.

Peut-être est-ce la crainte de l'action de l'air salin sur une façade en calcaire exposée aux vents humides du Sud qui fit choisir le granit ?

Accidents à la tour Saint-Louis. — Quoiqu'il en soit, ce projet fut approuvé au mois d'octobre 1774 par la Communauté brestoise et Besnard en confia l'exécution à l'entrepreneur Le Jemle. Le travail avançait, la tour s'élevait et l'entrepreneur avait déjà reçu 20.400 livres pour ses travaux lorsqu'en 1776 deux des piliers ou pieds-droits de la tour parurent se tasser et se lézarder.

Grand émoi dans la population. Effrayée, la Communauté demanda à l'intendant la prompte démolition de la tour menaçante et la réfection des piliers. Besnard refusa et se contenta de renforcer les piliers

par des contreforts ; mais les lézardes augmentant toujours, une visite minutieuse eut lieu avec le concours de l'architecte Choquet de Lindu, auteur de tant de grands travaux à Brest.

L'expertise fut très rassurante, à son de caisse qu'aucun péril n'était à redouter. Ce fut en vain. L'affolement persista et personne n'osait plus séjourner dans l'église ni même passer devant de peur d'une catastrophe. Il fallut, pour éviter la démolition de la tour et rassurer l'opinion publique, que l'architecte se résignât à reprendre sa construction en sous-œuvre.

L'intendant de la Marine mit à la disposition de la Ville les bois, les cordages et les appareils nécessaires à l'opération, qui commença dans les premiers jours de juillet 1777. On s'accordait à penser que les tassements tenaient à l'emploi dans les fondations et les supports de la tour de matériaux et de pierres de taille de résistance différente.

C'est pourquoi on refit en granit deux piliers en pierre blanche et on conserva les contreforts supplémentaires en les utilisant comme supports du buffet des orgues.

Besnard renonce à sa coupole projetée. — Les deux piliers supérieurs, bien qu'en pierre blanche, n'avaient donné aucun signe de faiblesse. On n'y toucha pas. Mais Besnard, craignant d'augmenter le poids de la tour, n'osa pas compléter son clocher tel qu'il l'avait conçu et il supprima l'exécution du dôme ovoïde et de la grande croix dorée qui devaient le couronner.

Les travaux de la tour et leurs conséquences avaient à eux seuls absorbé plus de 40.000 livres et il y avait encore à refaire la charpente, à établir les portes, à construire un perron et à édifier et à emménager les grandes orgues.

C'étaient d'énormes dépenses qui forçaient la Ville à de nouveaux sacrifices, d'autant plus lourds qu'à

l'intérieur de l'église on venait d'exécuter de grands travaux de perfectionnement et d'embellissement, tels que le lambrisement et la peinture du plafond et, en particulier, l'établissement d'une chaire magnifique qui pouvait rivaliser en beauté avec celle de l'église Saint-Thégonnec dont elle s'inspirait.

Dans cette période laborieuse on vit successivement à la mairie de Brest MM. Le Guen de Neugel (1777-1780), Le Normand (Jean-Jacques) (1780-1783), Le Guen aîné (1783-1789) et Branda (Louis) (1789-1790).

Pendant ce temps, Collet sculptait les deux anges adorateurs qui ornent le maître-autel.

Les funérailles de du Couëdic. — C'est alors qu'éclata la guerre d'Amérique motivée par le soulèvement des colonies anglaises du Nouveau-Monde, guerre à laquelle la France, ses armées et ses escadres allaient prendre une part si glorieuse.

Nous n'avons pas à raconter ici les événements mémorables de cette lutte si brillante pour la marine française ; mais nous ne pouvons oublier l'intrépide du Couëdic et le combat héroïque de la *Surveillante* contre le *Québec*. Louis XVI voulant témoigner au marin breton son admiration et sa reconnaissance l'éleva, le 20 octobre 1779, au grade de capitaine de vaisseau et quand, épuisé par ses blessures, le vaillant officier expira, le monarque décida qu'il serait inhumé aux frais de l'Etat dans l'église Saint-Louis de Brest.

Le corps du héros fut déposé dans un caveau derrière et au pied du pilier à droite du maître-autel. Le roi, pour perpétuer sa mémoire, ordonna qu'on érigeât sur sa tombe un mausolée dont M. Trouille, ingénieur des bâtiments royaux, traça le plan. Il se composait d'un sarcophage de marbre noir surmonté d'une pyramide de même marbre dont les inscriptions et les



48. — BREST. — L'Eglise Saint-Louis

ornements étaient en bronze doré. Ce monument avait cinq pieds trois pouces ou un mètre soixante-dix de hauteur, sur trois pieds trois pouces, c'est-à-dire un mètre de largeur. On l'appliqua sur le pilier au-dessus du caveau.

Une inscription éloquente de simplicité mentionnait le combat de la *Surveillante*. A la base de la pyramide brillait un écusson doré aux armes des du Couëdic de Kergoualer. Enfin Louis XVI, voulant que ce monument fut tout à la fois un honneur pour la Marine et un encouragement pour ceux qui s'y destinaient, fit graver sur la face de la pyramide ces mots remarquables :

« Jeunes élèves de la Marine, admirez, imitez
« l'exemple du brave capitaine de vaisseau du Couë-
« dic, premier lieutenant des Gardes de la Marine ! »

La translation des cendres, la mise au tombeau, la bénédiction du monument, furent entourées d'une pompe et d'une solennité imposantes. Dans l'église, où se pressait une foule recueillie et émue, s'inclinant avec respect devant sa veuve et ses enfants, se groupèrent autour du cercueil de du Couëdic et, au pied de l'autel, l'élite de ses compagnons d'armes et les drapeaux en deuil de tous les corps de la garnison précédés de leurs chefs saluant, l'épée nue à la main.

Nous savons tous qu'une rue de notre ville porte encore aujourd'hui le nom de du Couëdic. Espérons qu'il sera conservé !

Le perron et la place Saint-Louis. — Cependant, malgré la guerre, puis après la glorieuse paix de Versailles, malgré les difficultés politiques et financières qui succédèrent, la Municipalité n'abandonnait pas les travaux de Saint-Louis.

C'est pourquoi, en 1788, M. Besnard et M. Maury, architecte du domaine, tracèrent et édifièrent le perron de l'église.

Mais pour montrer et dégager convenablement ce grand édifice, il fallait encore construire la place et la rue qui le mettaient en communication avec la rue Royale (depuis Grand'Rue), nouvellement créée.

Cette place et cette rue avaient été l'objet d'un projet très réussi de Frézier qui avait voulu en faire avec l'église un ensemble monumental harmonieux. Aussi la place et la rue devaient être toutes deux bordées de maisons régulières du style de l'église, et les rez-de-chaussée étaient garnis d'arcades circulaires doriques qui devaient régner tout le long des édifices jusqu'à leur débouché dans la rue Royale. C'était un vestibule monumental précédant l'église. On commença alors les expropriations et les démolitions nécessaires, mais la Révolution arrêta bien vite ces travaux. On ne les reprit que bien longtemps après et par fragments; dans l'exécution, on préféra les boutiques aux arcades et rien ne resta du beau projet de Frézier. Cette place, du reste, n'est pas encore terminée et il y a pourtant plus de cent vingt ans qu'on y a donné le premier coup de pioche.

Les grandes orgues. — Quant aux orgues, en 1789 la fabrique se décida à les construire avec ses propres ressources. Elle en confia l'exécution au frère Florentin Grimaud, carme de Brest, pendant que Collet était chargé des sculptures du buffet. Cette belle œuvre coûta 80.000 livres (150.000 francs d'aujourd'hui).

Avant de recevoir ces grandes orgues, on dut les essayer. On les trouva excellentes et l'on admira beaucoup le travail du sculpteur Collet. Aussi ce fut une véritable fête de la Cité quand, pour la première fois, après avoir été bénites, elles firent, dans une grandiose cérémonie religieuse, retentir de leurs accents majestueux et superbes, les voûtes du saint édifice. Toutes les autorités, dans les beaux costumes de l'époque, tous les notables et leurs familles richement parées; toutes les corporations, avec leurs bannières, se

pressèrent dans l'église, trop petite pour contenir l'immense concours de peuple accouru de tous les côtés.

Ce fut une véritable apothéose et la triomphale inauguration de Saint-Louis enfin achevée. Les colonnes antiques qui tant de siècles auparavant avaient pu contempler de si belles fêtes, n'avaient certes pas vu se dérouler sous les portiques de leur temple primitif une assemblée aussi brillante et aussi glorieuse.

Il y avait là, en effet, à côté des autorités municipales de Brest, tout l'état-major des flottes victorieuses de Louis XVI, la fleur de la vieille noblesse militaire, les compagnons d'armes des Suffren, des de Grasse, des d'Estaing, des Lamotte-Picquet et des du Couëdic, un assemblage incomparable de bravoure, d'élégance, de distinction et de courtoisie, et il semblait, ce jour-là, que prête à périr dans le naufrage de la royauté, cette haute société maritime, si intrépide et si charmante, voulût se contempler encore une fois dans un suprême et dernier éblouissement.

Ce beau jour n'eut pas de lendemain.

L'annonce de la réunion des Etats généraux, les élections des députés, les délibérations, la constitution de ces Etats en Assemblée nationale, allaient bientôt troubler et passionner tout le royaume et déterminer à Brest, en particulier, une effervescence redoutable, qui devait ébranler jusque dans leurs racines les plus profondes, les anciennes mœurs, les anciennes traditions, les anciens cultes de la population et préparer ainsi les plus graves événements. Dans ces conditions, l'administration du nouveau maire, M. Branda, était entourée de telles difficultés qu'il dut accepter l'assistance d'un conseil général et arrêter tous les travaux, y compris ceux de la place Saint-Louis.

L'église en 1789. — Il est difficile d'évaluer exactement la dépense totale effectuée depuis 1685 pour

amener au point où elle se trouvait à cette époque de 1789, la construction de la paroisse de Brest, l'église Saint-Louis ; mais je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité en disant que cette dépense atteignait et dépassait même probablement la somme de un million de livres, sans compter les marbres antiques et les œuvres d'art dont la valeur est inestimable.

Quoiqu'il en soit, au moment de la réunion des Etats généraux, l'église de Saint-Louis était à peu près terminée. Malgré l'agitation produite, on aurait pu croire alors qu'il n'y eut plus rien à craindre ; mais comme nous l'avons déjà vu, la Révolution grondait sourdement, prête à éclater, et ses tourmentes impétueuses et terribles allaient faire éprouver au saint édifice de nouvelles vicissitudes et de nouveaux périls.

7° Recteurs de Saint-Louis, de Brest

M. l'abbé Roignant, vicaire en 1678, recteur de 1686 à 1710 ;

M. l'abbé Yves-Joseph de Kerret, de 1710 à 1741 ;

M. l'abbé Jean-René Gourio du Menneur, 1741 à 1757 ;

M. l'abbé Jean-Esprit Prudhomme, 1757 à 1784 ;

M. l'abbé Olivier Le Floch, 1784 à 1790.

A cette date, les recteurs furent remplacés par des curés comme chefs de la paroisse.

CHAPITRE IV

L'église Saint-Louis de 1789 à 1800. — La Terreur brestoise. — Le Directoire

1° Dévastations. — Profanation et pillage de l'église Saint-Louis

Premiers troubles. — Les graves événements qui marquèrent l'année 1789 avaient déterminé, à Brest, une agitation profonde. Les masses étaient travaillées par toutes espèces d'excitations et de promesses ; les troupes et les escadres sans discipline, le maire impuissant et tous les travaux suspendus. Aussi l'achèvement de Saint-Louis était arrêté et l'exécution de la belle place projetée par Frézier abandonnée totalement.

Cependant, dans la grande fête civique du 31 juillet, les troupes, les autorités et la foule avaient approuvé et accepté avec enthousiasme, aux cris de : Vive le Roi ! Vive la Nation ! le serment dicté par le maire Branda et commençant en ces termes : *Nous jurons d'être fidèles au Roi, à la Nation, nous jurons de respecter la Religion, le Culte et ses Ministres*, etc.

Mais les masses populaires et les fanatiques fauteurs de troubles ne voulaient pas tenir ce serment. Déjà des manifestations antireligieuses se produisaient de toutes parts ; déjà on invectivait les prêtres. Dès 1788, l'office divin avait été souvent troublé et le recteur de Saint-Louis, l'abbé Floch, était constamment

obligé de se plaindre à l'évêque des désordres provoqués dans son église par des perturbateurs sans scrupules. Le magnifique autel de Frézier fut même menacé par une véritable émeute et il fallut toute l'énergie et toute l'adresse du maire Branda pour en empêcher la destruction.

Il y avait donc déjà, au début de la Révolution, péril pour Saint-Louis et pour ses prêtres.

La garde nationale. — Pendant que ces faits se passaient, la garde nationale s'organisait et l'on adoptait la cocarde tricolore. Les grades d'officiers nommés provisoirement par le Conseil excitaient bien des convoitises ; mais l'ardeur patriotique était générale et les femmes la partageaient avec exaltation. Elles offrirent les drapeaux du nouveau corps et les jeunes filles, imitant leurs mères, brodèrent elles-mêmes l'étendard qu'elles remirent aux jeunes gens composant la brigade légère de la nouvelle troupe.

Il y eut, lors de la remise de ces drapeaux, le 13 septembre 1789, une imposante cérémonie, dans laquelle il fut fait appel au clergé de l'église Saint-Louis, chargé de les bénir. L'abbé Floch prononça, à cette occasion, un superbe discours, renfermant bien des sages conseils qui ne furent malheureusement pas suivis.

Cette garde nationale eut bientôt à agir. La disette sévissait cruellement à Brest : le pain manquait et la misère était extrême. La Municipalité fut forcée d'acheter du blé au dehors ; mais la population de Lannion s'opposa violemment à la mise en route pour Brest des grains destinés à cette ville. Un véritable corps expéditionnaire fut dirigé de Brest sur Lannion et se fit restituer par la force les grains confisqués.

C'est dans ces conditions qu'eut lieu, conformément au décret de l'Assemblée nationale, rendu le

14 décembre 1789, décret sanctionné par le roi le 28 du même mois, l'élection d'une nouvelle Municipalité et d'un nouveau Conseil.

M. Malmanche fut élu maire de Brest et M. Caeuillier, procureur-syndic.

Le maire Malmanche. — L'installation de M. Malmanche reçut, comme les précédentes, la consécration religieuse, mais considérablement simplifiée. Le clergé de Saint-Louis, le recteur en tête, fut convoqué sur la place du Château, splendidement pavoisée et décorée. Là se dressait l'autel avec cette inscription : *A la Patrie!* Le recteur harangua successivement le nouveau maire, la nouvelle Municipalité et M. Branda, président du Conseil général ; puis il entonna le *Veni Creator* au son du canon et des musiques militaires.

Après quoi, le recteur célébra une messe basse, à l'issue de laquelle M. Malmanche prêta sur les Évangiles le serment décrété par l'Assemblée nationale. A ce moment, une nouvelle salve de vingt-et-un coups de canon se fit entendre, les cloches sonnèrent à toute volée et les tambours battirent aux champs. La fête se termina par un *Te Deum* entonné par le clergé et les assistants, suivi du défilé de toutes les troupes et de salves d'artillerie.

Malgré cette fête, ni l'ordre ni le respect de la religion n'étaient assurés. Le clergé était dans une situation précaire. L'Assemblée nationale avait, par décret du 2 novembre 1789, confisqué les biens de l'église, à titre de déshérence. Il était bien dit que l'Etat devait pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, mais les événements allaient bientôt étouffer ces généreuses dispositions. Bientôt aussi, allait naître à Brest un nouveau pouvoir, qui devait être tantôt l'auxiliaire et tantôt le rival de la Municipalité et du Conseil général. C'était la société

des Amis de la Constitution, dont le règlement fut arrêté le 14 juin 1790. Cette société était calquée comme organisation et comme but sur le Club des Jacobins de Paris.

Les départements. — Cette même année 1790 vit la création des départements, divisés en districts et en cantons; puis eut lieu la réduction des évêchés à un par département, ce qui entraîna la suppression de l'évêché de Saint-Pol de Léon; et, enfin, le 12 juillet 1790, fut promulguée la constitution civile du clergé. D'où un trouble profond dans toute la ville et la région: un seul prêtre de Saint-Louis se soumit au serment obligatoire; les autres, après quelques mois de résistance inutile, durent fuir, se cacher ou se laisser emprisonner.

Troubles dans les églises et dans la ville. — Ce n'était qu'un début, précurseur de nouvelles vicissitudes. Elles s'annoncèrent, le 8 août 1790, par une proclamation de la Municipalité qui, sans prévenir l'administration du district, arrêta, pour la Saint-Michel suivante, la suppression des bancs dans les églises de Saint-Louis et de Saint-Sauveur. Cette proclamation causa un grand émoi parmi les paroissiens. Ceux à qui la concession des bancs avait été faite à titre onéreux, manifestèrent leur intention de ne pas y déferer et même de se pourvoir si elle était suivie d'effet.

Le district et le Directoire après lui s'opposèrent à la décision municipale, la considérant comme une violation des droits acquis. Le Directoire même, dans l'arrêté qu'il prit peu de temps après pour ordonner la suppression des bancs seigneuriaux, déclara formellement que c'était sans préjudice des concessions faites par les corps politiques, à titre légitime et étranger au régime féodal. La Municipalité voulut alors suspendre l'exécution de sa proclamation.

Mais les électeurs réunis pour nommer de nouveaux officiers municipaux ne l'entendaient pas ainsi, et sous leur pression, l'administration municipale publia, le 17 novembre 1790, un arrêté prescrivant l'enlèvement des bancs dans les vingt-quatre heures et fixant au 19 la vente aux enchères, au profit de l'église, des bancs des citoyens qui ne se seraient pas conformés à la proclamation du 8 août.

Le lendemain, la foule s'assemble, l'émeute gronde et une populace en délire se précipite à Saint-Sauveur, dont tous les bancs sont mis en pièces.

Le district, averti, proteste et rappelle le Conseil municipal au respect de la loi.

Le Conseil s'engage par écrit à surseoir et veut arrêter le mouvement. Il est impuissant. Les électeurs fanatisés se portent en tumulte dans l'église de Saint-Louis et y brisent jusqu'au dernier les bancs accumulés.

Les fidèles étaient terrorisés. Un seul citoyen trouva alors le courage de protester contre cette violation cynique de la propriété, M. de Trédern de Lézérec. Il réclama pour lui et ses cohéritiers représentants de M. Bigot de Chazelles. Le rapporteur du Conseil lui répondit qu'il était d'une âme chrétienne de renoncer à toute poursuite et de faire au Seigneur un généreux sacrifice de ses prétentions.

Et les dames de Trédern et de Pontevès durent se résigner, car, malgré leurs efforts et la justice de leur cause, elles ne recouvrèrent pas leurs biens, et leurs bancs ne furent jamais rétablis.

Du reste, ce trouble, ce désordre, cette émeute dans l'église n'étaient que l'écho du désordre général. La discipline n'existait plus nulle part. Les troupes de la marine, les équipages de la flotte étaient presque en insurrection. Leurs chefs, MM. d'Hector et de Marigny, n'obtenaient que désobéissance et insultes. Les officiers démissionnaient et émigraient en masse.

D'un autre côté, les ouvriers de l'arsenal, non payés faute d'argent, menaçaient de se soulever. On eut bien du mal à calmer les ouvriers, et il fallut toute l'énergie, toute la popularité et toute l'habileté de Bougainville pour rétablir quelque discipline dans la flotte.

L'évêque constitutionnel à Brest. — Cependant, quoique n'acceptant pas la constitution civile du clergé, et dans un but d'apaisement, l'abbé Floch, curé de Saint-Louis, consentit, le dimanche 7 novembre 1790, à chanter, à l'issue des Vêpres, en présence de tous les corps religieux, civils et militaires, un *Te Deum* en actions de grâces pour la nomination de M. Expilly à l'évêché du Finistère, formé des anciens diocèses de Cornouailles et de Léon. Mais le 31 décembre 1790, le curé Floch refusait définitivement le serment qui répugnait invinciblement à sa conscience et il s'exilait en Angleterre.

Ce ne fut que le 28 mars 1791 que l'évêque constitutionnel, M. Expilly, fit sa première visite à Brest. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs. De l'hôtel de ville où il logea et où il fut complimenté, il se rendit à l'église Saint-Louis, et après le *Te Deum*, qu'il entonna en présence de toutes les autorités civiles et militaires, un feu de joie fut allumé sur la place voisine.

Quelques jours après, le Directoire prenait un arrêté prescrivant d'éloigner de quatre lieues au moins de leurs paroisses les prêtres non assermentés. On en emprisonna même un certain nombre au Château de Brest. Et voilà comment, dès 1791, l'église Saint-Louis de Brest se trouva presque dépourvue de prêtres et le culte réduit à sa plus simple expression.

Assassinat de Patris. — Quant aux manifestations extérieures du culte, aux processions si fréquentes et si belles avant 1789, il n'y fallut plus songer, sans risquer de provoquer des troubles et des émeutes.

En effet, comme on va le voir, les passions populaires étaient de plus en plus surexcitées. C'est à la suite de la Fête-Dieu, célébrée le 23 juin 1791, et après une procession très mouvementée, que fut assassiné au café militaire du n° 23 de la rue Saint-Yves — aujourd'hui Brasserie de la Marine — un officier du régiment de Poitou, nommé Patris ou Patry, venu à Brest pour rejoindre son corps à la Martinique. Il était coupable d'une caricature plus ou moins spirituelle et convenable, dans laquelle il outrageait, disait-on, les institutions nouvelles.

Malgré les efforts du maire Malmanche et des magistrats, une foule en délire entra dans le café, massacra Patris, jeta par la fenêtre son corps en lambeaux, et plaçant au bout d'une pique sa tête séparée du tronc, la promena plusieurs heures dans la ville.

C'était un début plein de promesses!

Le lendemain, la nouvelle de la fuite du roi, celle des décrets de l'Assemblée nationale augmentèrent encore l'agitation, qui persista malgré les fêtes et le *Te Deum* célébrés le 10 octobre à Brest pour solenniser l'acceptation de la Constitution par le roi.

Aussi, M. de la Jaille, commandant du vaisseau le *Duguay-Trouin*, fut-il assailli, le 26 novembre, par des forcenés, qui l'accusaient d'incivisme, et ne dût-il son salut qu'au dévouement et au courage de l'intrépide Lauverjat, lui faisant un rempart de son corps.

Le 16 novembre 1791, M. Berthomme fut élu maire de Brest, sur le refus de M. Malmanche réélu la veille, mais épouvanté par la tournure des événements. Son remplaçant eut, en effet, à remplir une tâche bien laborieuse et bien pénible pendant les treize mois de son mandat. Il présida, en avril 1792, au *Te Deum* chanté à Saint-Louis pour célébrer la mise en liberté des Suisses du régiment de Châteauneuf, condamnés pour leur rébellion sanglante de 1790.

Les idées avaient marché depuis, et le bonnet rouge des galériens, que ces Suisses portaient encore, allait devenir bientôt l'emblème sacré de la République française, prête à naître.

La République française. — Cependant, les événements se précipitaient; la guerre était déclarée solennellement à l'empereur d'Allemagne par le roi Louis XVI, le 20 avril 1792. A la suite des premiers désastres, le 20 juin, les Tuileries furent envahies, le roi, insulté et menacé, fut forcé de se coiffer du bonnet rouge; puis après se succédèrent le manifeste de Brunswick, la journée sanglante du 10 août, l'emprisonnement du roi au Temple, les massacres de septembre et la proclamation de la République (21 septembre 1792).

Déjà, le 18 août 1792, l'abbé La Goublaye, recteur constitutionnel de Saint-Sauveur, avait dû chanter à Saint-Louis une grand'messe pour le service funèbre que les loges *l'Heureuse rencontre* et les *Elus de Sully* avaient fait célébrer en mémoire des F. F. Berthomme et Kérézéon, fédérés tués dans la journée du 10 août.

Quant à la reconnaissance de la République, elle ne fut effectuée à Brest que le 21 octobre 1792. Et, cette fois, la fête bruyante et tumultueuse ne fut accompagnée d'aucune cérémonie religieuse. Cet événement, bien que considéré comme inévitable, frappa de stupeur la population sérieuse de Brest. La situation était grave, l'état des finances de la Ville alarmant, la famine toujours menaçante, et puis il y avait la guerre de tous les côtés, guerre civile et guerre étrangère, et surtout la guerre avec l'Angleterre, l'antique et redoutable ennemie des Brestois. Et la flotte était désorganisée, presque sans chefs, sans matériel et sans discipline, et autour de Brest, dans les campagnes, l'agitation religieuse grandissait tous les jours!

Quelques mois après, le 21 janvier 1793, la Convention jetait la tête sanglante de Louis XVI comme défi à l'Europe coalisée.

A ce moment, M. Malassis était maire de Brest depuis le 1^{er} janvier. Sous sa direction, le Conseil supprima les marguilliers des églises de la ville et nomma deux de ses membres, les citoyens Tuyau et Le Page, administrateurs de l'église Saint-Louis, et deux autres conseillers, les citoyens Le Grand et Garnier, administrateurs de celle des Carmes (24 janvier 1793).

Les conventionnels à Brest. — Alors, pour raffermir le républicanisme des Brestois, pour châtier les suspects, pour relever les courages et organiser les défenses de la Ville, pour rétablir l'ordre, la discipline et la confiance dans la flotte, la Convention envoya à plusieurs reprises des députés à Brest. On y vit successivement Rochegude, Defermon et Prieur, de la Côte-d'Or; Bréard et Tréhouart; puis, en octobre, Prieur, de la Marne, et Jean Bon Saint-André.

Ces derniers décrétèrent l'abolition du culte catholique et proclamèrent la Divinité de la Raison. Les églises furent fermées. Saint-Louis devint le Temple de l'Humanité; la chapelle de la Marine, le Temple de la Concorde; la chapelle Notre-Dame de Recouvrance et l'église des Sept-Saints furent mises en vente et l'église des Carmes transformée en magasin.

Le 12 octobre, une commission du Conseil municipal fit descendre les cloches des églises. Cependant, Saint-Louis put en conserver trois : celle qui servait aux convocations du Conseil de la commune, celle du beffroi et celle qui sonnait les quarts et les demi-heures.

Sur ces entrefaites, Jean Bon Saint-André ordonna de convertir l'église Saint-Louis et la chapelle de la Marine en hôpitaux au moyen de planchers divisant l'une et l'autre en deux étages formant autant de

salles. Le conventionnel Bréard se chargea de l'exécution de cette mesure. Il avait ordre de détruire tout ce qui gênerait l'exécution du projet.

L'ingénieur Sané, déplorant la ruine du bel autel de Frézier, objecta que le grand escalier nécessaire pour accéder à l'étage exigeait un fort point d'appui et une cage solide que les colonnes seules pouvaient offrir. Il s'entendit avec l'entrepreneur et Jean Bon Saint-André se rendit à leurs raisons. On enleva seulement le tabernacle pour lui épargner les profanations et on le plaça au fond de l'abside.

Le reste de l'autel fut entouré d'une cage d'escalier en planches qui le préservait de toute atteinte.

C'est au même entrepreneur que l'on dut alors la conservation de l'orgue et des boiseries de la sacristie, qu'il prit la précaution de cloisonner en tenant constamment fermées les issues destinées à pénétrer dans ces deux endroits.

Fêtes révolutionnaires. — Cependant, comme l'on objectait à Prieur et à Jean Bon Saint-André que les Brestois regrettaient leurs belles processions disparues :

— Nous allons, dirent-ils, leur en rendre de plus belles encore, s'appuyant sur la Nature et la Raison, mères de la Liberté, de la Sensibilité et de la Vertu !

De là, ces cérémonies grotesques, organisées par Prieur et ces promenades à travers les rues de la déesse Raison, jeune femme choisie pour sa beauté, vêtue à l'antique et coiffée du bonnet rouge, portée en triomphe par des forcenés se disant patriotes, au milieu d'une foule débraillée, hurlant des refrains révolutionnaires. On dit qu'une jeune femme d'excellente famille et d'une grande beauté, eut, pendant la Terreur brestoise, l'héroïsme de jouer ce rôle pour sauver ses parents du couperet fatal.

La première de ces fêtes révolutionnaires fut célébrée à l'occasion de la mort de l'infortunée Marie-Antoinette et couronnée à la fin du jour par une illumination générale. Elle se continua le lendemain, au matin, par une salve de vingt-trois coups de canon, par des cortèges symboliques, et, le soir, il y eut un grand bal public.

La déesse Raison à Saint-Louis. — La seconde fut celle de la déesse Raison, célébrée le 10 nivôse an II (30 décembre 1793), à la demande de la Société populaire. Le rez-de-chaussée de l'hôpital construit dans Saint-Louis devint le temple de la Raison. On fit placer au-dessus de la porte principale une table de marbre sur laquelle était gravée la fameuse inscription : *Le peuple français reconnaît un Etre suprême et l'immortalité de l'âme.*

Jean Bon Saint-André vint inaugurer le temple. Il monta en chaire, et dans un discours très violent, il attaqua les prêtres et la religion catholique. Il exhorta ses auditeurs à abjurer un culte dont le genre humain avait été trop longtemps victime, pour ne pratiquer que celui de la Nature, le seul que la Raison, mère de la Sagesse antique, indiquât aux humains!

L'effet de ce discours fut prodigieux et instantané. Son auteur n'était pas descendu de la chaire, qu'une foule frénétique se rua sur tout ce que contenait l'église, brisant et saccageant sans pitié. C'est ainsi qu'elle entendait la Sagesse antique et le culte de la Nature! Rien ne resta intact de ce qu'elle put atteindre.

Le superbe tabernacle en marbre fut mis en pièces et, comme lui, fut brisée et détruite la rampe de communion due aux chevaliers de saint Louis. Les statues de Charlemagne et de saint Louis, les confessionnaux, les petits autels eurent le même sort. La magnifique chaire, une des gloires de l'église, fut pulvérisée, les tableaux déchirés et lacérés; la tombe même de du

Couëdic ne fut pas respectée par ces patriotes, les bronzes en furent enlevés, le marbre réduit en miettes et le cercueil violé. La fatigue seule fit cesser le pillage. Le tout se termina par une immense orgie et un spectacle gratis offert par la Ville. Et toute la nuit on fêta dignement la Raison dans les cabarets et les tripots de Brest.

Cependant, le tumulte même fit oublier quelques objets. Des habitants adroits et courageux parvinrent à enlever et cacher les fonts baptismaux donnés par Louis XV. Quelques personnes pieuses sauvèrent des fragments des statues de Charlemagne et de saint Louis, qu'elles conservèrent comme de précieuses reliques.

Les jours suivants, plusieurs pièces concourant à l'ornement de l'église et que la fureur populaire avait épargnées furent vendues ou enlevées pour être employées à d'autres usages. Tels furent les chandeliers du maître-autel, les deux grands candélabres et le lutrin. Ils furent achetés par M. Le Beurriée, fondeur à Brest, qui, au lieu de les détruire, les cacha soigneusement dans sa cave; il les céda en 1804, au prix d'achat, à la fabrique reconstituée. La grille qui entourait le chœur fut transportée dans le port et dénaturée et la grille de clôture des fonts baptismaux, qui constituait un véritable chef-d'œuvre, disparut sans laisser de traces.

Jean Bon Saint-André. — Quant à Jean Bon Saint-André, de son vrai nom André Jean Bon, qui présidait à ces pillages, nous n'avons pas à juger ici son rôle dans le combat du 13 prairial, et son travail de réorganisation de la flotte. Cependant, malgré ses excès, nous devons lui rendre cette justice qu'il retarda de tout son pouvoir la formation à Brest d'un tribunal révolutionnaire. Cet ancien royaliste fervent, puis pasteur protestant, devenu conventionnel et terroriste exalté, finit admirateur de Napoléon et applau-

dit au concordat. Il fut nommé préfet du département du Mont-Tonnerre et commissaire général des trois départements voisins. Sa nomination fut même pour l'empereur l'occasion d'un de ces mots plaisants, auxquels il excellait : « Messieurs, dit Napoléon en le « présentant à son entourage, vous n'avez plus devant « vous le conventionnel Jean Bon Saint-André qui « n'existe plus, mais bien le préfet baron Jean Bon « de Mayence. »

Après cette glorification de la Raison, l'église Saint-Louis restait nue, souillée et dévastée; moitié hôpital, moitié hangar, elle ne devait plus servir pendant longtemps qu'à des manifestations tumultueuses, à des réjouissances plus ou moins échevelées, au tirage au sort, à des élections partielles, au couchage des troupes de passage, aux réunions des décadi, et, enfin, elle allait s'abîmer et se dégrader de plus en plus jusqu'au rétablissement de la religion par le Premier Consul. Cependant, elle allait échapper à la sinistre comédie jouée dans la chapelle voisine par le tribunal révolutionnaire.

Car la dévastation de Saint-Louis n'était que le prélude d'événements plus terribles, où, cette fois, le sang allait couler à flots.

La justice du peuple. — En effet, le 19 nivôse an II (8 janvier 1794), de grand matin, par un temps glacial et brumeux, la ville se trouva tout à coup éclairée par la lueur d'un grand nombre de torches que portaient, au bout du canon de leur fusil, des soldats étrangers à la garnison, coiffés d'immenses bonnets à poil, aux longs cheveux, aux épaisses moustaches, à la mine farouche, sous les pas desquels s'était abaissé le pont-levis de la place. Ces soldats étaient la crème des révolutionnaires de Paris, formant le 3^e bataillon de la Montagne. Le représentant Laignelot était à leur tête. Il venait, disait-il, ranimer la flamme des vertus républicaines, revivifier et galvaniser les vrais patriotes

et mettre au pas les nobles, les prêtres et les conspirateurs qui pullulaient à Brest.

A un mois de là, l'arrêté qui instituait le tribunal révolutionnaire était placardé partout sur les murs de Brest et sur la porte de l'église Saint-Louis.

Le lendemain, la guillotine était dressée sur le Champ-de-Bataille, devenu place de la Liberté. En face s'élevait déjà l'autel de la Patrie, construit en 1792 pour célébrer la fête de la Fédération. Il avait servi depuis à toutes les fêtes civiques. Cet autel fut renversé et remplacé par un monceau de bûches simulant une montagne avec ses infractuosités. La sainte Guillotine eut ainsi pour pendant la sainte Montagne.

D'autre part, des ouvriers avaient travaillé toute la nuit à restaurer l'ancienne chapelle de la Marine devenue le temple de la Concorde, et les habitants en sortant dès l'aube avaient pu lire en lettres d'or, sur une table de marbre noir, fixée au fronton de cet édifice, l'inscription menaçante : *Justice du peuple!*

Le même jour, à onze heures précises, la porte du nouveau tribunal s'ouvrit devant la foule avide de contempler sur leurs sièges les nouveaux magistrats que Laignelot venait d'élire.

C'étaient, ce jour-là, le substitut Grandjean, remplaçant à la présidence Ragmey, empêché; les juges Goyrand, Le Bars fils et Palis, l'accusateur public Victor Hugues, vis-à-vis duquel était assis le greffier Guermeur. Derrière ce dernier, adossé à la muraille, un jeune muscadin, tiré à quatre épingles, aux longs cheveux bouclés sous un bonnet rouge, aux vêtements élégants, mais dont le regard était sombre et fixe, semblait attendre avec impatience l'ordre d'agir. C'était Hantz, le bourreau.

Les substituts étaient, en outre de Grandjean, Bonnet et Marion.

Pour débiter, le terrible tribunal fit tomber trois têtes et il ne chôma pas un seul jour. Il donna une telle besogne au bourreau, que l'on dut élever une guillotine sur la place du Château, devenue la place du Triomphe du Peuple, et il en fut ainsi jusqu'au moment où, à la suite du 9 thermidor (24 juillet 1794), et de la chute de Robespierre, la guillotine disparut des places de Brest.

Du 21 pluviôse au 24 thermidor, 188 accusés avaient comparu devant la justice du peuple, dont 72 furent mis à mort.

Tous ces faits s'étaient accomplis sous l'œil navré mais impuissant du citoyen Berthomme, maire de Brest pour la seconde fois, du 23 novembre 1793 au 25 novembre 1795.

2° L'église Saint-Louis temple décadaire

Cependant, les membres du tribunal révolutionnaire cassés, accusés et poursuivis, ayant perdu tout pouvoir et tout moyen de nuire, l'apaisement se fit petit à petit et le calme revint. La terreur qui comprimait tous les cœurs s'envola et le sentiment religieux osa même se manifester avec une telle force, que la chapelle de la Congrégation fut ouverte et rendue au culte le 21 octobre 1795.

C'est pourquoi, le 14 mai 1796, un certain nombre de citoyens brestois, invoquant le droit au libre exercice des cultes conféré à chaque Français par la Déclaration de 1793, demanda que l'église Saint-Louis fut mise à leur disposition pour y célébrer les offices de la religion catholique.

La Municipalité, présidée par le citoyen Gillart père (21 novembre 1795-28 mai 1797), fit bon accueil à leur désir et appuya leur demande, à la condition qu'ils se chargeraient de l'entretenir et de la réparer

à leurs frais, et en même temps elle prescrivit l'enlèvement de l'inscription robespierriste et le rétablissement de l'horloge.

L'Administration départementale ayant à son tour accueilli le vœu des habitants, le Conseil arrêta, le 2 octobre suivant, que l'ordonnateur de la Marine serait invité à faire connaître le jour où il pourrait remettre l'église en bon état de réparations.

Mais l'église fut à peine ouverte, que les fêtes décadaires dont elle avait été antérieurement le théâtre furent désertées. Cela ne faisait pas le compte du Directoire du Finistère, qui enjoignit, le 7 vendémiaire an VII (28 septembre 1798), à l'Administration municipale d'appliquer dans toute sa rigueur la loi votée par les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens (juillet 1798), ordonnant que les fêtes décadaires fussent célébrées dans l'église Saint-Louis.

En conséquence, le curé constitutionnel Laligne fut invité par l'Administration municipale à prendre ses mesures, pour qu'elle put disposer de l'église Saint-Louis les jours de décadi, dès onze heures du matin.

A partir de ce moment, elle devenait temple décadair jusque au soir, et son grand pontife était le citoyen Richard fils, président du Conseil municipal (29 mai 1797-28 mars 1799). C'était rendre le culte impossible, surtout quand le jour décadair tombait un dimanche.

On passait la journée à y lire les actes municipaux, les nouvelles officielles, les comptes rendus du conseil, etc. Les instituteurs primaires devaient y assister avec leurs élèves.

Mariages décadaires. — Mais le principal attrait de ces séances était la célébration des mariages civils qui, d'après la loi, ne pouvaient avoir lieu que ces jours-là, c'est-à-dire trente-six fois par an. Cette mesure restrictive avait été adoptée malgré la vive

opposition de plusieurs membres du Conseil qui avaient vainement démontré les inconvénients de cette limitation.

Le maire ou l'officier municipal de l'état civil, en grand costume, un panache tricolore au chapeau, se tenait en dedans de la balustrade du chœur. Là, il appelait successivement chaque couple, qui, après la lecture de la formule sanctionnant son union, faisait place à un autre couple et regagnait ses fauteuils au son d'un bruyant orchestre, à peu près comme un lauréat du Lycée venant d'être couronné. On allait à l'église comme on va, de nos jours, entendre la musique sur les places publiques. De là un manque de tenue, une confusion et un désordre auxquels l'Administration municipale dut obvier le 5 décembre 1798 par un arrêté des plus sévères, où elle obtenait le concours des autorités militaires pour le maintien de l'ordre et du décorum nécessaires.

Enfin même, pour simplifier les complications, la Municipalité décida : « Que les temples des deux « côtés de la ville seraient fermés les jours des ci- « devant dimanches et fêtes chômées par les secta- « teurs du culte catholique. »

C'était dire aux fidèles : « L'exercice du culte vous « est permis, sauf les jours qui y sont fondamentale- « ment consacrés. »

Le 15 juillet 1801, la conclusion du Concordat mit heureusement fin à cette situation intolérable et ridicule.

3° L'église Saint-Louis est rendue au culte catholique

A peine arrivé au pouvoir, le Premier Consul remit chaque chose à sa place : les cérémonies religieuses à l'église et les cérémonies municipales à l'hôtel de ville.

Une grande fête célébra à la fois l'anniversaire de la République, la paix d'Amiens et le rétablissement du culte catholique. A Brest, la partie du programme qui impressionna le plus la population, fut la messe célébrée pontificalement à Saint-Louis par le nouvel évêque de Quimper, Mgr André, messe à laquelle assistaient le préfet maritime et le préfet du Finistère, tous les fonctionnaires civils et militaires, et à l'issue de laquelle fut chanté un *Te Deum*, en actions de grâce tant du Concordat et de l'adhésion qu'y avait donné tout le clergé de Brest, que de la pacification générale.

Les autorités, s'associant aux vues du Gouvernement consulaire et aux désirs de la majorité de la population, favorisèrent de tout leur pouvoir la reprise régulière du culte. Comme le préfet du Finistère, le maire, M. Tourot, donna toutes les facilités possibles et prit toutes les mesures voulues pour garantir aux églises l'ordre et le respect nécessaires à la grandeur et à la solennité de la religion.

Cependant la transition ne se fit pas sans quelques difficultés. Le désarroi précédent et les fêtes du décadi avaient donné à une partie de la population brestoïse et aux mécontents des habitudes de laisser-aller et de désordre qu'une réglementation ferme et prudente à la fois dut réprimer avec énergie.

C'est pour ces causes que le Conseil municipal n'osa pas accorder, en 1802, à l'abbé Le Bris, vicaire à Saint-Louis, l'autorisation de célébrer la messe de minuit, et il arrêta en même temps que les baptêmes et les mariages ne pourraient être célébrés à l'église que de l'*Angelus* du matin à celui du soir. Plus de mariages nocturnes donnant trop souvent lieu à du désordre. Quant aux perturbateurs des cérémonies religieuses, le Conseil les condamnait à 500 livres d'amende et à un emprisonnement d'un an et même de deux ans, en cas de récidive.

Si l'on avait pu ainsi rendre à l'église le calme, le recueillement et la majesté des temps anciens, il restait bien des ruines à réparer, et le flot révolutionnaire y avait laissé une empreinte désolante. Déjà, la Marine et les habitants, consternés de la profanation du tombeau de du Couëdic, avaient demandé à le restaurer à leurs frais par des souscriptions largement couvertes.

Le tombeau de du Couëdic. — Le préfet maritime Caffarelli fit appliquer, en grande pompe, sur l'emplacement du monument primitif détruit, une table de marbre noir, surmontée d'une pyramide et portant l'inscription suivante :

Ici repose le corps de M. Charles du Couëdic de Kergoualer, militaire décoré, capitaine de vaisseau, mort le 7 janvier 1780, des blessures qu'il avait reçues dans le combat mémorable qu'il a rendu le 6 octobre 1779, commandant la frégate de l'Etat la Surveillante, contre la frégate anglaise le Québec. Ce monument, posé pour honorer un brave guerrier, fut mutilé dans des temps malheureux. Les habitants du Finistère, pleins de respect pour l'armée navale et pour la mémoire de du Couëdic, l'ont fait restaurer en l'an XIII de la République française.

En 1814, sur la demande de l'amiral de Marigny que choquait le *militaire décoré* et certains autres points de cette inscription, elle fut remplacée par la suivante, conforme au monument primitif et que nous pouvons y lire aujourd'hui :

Ici repose le corps de messire Charles-Louis du Couëdic de Kergoualer, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, capitaine des vaisseaux du roi, né au château de Kerguelen, paroisse de Pouldrebat, diocèse de Quimper, le 17 juillet 1740, mort le 7 janvier 1780, des suites des blessures qu'il avait reçues dans le combat mémorable qu'il avait rendu, le

6 octobre 1779, commandant la frégate de Sa Majesté la Surveillante, contre la frégate anglaise le Québec. Ce monument a été posé par l'ordre du Roi pour perpétuer la mémoire de ce brave officier.

Cette restauration ne rendait pas au monument de du Couëdic son importance première. On ne put jamais y replacer les magnifiques bronzes d'art qui le décoraient et dont l'un représentait le combat de la Surveillante et du Québec.

Ces bronzes, enlevés dans les pillages de 1793, avaient disparu sans laisser de traces, fondus et vendus sans doute par ceux qui les avaient dérobés.

La réfection du tombeau de du Couëdic fut le signal des importants travaux nécessités par la mise en état de l'église Saint-Louis. La bienveillance de Napoléon, premier consul, puis empereur, allait leur donner une impulsion répondant aux besoins spirituels de la paroisse et aux désirs de la population de Brest.

CHAPITRE V

L'église de Saint-Louis de Brest pendant le Consulat de l'Empire

Le Consulat réparateur. — Nous venons de voir combien la Révolution avait été désastreuse pour l'église de Saint-Louis. Mais nous avons en même temps constaté que, dès qu'elle fut rendue au culte catholique, un élan unanime entraîna la Municipalité et les habitants de Brest à réparer toutes ces ruines accumulées.

Dons de Napoléon. — Pendant le Consulat et pendant l'Empire, comme nous l'avons déjà dit, Napoléon I^{er}, secondé en cela par les maires Pouliquen

(1800 à 1802) et Tourot (1802-1808), aida puissamment à la restauration de Saint-Louis.

Informé du désir qu'avaient des personnes pieuses de Brest de placer dans l'église deux nouvelles statues de Charlemagne et de saint Louis, le ministre des Cultes Portalis fit savoir, le 13 mai 1805, que l'empereur avait autorisé l'exécution de ce projet.

« Sa Majesté, écrivait-il, a décidé en ce qui concerne la statue de Charlemagne, qu'afin qu'elle soit digne de son objet et autant perfectionnée que possible, on emploierait pour cette statue seule les fonds recueillis pour les deux, qu'à l'égard de la statue de saint Louis, Sa Majesté s'en chargerait elle-même et donnerait des ordres pour la faire élever à ses frais. »

Le sculpteur Collet. — M. Collet, sculpteur en chef au port de Brest, fut, en conséquence, chargé d'exécuter les ordres de l'empereur, et grâce au désintéressement du statuaire, ces deux belles statues ne revinrent qu'à 1.800 francs.

Du reste, depuis 1796, on avait beaucoup travaillé à Saint-Louis; il avait fallu réparer et reconstituer tout ce que la Révolution avait détruit ou abîmé. On avait dû, entre autres choses, démolir le plancher qui séparait l'édifice en deux étages, enlever l'escalier tournant et dégager le maître-autel qu'il enveloppait. Napoléon en fit restaurer le tabernacle, qui avait été endommagé pendant la Terreur. Depuis, en 1835, on remplaça ce dernier par un nouveau, en bronze doré, grand et de style Louis-Philippe, et qui contraste fâcheusement avec les marbres de style Louis XV qui l'encadrent.

De tous côtés on imita la générosité de l'empereur. Il y eut des dons nombreux et d'importantes souscriptions, et même des restitutions secrètes, pour reconstituer le mobilier de l'église, pillé et dévasté de 1792 à 1795.

De plus, on attribua à Saint-Louis bien des objets ayant appartenu à d'autres temples chrétiens. C'est ainsi que lui arrivèrent le tableau de Bounieu, représentant le martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants, qui ornait autrefois le maître-autel de l'église des Sept-Saints. Elle eut aussi de la même église une superbe réplique de L. Carrache, représentant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste. L'église reçut également les stalles du chœur, en chêne sculpté, provenant de l'abbaye de Landévennec; l'autel de la chapelle du Couvent des Dames de l'Union chrétienne; le baldaquin du maître-autel de cette chapelle fut longtemps placé au-dessus des fonts baptismaux. Quant à ces fonts baptismaux, en marbre superbe, don du roi Louis XV, ils avaient été sauvés par miracle des hécatombes de la Terreur.

Malgré tout, il restait bien des ruines à réparer et la fabrique s'y dévoua sans compter ni sa peine ni sa dépense.

L'Ingénieur en chef Trouille. — Elle consacra 1.400 francs à la peinture du plafond. Elle confia à l'ingénieur-architecte Trouille, moyennant 2.000 fr., la réfection du banc-d'œuvre. Le même architecte, conjointement avec le sculpteur Collet, fut chargé, en 1811, de dresser les plans d'une nouvelle chaire à prêcher. On ne pouvait songer à reconstituer l'œuvre magnifique disparue en 1793, avec ses nombreuses statues, ses panneaux sculptés, ses riches médaillons, son dôme couvert de roses et la brillante Renommée qui la couronnait. (1)

Le projet adopté ne pouvait être que beaucoup plus simple. Il était de style Empire et l'exécution n'en revint qu'à un peu plus de 6.000 francs.

(1) Trouille, ancien membre du Conseil des Cinq Cents, était Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux maritimes à Brest.



Les Orgues, la Chaire (1811) et la Nef principale (1789)

Cette chaire ne manque pas d'originalité. Elle se compose d'un soubassement rectangulaire en menuiserie renfermant et cachant l'escalier. En avant est placé un demi fût antique formé des faisceaux de colonnettes reliées par trois bagues dorées portant les mots : *Foi, Espérance, Charité*. Sur ce fût se dresse un aigle aux ailes déployées supportant la cuve formée d'une balustrade à jour demi cylindrique et gardée à droite et à gauche par deux anges assis, tenant les saints Evangiles et derrière lesquels s'élèvent deux palmiers soutenant l'abat-voix.

Au fond apparaissent les tables blanches de la loi portant, en lettres d'or, les inscriptions suivantes :

1° *Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me;*

2° *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.*

A droite et à gauche, à côté des anges assis, on lit :

1° *Qui ex Deo est, verba Dei audit;*

2° *Qui spernit me et non accipit verba mea, habet qui judicet eum.*

Le plafond de l'abat-voix représente le Saint-Esprit planant au centre d'une gloire. A l'origine, la chaire se terminait au sommet du dôme par la couronne impériale de Charlemagne surmontée du globe à la croix d'or.

Tout le monde admira alors cette œuvre dont la flatteuse allégorie était facile à comprendre. N'était-ce pas l'aigle impériale soutenant et protégeant la vérité et la religion chrétiennes.

Sous la Restauration, on remplaça la couronne par un archange jouant de la trompette sacrée. Toutes les statues, œuvres de Collet, sont remarquables par leur grâce, leur élégance et le sentiment religieux qui les a inspirées.

Après la chaire, M. Trouille eut encore à construire, en 1813 et en 1814, les deux autels qui garnissaient les extrémités du transept et dont la Révolution n'avait laissé que des ruines. Il leur donna l'aspect de la façade de deux temples antiques : l'un d'ordre ionique, l'autre d'ordre dorique, et dont le fronton, surmonté de la croix, est porté par quatre colonnes laissant au centre l'emplacement du retable surmontant l'autel. Ce retable est rempli par un tableau religieux couronné d'une gloire et entre les colonnes extrêmes se dressent deux statues.

Ces statues représentent : à l'autel de la Vierge, Marie et Jésus contemplant la croix; à l'autel des saints Anges, Saint-Raphaël et Saint-Michel.

L'œuvre de Trouille n'était pas encore terminée lorsqu'arriva la chute de Napoléon (1814-1815). A ce moment, Brest avait pour maire M. Charles-François Le Gros, qui dirigea la Municipalité de 1808 à 1816.

Dans cette même période, on vit se succéder à l'église Saint-Louis, après M. La Ligne, de 1790 à la fin de la Terreur, curé assermenté :

M. Vincent-Marie Bernicot (1804-1809);

M. Rolland-Michel-Marie Le Bescond de Coatpont (1809-1817), nommés curés en vertu du Concordat.

Pendant le Consulat et pendant l'Empire, l'église de Saint-Louis avait joui du calme le plus complet. Les cérémonies religieuses s'y étaient déroulées, suivies, régulières et imposantes, sans qu'aucun désordre ne vint jamais ni les troubler, ni les interrompre.

Il y eut même de belles fêtes. Napoléon, qui était Italien, aimait les pompes militaires et les pompes religieuses. Il les réunissait dans les cinq fêtes protocolaires et surtout à l'Assomption, devenue en même temps saint Napoléon. Les chants religieux et les orgues majestueuses avaient résonné dans de brillantes

cérémonies pour célébrer successivement le couronnement de l'empereur, son mariage avec Marie-Louise et la naissance du roi de Rome. Les *Te Deum* avaient retenti pour répondre au canon victorieux d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de Wagram. Mais à la fin du règne, l'anxiété générale avait gagné l'église, les chants funèbres avaient trop souvent remplacé les chants de victoire, et l'on n'avait trouvé aucun élan pour fêter cette paix si désirée, mais qui voyait s'anéantir les fruits de tant de conquêtes, de tant de gloire et surtout de tant de sang versé.

CHAPITRE VI

L'église de 1815 à 1840

1^o La Restauration. — Les émeutes politiques et religieuses.

Troubles dans l'église

Le 8 juillet 1815, les Chambres et le Gouvernement provisoire, siégeant à Paris, proclamèrent roi de France le comte de Provence, devenu Louis XVIII. Aussitôt, les membres du Conseil municipal de Brest se réunirent, rédigèrent et signèrent l'adresse suivante, séance tenante :

« Sire, vos fidèles sujets composant le Conseil municipal de Brest adressent à Votre Majesté l'hommage de leur soumission, de leur respect et de leur amour. Gardiens naturels du premier arsenal maritime du royaume, ils ont, au milieu de tous les genres d'agitation auxquels la Patrie vient

« d'être en proie, présenté l'attitude qui convenait à
« la fois à leur situation et à la sûreté du précieux
« dépôt des forces navales de Votre Majesté. »

On ne pouvait être ni plus enthousiaste ni plus soumis.

Puis, le dimanche 17 novembre 1816, jour désigné avec toute la solennité convenable, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi et l'inauguration du buste qu'il accordait à la Ville de Brest, la plupart des maisons étaient dès le matin garnies de drapeaux blancs qui flottaient souvent à tous les étages; et, le soir, la Ville était brillamment illuminée.

« Aucun incident, dit le procès-verbal officiel, n'a
« troublé cette fête de famille, dans laquelle les Brestois ont proclamé leurs sentiments de dévouement
« à la personne du roi, qui ne s'occupe que de les
« rendre heureux. »

Ainsi donc, si l'on en croit ce qui précède, la Ville de Brest aurait accueilli avec joie et reconnaissance la restauration des Bourbons sur le trône de France.

Au fond, il n'en était rien et bien loin de là même. Le nouveau gouvernement allait rencontrer dans les différentes classes de la société brestoise et particulièrement dans la bourgeoisie une sourde opposition et une malveillance non dissimulée.

La paix avait renouvelé la population de Brest. Bien des officiers en demi-solde, bien des soldats libérés des prisons lointaines, bien des marins gardés des années entières sur les pontons anglais, étaient revenus, aigris, mécontents de leur sort et furieux des désastres de la Patrie. D'autre part, le gouvernement avait replacé, dans leur grade et dans leurs fonctions antérieures à la Révolution, bien des officiers de marine, nobles, émigrés au début de la tourmente, et souvent même il les avait favorisés d'un avancement qui faisait tort aux officiers de la jeune marine, com-

battants de la République et de l'Empire. Un certain nombre de vieilles familles monarchiques, les unes nobles, les autres établies à Brest par les lettres patentes de haute bourgeoisie décernées par Louis XIV et par Louis XV, avaient quitté Brest, remplacées par ce que nous appellerions aujourd'hui de nouvelles couches; et une partie de cette population renouvelée n'avait pu traverser le feu de la période révolutionnaire, où il n'y avait plus ni instruction, ni culte, sans s'imprégner quelque peu des doctrines avancées des chefs du mouvement et de leur haine pour la religion catholique. Au fond, la Société des Amis de la Constitution vivait encore, dissimulée sous d'autres noms.

La main de fer de Napoléon avait su comprimer ces tendances pendant l'Empire, mais les mécontentements et les regrets causés par le règne des Bourbons allaient leur permettre de se manifester, grâce à l'appui des sociétés secrètes rayonnant dans tout le royaume.

C'est pourquoi la période de la Restauration fut singulièrement mouvementée à Brest. Les premiers troubles qui s'y produisirent eurent pour siège l'église Saint-Louis, avec un caractère nettement antireligieux.

Il y eut, en effet, des missions dans cette église en 1818 et 1819, dont certains Brestois ne voulaient pas. En mars 1818, elles provoquèrent déjà à la paroisse certains désordres qui nécessitèrent la présence d'une garde militaire pendant les sermons.

Premiers troubles religieux. — En octobre 1819, les troubles devinrent plus sérieux. Le dimanche 24, à l'issue du sermon, vers neuf heures du soir, une foule d'un millier de personnes s'assembla sous les fenêtres du presbytère, où logeaient l'évêque de Quimper, Mgr Dombideau de Crouseilles, et les missionnaires, et cette foule s'y livra à une déplorable manifestation pleine des menaces les plus graves.

Le lundi, les exercices religieux continuèrent, mais en présence des troubles probables, le vicomte de Raismes, sous-préfet de Brest, avait écrit au maire pour l'inviter à prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre.

Le soir venu, la foule doubla devant le presbytère, et les cris de la veille retentirent plus violents et plus menaçants, sous l'œil bienveillant de la police impassible.

Le maire et les conseillers restaient invisibles.

Mais, le lendemain, le Conseil municipal se réunit, et un groupe de pères de famille se présenta à l'Hôtel de Ville, et il demanda, pour éviter une aggravation de troubles, le prompt éloignement des missionnaires. Le Conseil partagea leur avis, et une déléation, présidée par le maire, M. Henry (1816-1819), se rendit chez l'évêque. Celui-ci, effrayé par les plus sinistres prédictions, consentit à l'éloignement des missionnaires et adressa au maire Henry la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« D'après l'assurance que vous m'avez donnée, avec tous les membres du Conseil de la commune, qu'il était impossible de maintenir la tranquillité publique si les exercices de la Mission avaient lieu; d'après le vœu d'un certain nombre de pères de famille et de citoyens paisibles de la Ville de Brest, assemblés à l'Hôtel de la Mairie, j'ai cru devoir ordonner la suspension de la Mission.

« Je dois, Monsieur le Maire, déplorer que la principale religion de l'Etat ne puisse jouir à Brest de la liberté que la charte garantit à tous les cultes et que cette Ville, qui fut toujours l'objet de notre plus tendre sollicitude, soit ainsi privée d'un si grand moyen de salut.

« Je crois vous avoir prouvé, Monsieur le Maire, ainsi qu'au Conseil municipal, qu'aucune crainte

« personnelle ne pourrait m'arracher une pareille détermination, mais lorsque les magistrats de la Ville m'assurent qu'ils ne peuvent répondre de la tranquillité publique, je dois, en gémissant, céder à l'impérieuse nécessité.

« Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération.

« P. V., évêque de Quimper. »

Les missionnaires durent quitter la Ville, et le soir même le *Tartufe* était joué au théâtre aux applaudissements effrénés de l'auditoire.

L'évêque avait cédé par charité, par esprit de paix et par prudence, mais le Gouvernement trouva que la Municipalité n'avait pas rempli ses devoirs et avait absolument manqué de courage en cédant aux premières injonctions d'une émeute.

C'est pourquoi le sous-préfet, taxé de faiblesse, fut appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite; M. Gillart, qui le remplaçait par intérim, reçut l'ordre d'annuler les délibérations du Conseil municipal. Le maire, désavoué et blâmé, fut réduit à donner sa démission. Il fut remplacé par M. Ymbert.

D'autres troubles, mais entièrement politiques, eurent encore lieu en juin 1820, à l'occasion des élections des députés Manuel et Daunou, et, enfin, en août, éclataient de violentes manifestations contre les procureurs généraux Bellard et Bourdeau.

Epouvanté et découragé par tous ces désordres, le maire Ymbert donna sa démission. Il fut remplacé le 3 janvier 1821 par M. Joseph-Marie Kerros.

L'affaire des Suisses. — Deux ans après, surgit, le 30 mars 1823, l'affaire dite des Suisses, grave conflit entre le régiment de Freuller, composé de Suisses, et une partie de la population, qui lui était hostile. Depuis longtemps des rixes se produisaient entre les habitants et les soldats, presque tous les soirs.

Ce jour-là, l'arrestation de quelques individus qui se battaient à l'avancée et sur la place des Portes et qu'on voulait conduire au Château, vers six heures du soir, dégénéra en véritable émeute au cri de : « A bas les Suisses ! » On jeta des pierres aux soldats de tous les côtés. Quelques-uns, affolés, firent feu, mais leurs balles n'atteignirent que deux guérites. Les officiers de la place et de la garnison, le maire enfin, s'interposèrent si bien qu'à neuf heures tout était rentré dans le calme.

Le lendemain, 31 mars 1823, M. Kerros adressait aux habitants la proclamation suivante :

« Habitants de Brest,

« Des scènes déplorables ont signalé la soirée d'hier. Plusieurs citoyens ont eu à se plaindre de « voies de fait exercées sur leurs personnes. Au mépris de la loi, l'asile d'un citoyen a été violé, et ce « citoyen a été frappé, dans son domicile même, par la « force armée chargée de le protéger.

« Vos magistrats ont pris sur cet acte de violence « tous les renseignements possibles, et vous pouvez « compter qu'une justice sévère sera faite des coupables.

« Soyez donc confiants dans leur sollicitude, écoutez leur voix paternelle et conservez dans cette circonstance le calme et la sagesse qu'ils ont le droit « d'attendre et dont vous leur avez déjà donné tant « de preuves.

« Evitez surtout avec soin tout ce qui pourrait « tendre à troubler l'harmonie qui doit régner entre « les habitants et les troupes de la garnison : votre « but est le même, c'est l'amour du roi et l'obéissance « aux lois et aux institutions qui nous gouvernent.

« *Le Maire, Joseph KERROS.* »

Huit jours après, M. Kerros était révoqué et cinq des manifestants furent traduits devant le tribunal correctionnel, qui les condamna à des peines variables.

Les habitants protestèrent, et en témoignage de reconnaissance, ils offrirent au maire révoqué une coupe d'or avec cette inscription :

30 et 31 mars 1823

Les Brestois à M. Kerros, Maire!

On vit succéder rapidement à M. Kerros, MM. Collet, maire par intérim, le Chevalier de La Martre (3 septembre 1823 à 1826), et enfin le baron Barchou, nommé par ordonnance du 16 février 1826.

Pendant ce temps-là, la cure de Saint-Louis avait été occupée par l'abbé Denis-Luc Labous (1818), remplacé en 1826 par M. Joseph-Marie Graveran.

2° Les Missions en 1826. — Fin du règne de Charles X

En 1826, les pères de la Foi organisèrent une Mission dans toute la France. Malgré les événements précédents, qui indiquaient clairement l'état des esprits à Brest, ils n'hésitèrent pas à y envoyer une délégation composée de huit prêtres, sous la direction de l'abbé Guyon.

Le premier sermon eut lieu à Saint-Louis, le 27 août, sans incident. Les sermons se succédèrent ensuite tranquillement, tant à Brest qu'à Recouvrance. Le calme régnait partout, en ville et dans les églises.

Mais, subitement, à partir du milieu de septembre, sur un mot d'ordre des sociétés intéressées, des tumultes répétés éclatent à l'église; les Pères sont interrompus dans leurs sermons et même pendus ou brûlés en effigie, et tout cela, au nom de la liberté de conscience.

Le 18 septembre, la manifestation fut même si violente, que le mobilier et plusieurs tableaux de l'église furent abîmés et que la police dut procéder à des arrestations.

Au théâtre, ce fut encore pis. Dès le début de la Mission, à chaque représentation, un groupe de spectateurs agités réclamait violemment le *Tartufe*. Le maire l'avait à peu près promis, mais ni le Gouvernement, ni le préfet, ni le sous-préfet n'en voulaient, si bien que le baron Barchou, s'appuyant sur leur refus, déclara cette représentation impossible.

Aussi, le 12 octobre, comme le maire et le sous-préfet pénétraient dans la loge municipale, une épouvantable tempête se déclina. Le maire dut appeler les gendarmes de service, et devant leur impuissance, il fit venir un détachement du régiment étranger de Hohenlohe pour rétablir l'ordre et, au besoin, pour faire évacuer la salle.

Alors, s'engagea un vrai combat : les spectateurs se barricadent avec les bancs et les chaises et du haut des galeries jettent à la tête des soldats tout ce qui leur tombe sous la main. Les soldats, devenus furieux, ripostent à coups de crosse de fusil et la lutte ne cessa que par l'intervention des officiers de la garnison, qui, accourus en foule, calmèrent l'exaspération des hommes et décidèrent la sortie du public.

Celui-ci, groupé sur le Champ-de-Bataille, continua son tapage une partie de la nuit, en huant le maire et le sous-préfet.

Le lendemain, par arrêté du maire, le théâtre fut fermé jusqu'à nouvel ordre.

Quelques jours plus tard, vingt-trois arrestations étaient opérées. Le procès, connu sous le nom d'« Affaire du spectacle de Brest », commencé le 15 décembre, ne se termina que le 12 janvier suivant.

Huit des prévenus furent acquittés, les autres en appelèrent à Quimper. Le 19 mars 1827, le tribunal

d'appel, réformant le jugement de Brest, acquittait dix des appelants; les cinq autres virent leurs condamnations réduites à un mois de prison, avec, en plus, cent francs d'amende pour l'un d'eux.

Pendant ce temps, la Mission avait pris fin. Mgr de Poulpiquet, évêque de Quimper, était venu la clôturer par la plantation d'une croix sur la place de Saint-Louis. Cette croix fut portée solennellement par dix-huit cents hommes, sans trouble, ni désordre, au milieu du concours de toute la population.

Finalement, le maire fut félicité et conservé par le roi, et le calme rétabli dans la Ville jusqu'en juillet 1830.

Au milieu de ces événements, le conseil de fabrique, réduit à ses propres ressources, avait continué les restaurations de l'église commencées sous le Consulat et sous l'Empire.

Après avoir remplacé la couronne impériale qui surmontait la chaire par l'ange du jugement sonnant de la trompette, il avait terminé la rampe de communion aux vantaux ornés de croix de saint Louis fleurdélisées d'or, en souvenir des chevaliers donateurs de la grille.

Après quoi, il avait décidé la confection d'un catafalque, la restauration des fonts baptismaux, complétés par les colonnes de l'ancien autel de la Vierge. Il avait achevé tous les travaux entrepris par M. Trouille, reconstruit les confessionnaux à moitié détruits depuis la Terreur, et exécuté une foule d'embellissements, trop longs à énumérer, parmi lesquels l'acquisition ou la restauration d'un grand nombre de lustres.

Dans cette même période, l'église avait reçu quelques cadeaux et entre autres une grande toile donnée par le roi Louis XVIII, représentant Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. C'est une œuvre d'un peintre de

l'école de Lebrun. Ce tableau, qui n'est pas sans mérite, fut malheureusement détérioré, probablement dans les troubles de 1826, et il perdit son écusson royal en 1830. On lui fit subir, en 1832, une restauration qui coûta 400 francs. Il orne actuellement la chapelle de Notre-Dame des Victoires.

Du reste, le changement de règne n'allait en rien modifier l'œuvre de réparation entreprise à Saint-Louis par le conseil de fabrique et les fidèles de la paroisse.

3° Le Gouvernement de Juillet et Mgr Graveran

La Municipalité et la bourgeoisie brestoise s'accommodèrent fort du gouvernement de Louis-Philippe qui, à certains points de vue, répondait à leurs aspirations. On fêta amplement les trois glorieuses, le retour du drapeau tricolore et aussi le rétablissement de la garde nationale, qui permettait à la jeunesse brestoise de parader en uniforme, de monter la garde, de faire la police de la Ville et surtout de jouer au soldat.

Il y eut des réjouissances et des repas de corps. Et le 26 août 1830, les habitants de Brest offraient, sur le Champ-de-Bataille, aux corps militaires de terre et de mer, un banquet civique de 1.560 personnes, en commémoration des célèbres journées des 27, 28 et 29 juillet et de l'union des sentiments nationaux des départements avec l'immortelle Ville de Paris.

Mais l'enthousiasme des orléanistes fraîchement éclos, et plus orléanistes que le roi lui-même, ne s'arrêta pas à ces démonstrations inoffensives.

Manifestation des fleurs de lis. — Charles X était tombé, Louis-Philippe, son cousin, était au pouvoir. Certains exaltés en vinrent à regarder tous les emblèmes qui rappelaient la dynastie déchue comme

dangereux et de nature à exciter des regrets, des récriminations et des troubles. De là, selon eux, la nécessité de proscrire absolument les fleurs de lis, tant dans les monuments que sur les uniformes et les toilettes. Pourquoi même ne pas interdire le port de la croix de saint Louis? Et les armes des Orléans n'ont-elles pas des fleurs de lis?

Par suite, sans réfléchir que dans leur inintelligent fanatisme, ils insultaient à la fois l'art et la vérité historique, ils adressèrent, dès le début d'août 1830, au curé de Saint-Louis, une lettre menaçante l'invitant à faire disparaître de toutes les parties de son église où ils apparaissaient, les écussons et les fleurs de lis rappelant la présence des Bourbons sur le trône de France. Il fallait dégrader les murs et les statues, abîmer le mobilier, souiller les autels et les tombeaux et même détruire à nouveau la grille de communion offerte par les chevaliers de saint Louis à l'église de Louis XV.

L'abbé Graveran. — La situation était difficile, mais le curé de Brest, l'abbé Graveran, était par ses vertus, son caractère, son savoir et ses talents à la hauteur de son rôle.

Joseph-Marie Graveran, né à Crozon le 16 mars 1793, avait fait de brillantes études au collège de Léon. On l'envoya alors pendant trois ans au collège Stanislas et au lycée Napoléon, pour compléter son instruction. Là, il eut pour compagnons de classe, Casimir Delavigne, Salvandy, Casabianca, Trognon, etc., et il y obtint de si brillants succès, notamment au concours général de 1811, que l'empereur lui fit proposer un brevet d'officier d'artillerie en le dispensant de passer par l'Ecole polytechnique. Le jeune mathématicien répondit qu'il avait le désir de poursuivre la carrière ecclésiastique et de répondre ainsi aux vœux de son évêque sur lui.

L'empereur, touché de sa modestie, mit, pour toute une journée, à sa disposition, une voiture de la cour pour lui faire visiter les monuments de Paris.

Il fut alors nommé professeur de mathématiques au collège de Léon, puis, au bout de trois ans, l'évêque l'envoya à Paris étudier, à Saint-Sulpice, la théologie et les sciences ecclésiastiques.

Ordonné prêtre, il devint bientôt professeur de théologie dogmatique et directeur du grand séminaire de Quimper.

C'est là que vint le trouver, en juillet 1826, sa nomination à la cure de Saint-Louis, de Brest, la plus importante et la plus difficile du diocèse.

Malgré sa jeunesse, l'abbé Graveran avait déjà donné, lors des troubles de 1826, la mesure de sa charité, de sa fermeté, de son tact et de sa prudence.

Cette fois, il porta plainte au sous-préfet Boëlle, qui lui répondit qu'il avait donné des ordres pour qu'il ne fût, jusqu'à l'arrivée d'instructions supérieures, porté aucune atteinte à la décoration de l'église.

Cependant, après le pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois et en présence de l'émotion résultante, le sous-préfet, M. Thiessé, lui demanda par écrit : « l'enlèvement de l'église des emblèmes qui n'ont rien de religieux et qui, sans être utiles au culte, peuvent devenir le prétexte de scènes fâcheuses.

« Il ne peut être question, ajoutait-il, de détruire ou même d'endommager une grille dont les ornements donnent à l'église Saint-Louis une couleur historique. Mais il est indispensable d'enlever au plus vite l'écusson royal du banc-d'œuvre et celui qui surmonte le tableau donné par Louis XVIII. Ce sont les armoiries personnelles de ces deux rois, aussi déplacées dans l'église que leurs portraits eux-mêmes. »

Le curé fit alors disparaître, pendant la nuit, les écussons désignés, et il fit masquer, par une couche de peinture, l'empreinte des dégradations. On faisait la part du feu, espérant ainsi sauver le reste.

La croix de Mission. — Cependant, les mêmes hommes qui avaient demandé la suppression des fleurs de lis, s'en prirent à la croix de Mission elle-même et résolurent de la faire disparaître de la place, où elle se dressait à côté de l'église. Dans ce but, ils organisèrent une pétition, pour laquelle ils recrutèrent en ville toutes les signatures possibles.

Averti, le conseil de fabrique, présidé par le curé, se réunit le 25 septembre 1830, pour protester contre toute tentative faite pour enlever la croix de mission placée sur un terrain appartenant à l'église. M. Graveran transmit cette protestation au sous-préfet, en l'appuyant d'une lettre éloquente et émue.

Ce fut en vain. L'autorité civile céda encore une fois à une coterie qu'elle n'osait braver. Et il fut décidé par le maire de Brest que la croix serait enlevée de son emplacement et détruite, sous prétexte de la soustraire aux attaques de la populace irritée.

Quelques jours après, vers six heures du matin, la garde nationale est appelée sous les armes. Le tambour bat le rappel dans les rues de la ville, et les soldats citoyens, fiers de revêtir pour la première fois leur uniforme flamboyant neuf, se rassemblent. Leurs rangs serrés s'étendent tout autour de la place Saint-Louis et ils y maintiennent avec peine une foule compacte et frémissante.

Un groupe d'hommes s'avance, armés de haches, de cordes, de poulies pour abattre, mutiler, profaner la croix.

Tout à coup, le curé de Saint-Louis, tête nue, se frayant un passage à travers la foule, apparaît, et entourant la croix de ses bras, proteste d'une voix

forte et émue contre l'impiété gratuite qui va se commettre. Il déclare qu'il faudra lui enlever la vie, plutôt que de souiller l'emblème du salut. Son éloquence, son émotion, son courage impressionnent les ouvriers. Ceux-ci s'arrêtent, émus, honteux et troublés, et ils consentent à transporter respectueusement la croix dans l'église Saint-Louis, où elle restera exposée à la vénération des fidèles et où elle se trouve encore aujourd'hui dressée au fond de l'abside.

Le curé Graveran avait ainsi sauvé la croix de toute insulte et de toute profanation, mais il dut se résigner à faire disparaître les fleurs de lis qui en décoraient les bras, et, chose plus cruelle encore, on le contraignit à enlever d'autres fleurs de lis d'or qui complétaient les croix de saint Louis encadrées dans les vantaux de la grille de communion, ce qui constituait une véritable mutilation antiartistique.

Ses ennemis, du reste, ne lui pardonnèrent jamais sa vaillance et ils multiplièrent sous ses pas les ennuis et les tracasseries. Il les surmonta tous avec autant de tact que de sérénité.

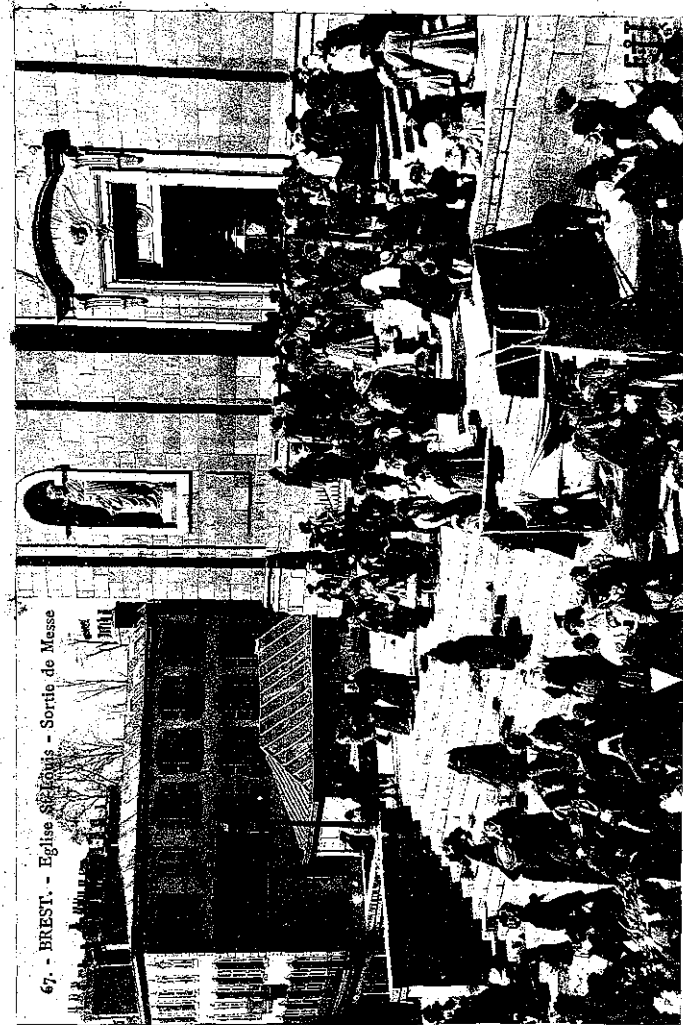
A l'occasion même, il sut complimenter avec une bonne grâce exquise et une éloquence touchante le duc et la duchesse de Nemours visitant la ville de Brest.

C'est pourquoi à la mort de Mgr de Poulpiquet, Louis-Philippe, qui appréciait la vertu, les talents et le noble caractère du curé de Brest, le choisit-il pour évêque de Quimper par ordonnance royale du 26 mai 1840.

Dans cette période, la Ville de Brest avait eu pour maires :

M. Joseph-Marie Kerros, de juillet 1830 au 5 février 1832;

M. Charles Fleury, du 11 février 1832 au 15 mai 1839;



67. - BREST. - Eglise Saint-Louis - Sortie de Messe

M. François Lettré, du 2 juillet 1839, devant démissionner en novembre 1847.

Pendant l'administration du curé Graveran, le conseil de fabrique avait été d'une activité sans égale. Il avait augmenté le nombre des lustres et sans compter une foule d'autres réparations, il avait acquis pour l'église un magnifique ostensoir en vermeil du prix de 2.534 fr. 40.

La restauration du maître-autel, le remplacement du tabernacle abîmé, l'acquisition d'une riche croix en vermeil avaient occasionné une dépense de 4.336 francs.

Et puis, il avait fallu refondre la grosse cloche qui était fendue : 3.000 francs.

Toutes ces dépenses n'empêchèrent pas la fabrique d'ajouter de nombreux tableaux à ceux qui ornaient déjà les murs de Saint-Louis. Cette collection s'enrichit tout d'abord de deux grands tableaux payés 3.000 francs en mai 1840, ensuite vint la toile du Sacré-Cœur 524 francs, l'achat d'un tableau de Cotté 600 francs et, enfin, l'acquisition d'un grand tableau du sieur Blanchard, peintre français résidant à Rome.

Ainsi, chaque génération de fidèles et chaque curé apportaient leur pierre à l'édifice, et après en avoir réparé les ruines, travaillaient à lui rendre son éclat primitif et même à l'embellir davantage.

Mort et funérailles de Mgr Graveran. — Quant à Mgr Graveran lui-même, il inspira bientôt une telle affection à ses diocésains, que ceux-ci, presque à l'unanimité, l'envoyèrent, en 1848, siéger comme député du Finistère à l'Assemblée nationale.

Là, il arriva à une telle considération, qu'après la mort de Mgr Affre, le nom du prélat breton fut agité dans les conseils du Gouvernement pour siéger à l'archevêché de Paris; Mgr Sibour fut nommé. Alors, son mandat terminé, l'évêque Graveran retourna à la tête

de son diocèse, où il mourut pieusement le 1^{er} février 1855.

En mourant, il avait légué son cœur à son ancienne paroisse, l'église Saint-Louis de Brest. Un service funèbre eut lieu à cette occasion, le 15 février 1855, pour consacrer et célébrer le dépôt du cœur du pasteur dans son église tant aimée.

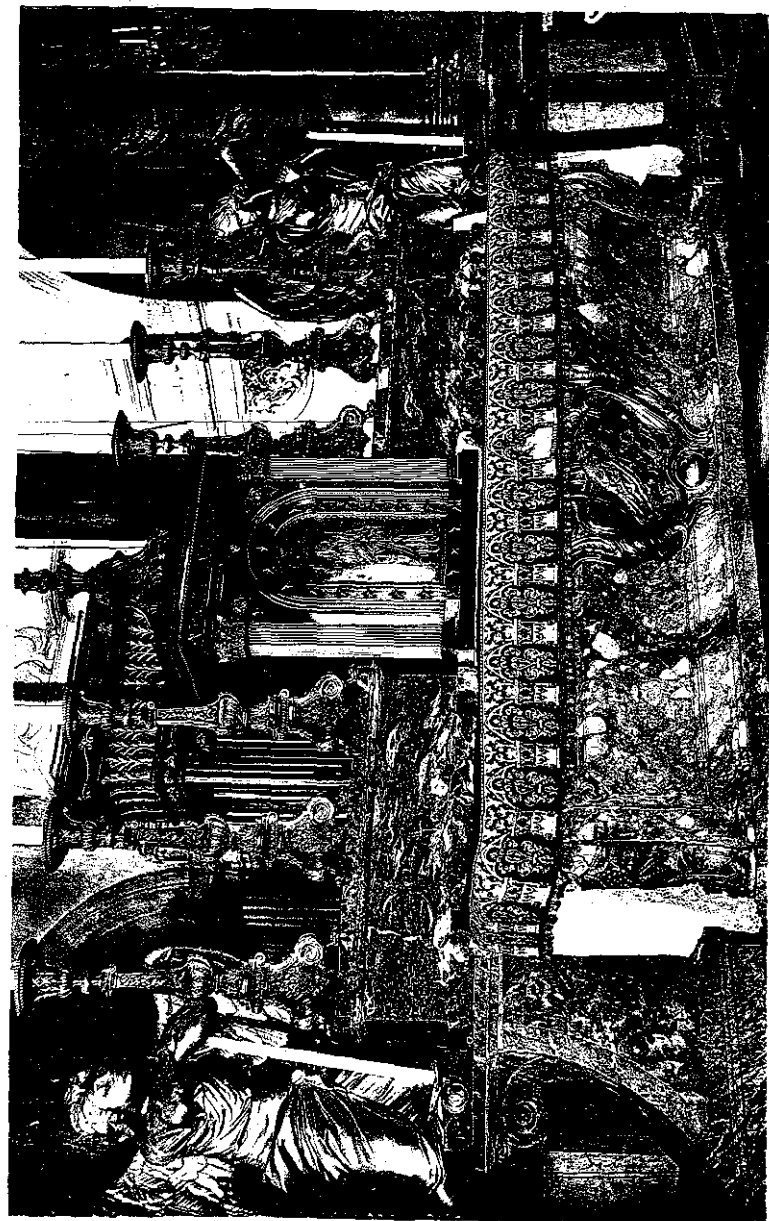
Cette précieuse relique est renfermée dans le pilastre du collatéral absidal faisant pendant à celui de du Couëdic.

Le monument érigé en l'honneur de Mgr Graveran est en marbre blanc et de style Renaissance. Sur le piédestal sont sculptées les armes de l'évêque, surmontées de la devise : *Verbum crucis Dei virtus*. Sur cette base se dresse un tronc de pyramide aiguë terminé par une simple croix posée sur une boule. Au sommet de la pyramide apparaît un cœur enflammé, sous lequel sont gravées les trois lettres D. O. M. et plus bas fait saillie, en relief, le portrait de profil du vénéré prélat.

Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

*Hic ad suos redux quiescit amans Cor
Illustriss. et revendiss. Domini Josephi-Mariæ
GRAVERAN, Corisop. et Léon. Episcopi
Hanc pie pastor bonus annis XIV rexit ecclesiam
In finem dilexit redamentes in finem,
Congenito Crozone genitus, parochus erexit*

« Ici repose, rendu à ses chers paroissiens, le cœur aimant de l'illustre et très révérend seigneur Joseph-Marie Graveran, évêque de Quimper et de Léon. Pendant quatorze ans, il fut le pieux et bon recteur de cette église. Il chérit jusqu'à la fin ceux qui ne cessèrent de l'aimer. Le curé de Saint-Louis, enfant de Crozon comme lui, lui a fait élever ce monument.



Maître-Autel construit par l'Architecte FRÉZIER (1750)

CHAPITRE VII

L'église de 1840 à 1870

1° Réfection et achèvement de l'église

L'abbé Mercier. — Son œuvre. — Mgr Graveran eut pour successeur à la cure de Brest, son compatriote, son neveu et presque son élève, l'abbé Mercier, curé de Lannilis. Ce dernier prit pour exemple son illustre prédécesseur et il arriva comme lui, en se conformant aux mêmes principes de tact, de prudence et de charité, à éviter les écueils, à surmonter les difficultés inévitables et à traverser sans incidents des temps souvent difficiles. Il conserva ainsi jusqu'à la fin de sa vie l'estime et la considération des autorités et des habitants de Brest et il obtint à sa mort les regrets unanimes de ses paroissiens.

C'est seulement le 23 août 1842, que M. l'abbé Joseph-Marie Mercier fut reconnu officiellement par la fabrique et nommé président du conseil. En cette qualité, il s'attacha particulièrement à parfaire l'ornementation de son église, à compléter les vides de son mobilier et à réparer et à renouveler les parties vieilles ou dégradées, et il déploya dans cette tâche un zèle et une activité incomparables.

Tout d'abord, il fit assurer l'église et son mobilier par la société *la Bretagne*, sur le prix de base de 512.155 francs, bien inférieur à la valeur réelle, les objets d'art restant en dehors de toute estimation.

Puis, en 1842, il fit refaire complètement le plafond qui menaçait de s'écrouler. La voûte et la nef entière furent repeintes et remises à neuf, travail

énorme nécessitant un échafaudage des plus compliqués.

En 1843, le chœur fut doté de quatre très beaux vitraux représentant les quatre Évangélistes.

En même temps, l'église reçut en cadeau du roi Louis-Philippe, à la demande de M. Lacrosse, député de Brest, le tableau représentant le Martyre de saint Etienne qui orne actuellement le bras gauche du transept.

En 1845, et moyennant 17.000 francs, M. Mercier fit réparer et considérablement augmenter les orgues, que l'on put citer, dès lors, parmi les plus belles de l'Europe.

Les cloches de Saint-Louis. — Leur baptême. — Enfin, en 1850, la fabrique traita avec M. Besson, fondeur à Angers, qui s'engagea à fondre quatre nouvelles cloches, avec lesquelles trois des anciennes donnèrent les notes *ut, fa, sol, la, si bémol*, etc.; la Ville subventionna cette dépense, qui s'éleva à 7.500 francs.

Le baptême de ces cloches eut lieu en mars 1856, en présence d'un immense concours de fidèles. Il donna lieu à une imposante cérémonie, où l'abbé Kervoal, curé de Landerneau, dans un discours adapté à la circonstance, impressionna vivement son auditoire.

La plus grosse de ces cloches, le bourdon, pesant 3.500 kilogrammes, fut nommée Marie-Alexandrine, avec l'inscription: *Vox Domini in magnificentia*. Elle eut pour parrain M. Hyacinthe Bizet, maire de Brest, et pour marraine, M^{me} de Col.

La seconde, portant la même inscription que la précédente, et nommée Marie-Emma, eut pour parrain, M. de Col, sous-préfet de Brest, et pour marraine, M^{me} Gasson, fille du maréchal Bugeaud.

La troisième, pesant 600 kilogrammes, fut nommée Joséphine, avec l'inscription : *Laudate eum in tympano*. Le parrain et la marraine furent M. Baron de Montbel, président de la fabrique, et M^{me} Bizet.

Enfin, la quatrième, du nom de Félicité, pesant 500 kilogrammes, et portant pour inscription : *In tympano psallant ei*, eut pour parrain M. Morier, trésorier de la fabrique, et pour marraine M^{me} Félicité Perrot, née Pelletier.

En 1853, le curé de Saint-Louis obtint de la fabrique l'acquisition de quatre beaux vitraux coloriés, sortant des ateliers de M. Lobin, de Tours. Ces vitraux, placés dans le transept, sont d'un coloris éclatant. Ils représentent quatre épisodes importants de la vie de saint Louis.

C'est vers la même époque que MM. Lapierre et Tritschler sculptèrent les quatre élégants et riches confessionnaux, ornés d'écussons, d'angelots et de guirlandes supportant les vertus théologiques (1), qui décorent d'une façon si magistrale les quatre angles du transept.

Est-ce alors que l'église reçut du Gouvernement impérial la belle copie de Rubens représentant la *Descente de Croix* placée dans l'aile droite du transept? C'est probable, mais non certain, toute inscription ayant disparu.

Peu après, M^{me} de Kerros mère fit don à Saint-Louis de la belle statue de la Vierge, reine et mère, tenant son enfant, couronné comme elle. Ce beau groupe se dresse au maître-autel en arrière et au-dessus du tabernacle.

En même temps, M. Guérard, examinateur de la marine, donnait à l'église une remarquable copie du superbe saint Michel, de Raphaël. Ce tableau occupe

(1) La foi, l'espérance, la charité et le Christ enseignant.

maintenant le retable de l'autel des Saints-Anges. L'original est, comme on le sait, un cadeau offert par Léon X à François I^{er}. Il est aujourd'hui au Musée du Louvre, classé parmi les chefs-d'œuvre des grands maîtres.

La façade principale. — L'abbé Mercier voulut alors terminer son œuvre en achevant la façade avec le concours et l'appui du Conseil municipal de Brest, heureux de s'associer par ses dons au zèle pieux de la fabrique.

C'est pourquoi il fit placer, en 1856, au-dessus de la porte principale, un cartouche sculpté, d'après les dessins de Frézier, par M. Poilleu, dans la pierre calcaire, et contenant cette inscription :

Domus Dei et porta cœli

Ce cartouche remplace le magnifique trophée aux armes royales détruit par la Révolution, mais on distingue encore, par la nuance plus claire de la pierre de taille, l'emplacement de la décoration primitive, plus vaste et plus grandiose que celle d'aujourd'hui.

Dans le tympan du fronton de l'église, le monogramme formé des lettres S et L entrelacées, et sculpté également par M. Poilleu, fut mis à la place des trophées et des armoiries enlevés en 1793. On remplaça aussi, dans deux des métopes de la frise, les écussons martelés jadis, de Brest et de la Bretagne; enfin, M. Tritschler exécuta, pour garnir les deux niches restées vides sur la façade, les deux grandes statues de saint Pierre et de saint Paul, que l'on y voit aujourd'hui.

Sur les désirs du curé et de la Municipalité, la fabrique fit alors placer à droite et à gauche de la principale porte d'entrée, sur deux plaques de marbre, deux inscriptions, en lettres d'or, commémoratives du commencement et de l'achèvement de l'édifice.

Celle de gauche est ainsi conçue :

*Ludovici XIV et urbis Bresti munificentia
Inceptum hoc ædificium
Anno MDCXCVII (1697)
Stetit imperfectum per multos annos*

Voici l'inscription de droite :

*Regnante Ludovico Napoleone III
Peractum opus anno MDCCCLVI (1856)
Magistratum habente Hippolyto Bizet
Parocho Josepho-Maria Mercier, archip.*

« Cet édifice, commencé en 1697 par la générosité
« de la Ville de Brest et de Louis XIV, est resté bien
« des années inachevé. Il a été terminé en 1856, sous
« le règne de Louis-Napoléon III, Hippolyte Bizet
« étant maire de Brest et l'archiprêtre Joseph-Marie
« Mercier, curé de la paroisse. »

2^e Visites impériales à Saint-Louis, de Brest

En août 1858, l'église Saint-Louis eut l'honneur de recevoir la visite de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, débarquant à Brest, sous l'escorte des flottes française et anglaise, pour faire le tour de la Bretagne.

C'était la première fois que des souverains pénétraient dans l'enceinte sacrée et on leur rendit les imposants honneurs prescrits par le rite catholique.

En mettant pied à terre dans le port militaire, l'un et l'autre déclarèrent qu'ils tenaient à ce que leur première visite fût pour l'église et pour Dieu. En conséquence, ils montèrent dans la calèche impériale et, brillamment escortés par des hussards verts et argent, ils se rendirent, suivis de toutes les autorités

et d'un magnifique état-major, sur la place Saint-Louis. Là, au milieu d'un immense concours de spectateurs, étaient massés la musique, le drapeau, l'état-major et un bataillon d'infanterie rendant les honneurs.

Descendant de voiture, les souverains gravirent le perron de Saint-Louis au milieu des vivats et des acclamations. Sur le seuil, se tenait l'évêque de Quimper, Mgr Sergent, assisté de l'archiprêtre Mercier et de son vicaire général. Près de lui étaient deux diacres tenant, l'un l'encensoir d'or et l'autre la crosse épiscopale.

Après avoir encensé l'empereur et l'impératrice, le prélat s'approcha d'eux et leur adressa un émouvant discours.

Il débutait en ces termes :

« Sire, la Bretagne est heureuse et fière de l'honneur qu'elle reçoit. Cette noble province avait, depuis bien des siècles, fixé l'attention des souverains; jamais, cependant, elle n'avait obtenu le témoignage d'estime et d'affection que Vos Majestés lui donnent aujourd'hui. »

La péroraison s'adressait principalement à l'impératrice. Elle était ainsi conçue :

« Madame, Votre gracieuse présence rappelle à ce pays sa chère duchesse, dont le royal époux était aussi le père du peuple. Une voix éloquente autant que respectée avait appris à la France que vous étiez catholique et pieuse; vos bonnes œuvres le lui redisent chaque jour. La vieille patrie de Jeanne de Penthièvre et de Jeanne de Montfort se connaît en courage et en dévouement. Elle a tressailli au récit de la fermeté que naguère vous avez déployée dans une douloureuse circonstance (1). Elle priera

(1) Attentat d'Orsini (1858).

« Dieu de vous protéger toujours, de bénir l'empereur et de veiller sur votre fils bien-aimé, afin qu'il se rende, comme nous l'espérons, digne de ses grandes destinées. »

L'empereur répondit en quelques mots combien l'impératrice et lui étaient touchés de cet émouvant et grandiose accueil, combien ils appréciaient tous deux les nobles qualités du peuple breton, le patriotisme de la population de Brest, les vertus de cet admirable clergé du Finistère, prêt à tous les héroïsmes, à tous les dévouements et à toutes les charités et ne séparant jamais les deux mots gravés au fond du cœur de chacun de ses prêtres : Dieu et Patrie!

Leurs Majestés, placées sous le dais, porté par quatre prêtres aux chasubles d'or, s'avancèrent alors au son majestueux des grandes orgues, touchées par un maître, vers le chœur, où leur avait été préparé un riche prie-Dieu; puis, avec l'aide de la maîtrise renforcée par d'éminents chanteurs, avec l'appui imposant des orgues, l'évêque entonna successivement un *Te Deum* solennel, le *Domine salvum*, et donna à toute l'assistance la bénédiction du Saint-Sacrement.

« Nous n'essaierons pas, écrivait à cette occasion un journal local, de rendre l'aspect magnifique de la solennité religieuse, ni de la bénédiction du ciel invoquée en faveur de notre souverain et de sa belle compagne. Tous les cœurs étaient profondément émus, et c'est avec foi et avec ferveur que les assistants mêlaient leurs prières à celles du vénérable prélat! »

Napoléon et Eugénie quittèrent l'église avec la même pompe et le même appareil. Alors, toutes les cloches s'ébranlèrent, les tambours et les fanfares éclatèrent, le canon des remparts tonna, les troupes présentèrent les armes et les aigles s'inclinant saluèrent les souverains qui montaient en voiture, à la fois radieux et émus.

L'impératrice devait revenir à Brest, le 18 juillet 1867. Venant d'Osborne sur le yacht la *Reine-Hortense*, elle visita son asile sainte Eugénie, les hôpitaux et les établissements de charité. Mais elle remplit ses devoirs religieux dans la chapelle de l'hôpital de la marine. Elle eut la délicatesse d'inviter le soir à dîner, à bord de la *Reine-Hortense*, et en même temps que les principales autorités de Brest, le vénérable curé de Saint-Louis.

Puis, le 18 avril 1868, ce fut le tour du prince impérial, accompagné du général Frossard, son gouverneur. Il visita les écoles et les collèges, ainsi que les asiles enfantins. A neuf heures, escorté par les élèves du lycée et des écoles de la Ville, filles et garçons, il se rendit avec eux à Saint-Louis, où, en son honneur, l'évêque célébra la messe, avec toute la pompe des grands jours.

Aucun d'eux ne devait plus revoir Brest.

En 1870, l'Empire s'effondra, l'empereur alla mourir en exil; le prince impérial, deux ans après son père, succombait, sous un uniforme étranger, au fond de l'Afrique, dans un guet-apens mystérieux, et la vieille impératrice est encore réduite à l'heure qu'il est, veuve et sans enfant, à porter à tous les coins de l'Europe son veuvage et sa désolation. Et c'est ainsi que le ciel donne souvent aux princes et aux peuples de la terre de grandes et de terribles leçons.

CHAPITRE VIII

L'église Saint-Louis de 1870 à 1911

Le maréchal Mac-Mahon à Brest. — En 1873, l'Assemblée nationale décida que tous les ans, le jour de l'ouverture des Chambres, des prières publiques seraient dites dans toutes les églises de France. Il en fut ainsi à Saint-Louis, de Brest, jusqu'au jour où ces prières furent supprimées par le Gouvernement de M. Jules Grévy, président de la République française.

Dans l'intervalle, l'évêque avait présidé à la visite à Saint-Louis du maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. L'évêque lui fit un accueil analogue à celui accordé jadis à Napoléon III, mais avec infiniment moins de pompe et d'éclat (26 août 1874).

Depuis, l'église Saint-Louis n'a plus reçu de visite retentissante.

En 1873, mourait l'abbé Mercier, curé de Saint-Louis depuis 1840. Il eut pour successeur, de 1873 à 1893, l'abbé Hervé-Marie Cloarec, remplacé depuis sa mort par l'abbé François-Marie Roull, le très apprécié principal du collège de Lesneven. Son départ du collège motiva, au Conseil académique de Rennes, les plus éloquents regrets du recteur, M. Jarry.

A la mairie, après M. Joseph-Marie de Kerros fils, maire de 1865 à 1870, avaient siégé successivement MM. Lemonnier (1870-1871), Auguste Penquer (1871-1880), Jean Bellamy (1880-1884), Fallier (1884), Delobeaup (1884-1900), Berger (1900-1904), Aubert (1904-1908) et enfin de nouveau le sénateur Delobeaup.

Restauration de la nef par M. Jourdan de la Passardière. — En 1880, des restaurations importantes, d'après les plans et sous l'habile direction de M. Jourdan de la Passardière, ancien ingénieur en chef de la Ville de Brest, ont été entreprises à Saint-Louis. Une décoration du style Louis XIV et d'une grande unité de conception a revêtu l'église d'une nouvelle parure. Une riche console couronnant chaque pilastre de l'arcade inférieure supporte un second pilastre élancé, d'ordre corinthien. Le chapiteau de ce pilastre élégamment fouillé et surmonté de son entablement, sert de point de départ aux armatures de la voûte. Celle-ci consiste en un riche plafond de style Louis XIV, divisé en caissons aux reliefs imposants, qui, au croisement de la nef et du transept, forment une rosace centrale du plus bel effet. Des consoles élégantes et fleuries surmontent les croisées, portant des cartouches armoriés, décorés des armes de Brest, de la Bretagne ou des initiales de saint Louis. Ces écussons brillent également aux chapiteaux des arcades et le long des murs. Au-dessus des croisées de la grande nef, sous les panneaux rectangulaires qui les supportent, se déroulent des festons de guirlandes aux roses épanouies, soutenues par des têtes d'anges. Les collatéraux ont une décoration de même style et de même sentiment.

Restauration des orgues. — Cette restauration était à peine terminée, que l'on fit à nouveau réparer, en 1887, les grandes orgues par MM. Stoltz, de Paris. L'instrument, dont le magnifique buffet a été seul conservé, se compose exclusivement de 45 jeux réels, 3 claviers en mains, 1 pédalier complet, 16 pédales de combinaisons, 2.672 tuyaux.

Monument du commandant Fleuriot de Langle. — Puis, le 25 juin 1889, eut lieu le transport dans l'église de Saint-Louis des restes du commandant Fleuriot de Langle, un des compagnons de Lapérouse.

On plaça ces reliques dans le collatéral absidial, à côté de la porte de la sacristie et presque vis-à-vis de la tombe de du Couëdic.

Le monument qui leur est consacré est l'exacte reproduction du tombeau du commandant de la *Surveillante*. Il porte, surmontés d'une croix, les blasons accolés des Fleuriot et des Kerouartz, timbrés d'une couronne de comte et au-dessous règne l'inscription suivante :

*Ici reposent les restes du chevalier.
Paul-Antoine-Marie de Fleuriot de Langle,
Epoux de dame Georgette de Kerouartz,
né le 1^{er} août 1744
au château de Kerlouet, évêché de Tréguier,
Capitaine des vaisseaux du Roy
Chevalier de l'ordre Royal et Militaire
de saint Louis,
Chevalier de l'ordre de Cincinnatus
des Etats-Unis,
Membre de l'Académie royale de la Marine de Brest,
Commandant la frégate l'Astrolabe
Dans l'expédition de circumnavigation
aux ordres de l'illustre Lapérouse.
Tué le 11 décembre 1787, par les insulaires de Samoa.*

Dans le soubassement on lit :

*Mgr Vidal, évêque d'Abydos,
Alors missionnaire, y retrouva ses restes
S. E. le Ministre de la Marine,
Vice-amiral Krantz, les rapatria.
La Ville de Brest les recueillit, en l'église Saint-Louis,
Le 25 juin 1889.
Ses petits-enfants érigèrent ce monument.*

PRIEZ DIEU POUR LUI!

Réfection des vitraux et des chapelles latérales. — Les fenêtres de la nef et celles des bas-côtés ont été garnies de vitraux en 1899. Ceux de la nef retracent la vie miraculeuse de Jésus. Ceux des collatéraux représentent les principaux saints de la Bretagne Armorique. Ce sont, en descendant l'église, du côté de l'Evangile : saint Corentin, saint Judicaël, saint Guénolé et saint Médard. Du côté de l'Epître se trouvent saint Pol Aurélien, la bienheureuse Françoise d'Amboise, saint Yves et saint Trémeur.

Vers la même époque, on restaura l'autel de Notre-Dame des Victoires, situé à droite en entrant, à l'extrémité du bas-côté et orné du grand tableau dû à Louis XVIII, et l'on refit également l'autel de sainte Philomène au sommet de l'abside encadré par deux vitraux représentant sainte Philomène et sainte Barbe. A côté se trouve une curieuse statue de Notre-Dame du Folgoët, datant du XVII^e siècle.

On procéda ensuite à la réfection totale des autels latéraux de l'abside.

Le premier, du côté de l'Epître, après l'autel des Saints-Anges, a été offert par M^{me} Bontoux. Il est dédié au Sacré-Cœur de Jésus. Le vitrail qui l'éclaire représente l'apparition du Sacré-Cœur de Jésus. Cet autel est du néo-byzantin moderne, il est en marbre blanc, son retable est doré et fleuri, son tabernacle est surmonté d'une très belle statue de Jésus enseignant en ouvrant son cœur.

Sur le seuil, on lit dans le dallage, l'inscription suivante, formant mosaïque.

*Discite a me quia mitis sum et humilis corde
Jugum meum suave est, et onus meum est leve.*

L'autel suivant a été offert à l'église par la famille B. de Kerros. Il est dédié à saint Joseph. Le vitrail



L'Autel Ste Anne (1900) Groupe de Marbre de Ste Anne et Marie

qui l'éclaire représente ce saint. C'est un autel moderne polychromé, au rétable peint, décoré de lis et d'hermines d'or. Un groupe de même style, représentant Joseph guidant l'enfant Jésus, en couronne le tabernacle.

De l'autre côté du chœur, près du vitrail de saint Vincent de Paul, on a remplacé l'ancien autel de Notre-Dame de la Pitié par l'autel de Notre-Dame de Lourdes, offert par la famille de Coatpont. C'est un autel Renaissance moderne, au rétable doré et fleuri, orné de bas-reliefs polychromés et surmonté d'une niche contenant la statue de Marie foulant aux pieds le serpent. Le vitrail représente la Vierge au pied de la croix.

L'autel adjacent, neuf également, a été donné à l'église par le chanoine Guillard. C'est encore de la Renaissance moderne en marbre blanc, orné de colonnes en marbre rouge veiné. Le rétable est décoré d'hermines d'or et des lettres S et A en or, entrelacées. Sur le tabernacle est érigé un très joli groupe en marbre blanc représentant sainte Anne enseignant Marie enfant. Quant au vitrail, il est consacré à saint Joachim, époux de sainte Anne.

Les lampadaires. — Peu après, de superbes et hauts lampadaires, en bronze doré, posés sur la balustrade qui court entre les piliers de la nef, ont terminé la somptueuse décoration de l'église. Récemment, on y a ajouté une croix au fût élancé de Kersanton, portant un Christ en marbre blanc, souvenir de la Mission de 1909 et, vis-à-vis, la blanche statue de Jeanne d'Arc tenant son étendard et invoquant Dieu avant de combattre.

La deuxième sacristie. — Mentionnons la seconde sacristie, construite dans l'abside du côté de l'Evangile, éclairée par un plafond lumineux, représentant l'Assomption et décorée des écussons armoriés de

Léon XIII, de Pie X et de Mgr Duparc. Au plafond on retrouve les armoiries de Léon XIII et celles de Mgr de la Marche.

Tombeau de Gilles de Texue. — Le 11 juillet 1898, lors des travaux de réfection du pavage de l'église, des ouvriers découvrirent derrière le maître-autel une pierre tumulaire dont la face avait été renversée contre le sol. La dalle de Kersanton retournée laissa voir un sujet sculptural parfaitement conservé. Un chevalier, tête nue, le visage rasé, est couché, les mains jointes sur la poitrine; deux anges soutiennent un voile sur lequel repose sa tête. Ses pieds s'appuient sur un lion tenant un écu.

L'examen de l'écu, qui est seulement chargé d'un chef et les détails précis du costume, permirent à M. Jourdan de la Passardière d'identifier le personnage ainsi représenté.

Ce serait, d'après lui, Gilles de Texue, gouverneur de Brest en 1500, et dont la famille s'est éteinte au XVI^e siècle.

Service pour les victimes du cuirassé Liberté. — Il y a quelques jours à peine, le 11 octobre 1911, la Ville de Brest, en deuil, célébrait les funérailles des victimes du cuirassé *Liberté*.

Ce jour-là, les portes de l'église Saint-Louis s'ouvrirent, dès le matin, à une foule émue et recueillie venant s'associer à ses prières et pieusement assister à la messe solennelle chantée pour appeler la miséricorde divine sur ces héros morts pour la Patrie.

L'église était comble. Elle avait revêtu sa parure des grands jours de deuil national.

Sur ses pilastres, sur ses arcades, sur ses murs et sur ses autels, les trois couleurs françaises se mariaient aux tentures noires bordées et lamées d'argent. Le chœur était éblouissant de lumières.

Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, présidait, assisté par les chanoines Roull et Martin, curés de Saint-Louis et du Mont-Carmel, entourés d'un nombreux clergé; le chanoine Cogneau, grand vicaire, officiait.

Dans la nef, à côté des familles éplorées, se tenaient l'amiral de Marolles, préfet maritime; le sénateur-maire Delobeau, des sénateurs, des amiraux, des généraux, le Conseil municipal, les autorités civiles et militaires, toutes les sociétés patriotiques, un très grand nombre d'officiers des armées de terre et de mer et une foule compacte d'habitants et d'étrangers.

Aux prières du prêtre se mêlaient les chants douloureux et émouvants de la maîtrise et, dans les intervalles, l'orgue retentissait de ses accents les plus déchirants.

Ces chants, ces prières, ces larmes semblaient évoquer les âmes en deuil de la Bretagne et de la France, planant au-dessus de l'auditoire prosterné!

Après l'Evangile, l'évêque monta en chaire et dans une superbe envolée inspirée par ce que l'éloquence chrétienne a de plus élevé et de plus consolant, il prononça l'allocution suivante, dont nous extrayons les lignes les plus importantes :

Mes frères,

La Marine et la Ville de Brest font aujourd'hui à leurs morts un accueil grandiose.

L'Eglise veut joindre ses prières à leurs hommages. Si elle intervient ici, ce n'est pas pour supplanter la Patrie en accaparant les victimes qui ont su si bien mourir à son service, mais pour achever son œuvre, en donnant à ses regrets une valeur religieuse, en enveloppant son deuil d'immortelles espérances, et en ajoutant aux honneurs de ce monde les pieux suffrages qui hâtent dans l'autre vie la délivrance des

âmes et leur procurent ainsi la seule gloire qui soit durable, car elle déborde nos horizons pour atteindre ceux du Ciel.

C'est à cette intention que nous vous avons convoqués ce matin au pied des saints autels.

.....
Cette messe a pour nous tous une poignante éloquence, mes frères.

Toutes les messes sont éloquentes, puisqu'elles expriment à Dieu l'adoration, le repentir, la reconnaissance et l'espérance de la pauvre humanité. Et c'est par Notre-Seigneur Jésus-Christ mort en croix et renouvelant sur l'autel son sacrifice que ces sentiments et ces pensées sont portés au Père qui est dans les cieux.

Mais toutes les messes ne sont pas dites pour tant de morts rassemblés, pour tant de jeunesse fauchée en même temps, pour tant de bravoure unie à tant de sang-froid, pour tant de cœurs meurtris, pour tant de familles affligées et pour un peuple tout entier plongé dans le deuil.

.....
Et, puisque chaque messe parle un langage divin, auquel s'associent ceux pour qui la messe est dite, il me semble que dans cette adoration, ce repentir, cette reconnaissance, cette prière qui vont être religieusement traduits par le prêtre à l'autel, nos morts, dans le silence de leur tombe entr'ouverte, nous parlent eux-mêmes en union avec N.-S. Jésus-Christ.

Écoutez-les, mes frères... Laissez-moi vous dire aujourd'hui comment nos morts parlent à Dieu. Leurs paroles seront pour nous réconfortantes.

.....
Et dans un magnifique langage, l'évêque développe alors cette triple pensée:

La première parole des morts est une parole d'adoration, la seconde une parole d'expiation, et la troisième, la plus forte, une parole de reconnaissance et d'espérance, et il conclut en ces termes :

.....
L'avenir les intéresse encore plus que le présent; et c'est pourquoi, tandis que nous prions ici pour eux, ils prient eux-mêmes, pour vous sans doute d'abord, parents chrétiens, mais aussi pour la France qu'ils ont aimée et servie.

Ils réclament pour elle toutes les bénédictions qui font les peuples sages, celles de l'ordre naturel et celles de l'ordre surnaturel, les bénédictions en temps de paix, et, s'il le fallait, hélas! les bénédictions en temps de guerre, l'honneur dans la pratique du devoir, l'harmonie des classes sociales dans l'intelligence des lois chrétiennes et la fidélité au Dieu qui lui fut toujours fidèle!

Voilà peut-être, parmi toutes les paroles que traduit cette messe, celle qui leur tient le plus au cœur et qu'ils répéteront le plus fréquemment dans l'autre vie.

En retour, nous continuerons à porter devant Dieu leur souvenir. Ce ne sera pas la prière d'un jour. Leurs funérailles vont s'achever après quinze longues journées d'attente. Mais le deuil ne sera pas fini. Nous serons fidèles à leur mémoire.

Si nous pouvions l'oublier, il nous suffirait de voir la marine et l'armée toujours actives et prêtes au devoir, pour penser aux morts en même temps qu'à leurs frères d'armes, et pour unir dans nos sentiments ceux qui ne sont plus et ceux qui continuent leur œuvre avec une vaillance admirée de la France entière et bénie de Dieu.

CONCLUSION

Ici s'arrête l'histoire de l'église Saint-Louis.

Plus de deux siècles se sont écoulés depuis le jour où l'évêque de la Brosse en posa la première pierre.

Dans ce long intervalle, que de vicissitudes, que de difficultés, que de dévastations et que de ruines pour l'église et pour les fidèles. Mais le dévouement, la persévérance, la foi des générations successives ont surmonté tous les obstacles et tous les périls.

Chacune de ces générations a construit son assise et, pour cela, chaque habitant de Brest a dû porter son obole. De riches donateurs, la marine, des souverains ont contribué à embellir l'œuvre populaire et, aujourd'hui, l'église presque achevée, se dresse complète et triomphante.

Certes, nous ne pouvons la comparer aux splendides cathédrales qui ornent le sol de la France d'une si éblouissante parure ; cependant, contemplons-la avec émotion et avec fierté ; car cette noble église est pour nous riche de grands souvenirs et de hautes pensées.

Ses murailles sacrées ont vibré à toutes les émotions de la Cité, ses voûtes ont retenti de l'écho de toutes les gloires et de tous les malheurs de la France.

La s'y sont sanctifiées, tour à tour, la Naissance, la Vie et la Mort.

Les milliers de chrétiens qui ont vécu à Brest depuis le règne de Louis XIV y ont donc connu les plus pures et les plus pieuses joies, les plus divines et les plus fortifiantes consolations et aussi les plus radieuses et les plus célestes espérances.



Crédence en chêne doré surmontée d'un plateau de marbre
brèche de toute beauté (style Louis XIV)

Croix qui orne le banc d'œuvre

Au fond : Autel des Sts Anges (1814) statue de Charlemagne
COLLET (1806)

APPENDICE

Une visite à l'église Saint-Louis

En pénétrant par le grand portail dans l'église Saint-Louis, de Brest, on aperçoit tout d'abord l'ensemble imposant de la nef. A l'extrémité se dresse le maître-autel avec ses quatre colonnes antiques et son riche baldaquin.

La nef. — Nous avons déjà décrit la nef, ses vitraux, ses balustrades, sa chaire et ses lampadaires. Cependant, en avançant, on pourra jeter un coup d'œil sur la statue de Jeanne d'Arc adossée au deuxième pilier de gauche et faisant vis-à-vis à la croix de Mission.

Sur les piliers suivants se font vis-à-vis le beau tableau de sainte Félicité et de ses sept enfants martyrs, et une copie de la sainte Famille, dite de François I^{er}, par Raphaël, donnée par l'auteur, M. de Vimont.

Quant aux huit candélabres qui complètent d'une façon si heureuse la décoration de la nef centrale, et reposent sur les galeries de clôture de cette nef, ils y ont été placés en 1900.

Les modèles des maquettes imposées par le style des deux grands chandeliers du chœur ont été dessinés par M. Ely-Labastire, fournisseur, et exécutés par la plus grande fabrique de bronzes d'église de Lyon.

Chaque candélabre mesure 2^m50 de hauteur sur un mètre de diamètre et est composé d'une tige centrale reposant sur un pied à trois branches en bronze massif, surmonté d'une forte lampe et de trois grands rinceaux richement découpés et supportant également une lampe du même calibre.

Chacun de ces candélabres porte la signature de son auteur et la date de son exécution.

Le banc-d'œuvre a perdu, en 1830, une partie de sa décoration primitive exécutée sous Charles X et revêtue de fleurs de lis d'or et des armoiries du roi.

Cependant, il faut remarquer le beau crucifix et les chandeliers qui le décorent. Ces chandeliers sont une réduction de ceux du maître-autel.

En arrière, on a remplacé le rétable sculpté et fleurdelisé par un beau tableau qui reproduit une des belles œuvres de L. Carrache, représentant la naissance de saint Jean-Baptiste.

Ce tableau, restauré en 1833, provient de l'ancienne église des Sept-Saints.

Le chœur. — On peut, avant de pénétrer dans le chœur, examiner les deux belles statues de Collet, représentant saint Louis et Charlemagne, offertes pour moitié par l'empereur Napoléon I^{er}. Ces deux statues, dont le style s'associe majestueusement à celui de l'église, sont placées à gauche et à droite des marches qui accèdent à la grille de communion.

Cette dernière porte encore, dépouillées de leurs fleurs de lis d'or en 1830, deux croix de saint Louis rappelant la donation, par les chevaliers de saint Louis, en 1759, de la grille primitive détruite sous la Terreur.

Il faut admirer le somptueux maître-autel en marbre rouge si merveilleusement encadré par les colonnes grecques de la Cyrénaïque antique, et le riche

baldaquin de Frézier. On remarquera forcément les belles incrustations en bronze doré qui ornent le maître-autel, les angelots et les fleurons d'angle et au centre le superbe médaillon montrant saint Louis prosterné devant la couronne d'épines.

Nous avons déjà parlé des grands chandeliers, des deux candélabres et de la croix en vermeil qui complètent ce bel ensemble. Sur le socle de la croix on aperçoit en bas-relief : le Christ et les disciples d'Emmaüs. Sur les plus grands chandeliers sont des médaillons en ronde-bosse montrant saint Louis adorant la couronne d'épines et un *Agnus Dei*.

Citons ici la superbe lampe du sanctuaire en bronze doré; trois angelots, merveilleux de fini et d'élégance, en soutiennent les chaînes de suspension et la cuve porte trois médaillons représentant la couronne d'épines, saint Dominique et sainte Thérèse; tout autour courent des guirlandes de roses et de fleurs d'une perfection achevée.

Tous ces bronzes sont signés : *Lecler*, fondeur du roy, rue de la Féronnerie (1759).

Aux deux extrémités de la grille de communion sont deux élégantes crédences en forme de consoles de bois doré : l'une, Louis XV, du côté de l'Épître, enrichie de guirlandes de roses et surmontée d'un plateau en marbre brèche; l'autre, du côté de l'Évangile, de style Louis XIV, orné d'un marbre analogue et décorée de superbes mascarons.

Que dire du lutrin, signé lui aussi *Lecler* (1759), œuvre magnifique en bronze doré. Son soubassement, aux courbes élégantes, s'épanouit par trois pieds en volutes, sur lesquels sont assis trois enfants nus jouant des instruments de musique.

Dans chacun des panneaux était enchâssé un médaillon. Un seul subsiste, nous montrant encore une fois l'image de roi saint Louis portant la couronne

d'épines; les deux autres, enlevés en 1793, ont été remplacés par des disques unis. Tout autour se déroulent des fleurons, des rinceaux, des guirlandes de fleurs. Au-dessus s'élève le corps de même forme, mais aminci, enrichi également de fleurons, et de guirlandes, s'évasant en chapiteau ionique à triple volute et couronné par l'aigle symbolique. C'est une pièce de choix, véritable chef-d'œuvre inestimable.

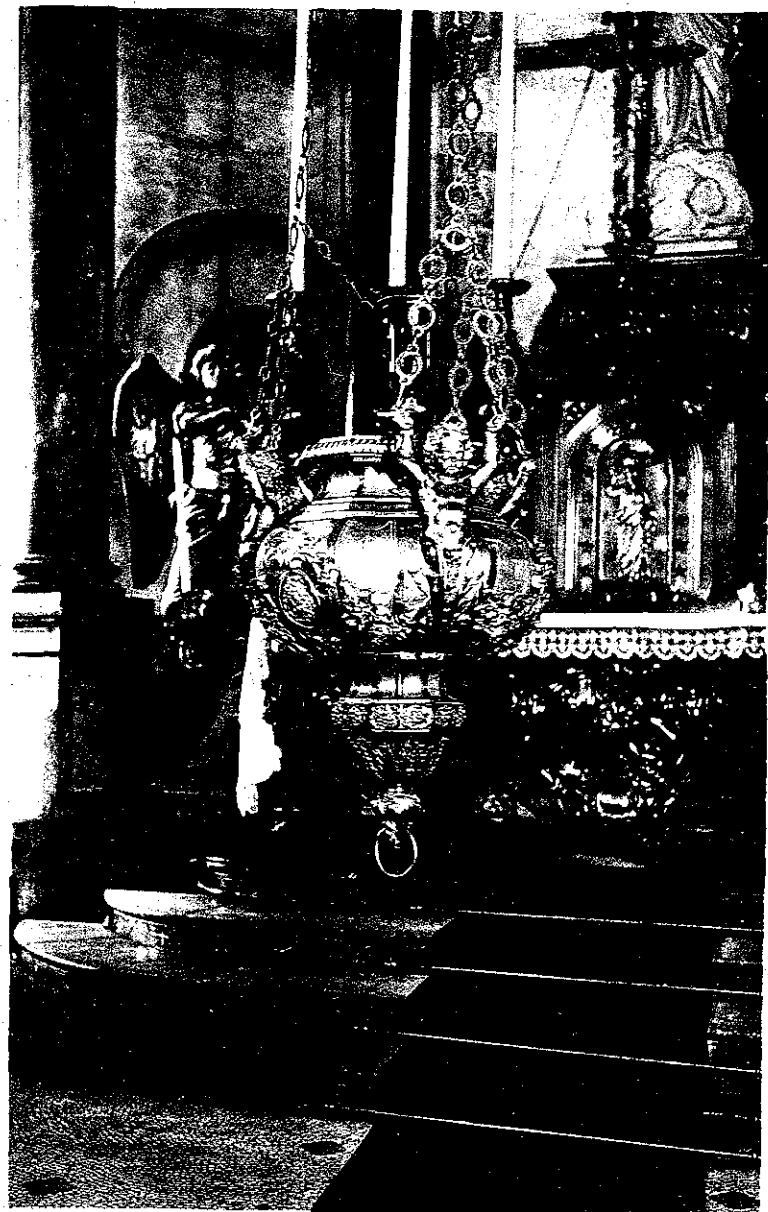
En arrière, à droite et à gauche, sont les stalles de Landévennec, et au fond, les petites orgues encadrant la croix de Mission.

Deux tableaux décorent le chœur : l'un, donné en 1837 par l'auteur, et d'après le Corrège, représente la Vierge soutenant le cadavre de son divin fils; l'autre, signé Perrot, est consacré au Sacré-Cœur de Jésus.

La sacristie. — Si l'on quitte le chœur pour pénétrer dans la sacristie, on sera vivement intéressé par les magnifiques lambris qui tapissent les murs de cette pièce, œuvre du plus pur et du plus élégant style Louis XV, remarquable par un magnifique Christ enchâssé et les angelots qui planent dans les nuées au-dessus de la tête du divin crucifié.

Les collatéraux. — Derrière le chœur, dans le collatéral absidial se trouve l'autel de sainte Philomène, dont la statue, couchée, est placée au-dessous de la table de l'autel dans une châsse vitrée. Sur cette table est placé un Christ curieux et légendaire, en avant duquel se dresse l'originale statue de saint Expédit. A côté sont sur des consoles les statues de saint Roch, de sainte Elisabeth de Hongrie, de saint François, et un peu à gauche la vieille statue de Notre-Dame du Folgoët, datant du XVII^e siècle. Enfin, dans une niche creusée au-dessus de l'autel est placée la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

C'est dans cette partie de l'église que se trouvent les tombeaux de Mgr Graveran, du commandant du Couëdic et du chevalier Fleuriot de Langle.



Lampe de Sanctuaire en bronze doré, signé LECLEB (1759)
Au fond le Maitre-Autel et le Tabernacle
surmonté de la Croix en vermeil

Si l'on descend le collatéral absidial du côté de l'Evangile, on rencontre les chapelles déjà décrites de l'Immaculée Conception et de sainte Anne : près d'elle, dans le bas-côté se trouvent une statue polychromée de saint Antoine de Padoue, une statue de saint Joseph et un très curieux *Ecce homo* datant du XVII^e siècle.

L'autel de la Vierge est orné d'une lampe de sanctuaire et de chandeliers qui sont des répliques réduites de ceux du maître-autel. Il est complété par les statues de la Vierge et de saint Jean. Son retable est rempli par un très beau tableau de Marie soutenant le cadavre du Sauveur et les deux superbes confessionnaux qui l'avoisinent portent, entourées de petits anges, deux statues de grandeur naturelle symbolisant la Foi et l'Espérance.

Au bas du collatéral sont placés les fonds baptismaux, en marbre rouge, donnés par Louis XV. Ils sont encadrés par une colonnade circulaire et la chapelle est décorée par un tableau du XVIII^e siècle représentant le baptême de Jésus-Christ.

Dans le collatéral absidial de l'Epître on rencontre, en quittant la sacristie et à côté des autels de saint Joseph et du Sacré-Cœur de Jésus, les statues de saint Labre, du curé d'Ars, de saint Antoine de Padoue et une très belle sainte Marguerite du XVII^e siècle. Près d'elle est un tableau offert par M^{me} Sénard, le 18 août 1870, en mémoire de son mari, et représentant, d'après Vien, un évêque exhortant saint Laurent au martyre.

L'autel des Saints-Anges est dans l'ordre dorique la reproduction de l'autel de la Vierge. Les lampes du sanctuaire, les chandeliers sont semblables. A côté de la superbe toile de saint Michel, d'après Raphaël, qui orne le retable, se dressent les groupes de saint Raphaël et de saint Michel-Archange. Les deux confessionnaux voisins sont surmontés par les statues de la Charité et par celle du Christ enseignant.

Au bas du collatéral droit est la chapelle de Notre-Dame de Toute-Joie avec le grand et beau tableau de Louis XVIII, la statue de la Vierge ornée de la couronne royale et les deux statues de saint Louis de Gonzague et de saint Joseph.

Les orgues et la tour. — Il ne reste plus, avant de sortir de l'église, qu'à visiter les grandes orgues et leur superbe buffet et à gravir le rude escalier de la tour pour contempler de la terrasse supérieure un magnifique panorama de Brest, de son port, de sa rade et de ses environs.

On peut même, de cette hauteur, évoquer par la pensée le cadre primitif des événements à travers lesquels s'est déroulée l'histoire du grand port militaire et de son église.

On peut y faire renaître le Brest d'il y a 250 ans et plus. Au premier plan des champs, des vergers, des jardins, des bois, la campagne. Ça et là des manoirs, les uns rustiques, les autres seigneuriaux; le castel de Kéravel, au bout de la rue de ce nom; celui de Tronjoly à la place de la chapelle de la Marine, les manoirs de Kérabécam, de Kerneguès à l'entrée de la rue de Paris; puis Kéroriou, puis l'église, le cimetière et les restes de la bastille de saint Sébastien à la sortie actuelle des glacis de la porte Foy, qui vient d'être démolie à son tour.

Au lieu de la rue Louis Pasteur (Grand'Rue), mettez un ravin escarpé, riant et boisé, reflétant ses verdures dans un étang placé où est actuellement la place Marcellin Berthelot ou Médisance. Il en échappait vers le bas l'impétueux ruisseau de Kerneguès se jetant dans la Penfeld.

L'ancien Brest n'apparaîtrait alors qu'au second plan, rompant déjà son enceinte trop étroite de murailles à tourelles et mâchicoulis, triangle partant du Château, sa base, pour s'arrêter aux Carmes et s'infléchir ensuite jusqu'à l'entrée moderne de l'arsenal.

Et ce vieux Brest transformé dépasse actuellement de beaucoup la nouvelle enceinte de Vauban, qu'il a escaladée pour atteindre de nos jours les hauteurs au delà de Saint-Martin.

Quels développements, quelle grandeur, quels progrès réalisés! Combien de monuments nouveaux! Combien d'églises nouvelles! La vieille, étroite et sombre Cité qu'embellissait péniblement Louis XIV est devenue la grande ville, accumulation imposante d'édifices et de maisons.

Il y reste tout au loin, comme autrefois, la rade ensoleillée, admirable à voir, puis en se tournant vers le Nord, on découvre l'immense arsenal, la tête des marais de Saint-Renan; Guilers, Bohars, leurs flèches, leurs bois et leurs châteaux; puis, sur la droite, la flèche élancée et les pittoresques hauteurs de Lambézellec qui se perdent dans les bleus horizons.

Un tel panorama vaut bien l'ascension d'un escalier de 200 marches. Il complète d'une façon attrayante autant que pittoresque une visite de l'église Saint-Louis de Brest.

Brest, octobre 1911.

A. DE LORME.



TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — <i>Comment fut décidée la construction de l'église Saint-Louis et fixé son emplacement</i>	3
CHAPITRE II. — <i>Où l'on verra au prix de quelles vicissitudes et de quels sacrifices la Ville de Brest devint propriétaire de son église</i>	15
CHAPITRE III. — <i>L'église Saint-Louis de 1742 à 1789. — L'œuvre de Frézier. — L'œuvre de Besnard. — L'église sous Louis XVI. — Recteurs de Saint-Louis de Brest</i>	37
CHAPITRE IV. — <i>L'église Saint-Louis de 1789 à 1800. — La Terreur brestoise. — Le Directoire</i>	57
CHAPITRE V. — <i>L'église Saint-Louis de Brest pendant le Consulat et l'Empire</i>	78
CHAPITRE VI. — <i>L'église Saint-Louis de 1815 à 1840. — La Restauration. — Le gouvernement de Juillet et Mgr. Graveran</i>	85
CHAPITRE VII. — <i>L'église Saint-Louis de 1840 à 1870. — Réfection et achèvement de l'église. — Visites impériales à Saint-Louis de Brest</i>	103
CHAPITRE VIII. — <i>L'église Saint-Louis de 1870 à 1911. — Le Maréchal de Mac-Mahon à Brest. Les curés de Saint-Louis et les maires de Brest de 1870 à 1911. — Grandes restaurations</i>	111
CONCLUSION	120
APPENDICE. — <i>Une visite à Saint-Louis</i>	121